RAPPORT ET RÉSOLUTIONS
DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, novembre 2005

Addresse
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel: 90-312-294 55 10
Tlfax: 90-312-294 55 77
TIx: 42 1010 DPT TR
Website: http//www.dpt.gov.tr
e mail: ftigli @ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

Page

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET LES LIGNES DE CONDUITE DES ACTIVITES DU COMITE PERMANANT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

I. Résolutions adoptées à la troisième conférence au Sommet Islamique établissant les Comités Permanents de l'OCI présidés par les chefs d'Etat 11

II. Communiqué Final de la Quatrième Conférence au Sommet Islamique confiant la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale au Président de la République de Turquie 13

III. Résolution No 30/10-E (IS) sur les Activités du Comité Permanent pour la coopération Economique et Commerciale (COMCEC) 15

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DE DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGT_ET_UNİEME SESSION DU COMITE PERMANANT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste des documents de base considérés et/ou présentés à la vingt-et-unième Session du COMCEC 29

II. Rapport de la vingt-et-unième Session du COMCEC 35

ANNEXES

1. Liste des participants à la vingt et unième session du COMCEC 49

2. Texte du Discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, et Président du COMCEC à la session d'ouverture 71

3. Texte du Discours de S.E. le Professeur Dr Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, à la session d'ouverture 81

4. Texte du Discours de S.E. Ahmet Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement, à la séance d'ouverture 89

5. Texte du Discours de S.E. Cheikh Saleh Bin Abdullah KAMEL, Président de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, à la séance d'ouverture 95

6. Ordre du jour de la vingt et unième session du COMCEC 101

7. Texte de la Présentation de S.E. Dr Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires 105

8. Résolution (1) de la vingt et unième session du COMCEC 117

9. Résolution (2) de la vingt et unième session du COMCEC sur les sujets relatifs à l'assistance économique pour certains pays. 123

10. Rapport et Recommandations de l'atelier « Rôle du Tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » 127

11. Rapport de la Réunion du Comité de Session 133

12. Rapport de la session spéciale du Comité de Négociations Commerciales 157

13 Texte du Protocole sur le schéma du Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI 183

14. Le Texte du Message de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'OCI dans la Séance de Clôture 197

15. Texte du Discours de clôture de S.E. le Professeur Adjoint Abdüllatif ŞENER, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie 225

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION
ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération :eonomique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE
A S.E.M. KENAN EVREN,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III
RESOLUTION No. 30/10-E (IS) SUR LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La dixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah), tenue à Putrajaya, Malaisie, du 20 au 21 Chaabane 1424 H (16-17 octobre 2003) ;

Rappelant la résolution No 31/9-E (IS) adoptée par la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet ;

Rappelant également la résolution No 2/6-E(IS) de la sixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah à Dakar, République du Sénégal du 9 au 11 décembre 1991, sur les activités du COMCEC chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du plan ;

Rappelant la résolution N° 8/7-E (IS) de la septième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action ;

Rappelant la résolution No 30/30-E adoptée par la trentième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

Rappelant les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

Rappelant aussi les résolutions adoptées par les dix-sept sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine du commerce;

Notant avec appréciation les efforts consentis par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le

domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC ;

Notant avec appréciation que la stratégie pour la coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC prévoit une coopération entre les sous groupes des pays membres et repose sur des principes qui mettent l'accent sur le secteur privé, la libération économique, l'intégration dans l'économie mondiale, et le caractère sacré des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et des obligations internationales de ces derniers ;

Notant également avec appréciation que le plan d'action révisé est un document de politique générale et flexible qui se prête à des améliorations au cours de sa mise en œuvre, conformément aux stipulations de son chapitre sur le suivi et la mise en œuvre;

Reconnaissant l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce et les accords qui en découlent ;

Notant avec appréciation que, depuis sa onzième session, le COMCEC est devenu une plate-forme permettant aux ministres de l'économie des Etats membres d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de l'Uruguay Round des négociations commerciales et la création de l'OMC, sur le commerce extérieur des Etats membres", "Expériences des Etats membres en matière de privatisation", "conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des Etats membres", " commerce Intra-OCI et Investissements Stabilisation Economique et Réformes Structurelles des Etats membres", " le développement des ressources Humaines pour une croissance économique durable et l'allégement de la Pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" et "le renforcement des petits et moyens entreprises pour faire face à la mondialisation et la libéralisation" l'impact des barrières non tarifaires sur le commerce des Etats membres" et les investissements du secteur privé et le rôle de la BID ans les Etats membres" ont été respectivement les thèmes d'échange de vues au cours des 11e, 12e, 13e, 14e, 15e- 16e, 17e et 18^{éme} sessions du COMCEC.

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général ;

1. **AFFIRME** la nécessité pour le COMCEC de continuer à accorder une importance particulière à la question de la coordination et de la coopération entre les Etats membres concernant l'entrée de nouveaux Etats désirant adhérer à l'Organisation mondiale du Commerce, et en vue de dégager les positions à prendre à l'égard des questions et accords nouveaux élaborés dans le cadre de l'OMC, et ce en vue de renforcer la position de ces Etats dans les négociations commerciales multilatérales futures, en particulier en ce qui concerne les ordres du jour actuel et à venir.

2. EXPRIME SA **SATISFACTION** du fait que la Banque islamique de développement ait exécuté avec succès le mandat que lui a confié le COMCEC pour organiser des réunions de coordination pour les Etats membres afin de leur permettre de se concerter et de mieux se préparer pour les réunions ministérielles de l'OMC, tenues à Singapour du 9 au 13 décembre 1996, et à Genève du 18 au 20 mai 1998 et à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999 et du 9 au 14 novembre 2001 à Doha et du 10 au 14 septembre 2003 à Cancun au Mexique en vue respectivement de les aider à adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de ces réunions.

3. **EXPRIME** ses remerciements au CIDC et la BID pour l'organisation de la réunion d'experts avant la 5eme Conférence ministérielle de l'OMC en faveur des Etats membres.

4. **EXPRIME** ses remerciements à la BID pour l'organisation d'un brainstorming pour les missions basées à Genève du 1er au 2 mai 2003 ainsi qu'une réunion consultative les 27 et 28 juillet pour les responsables basés dans la capitale en préparation des 5 conférences ministérielles de l'OMC.

5. SE **FELICITE** EGALEMENT des programmes d'assistance technique initiés par la Banque islamique de développement pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC, ou en voie de le devenir, et du rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

6. APPRECIE les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'action.

7. SOULIGNE l'importance cruciale de la participation active du secteur privé dans la coopération économique entre les Etats membres et apprécie la coopération et le soutien productif de la BID à toutes les activités de la CICI et invite la CICI à poursuivre ses efforts pour faire participer davantage le secteur privé à cette coopération économique entre les Etats membres.

8. APPRECIE les efforts consentis par la République islamique d'Iran pour la tenue du 4 au 6 octobre 2003 à Téhéran de la 10ème réunion du secteur privé en collaboration avec la CICI, avec le Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Mines de Téhéran.

9. NOTE avec appréciation que le règlement de la foire commerciale islamique, par le Centre islamique pour le développement de commerce, a été adopté par le COMCEC dans sa 18ème session.

10. REMERCIE l'Etat des Emirats Arabes Unis pour abrité la foire commerciale islamique du 21 au 26 décembre 2002 à Sharjah sur le thème "liberté du commerce et du développement durable", **EXPRIME** son appréciation des efforts remarquables déployés par le CIDC et la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah pour organiser cette foire et en assurer le succès..

11. SE FELICITE EGALEMENT de l'offre de la chambre de commerce de Bahrain d'accueillir la 1 leme réunion du secteur privé en 2004 et celle du Sénégal d'accueillir la I3ème réunion du secteur privé en 2006. L'offre d'accueil e la 12ème réunion du secteur privé est attendue.

12. **SALUE** en outre la proposition de la de la République de Guinée d'accueillir la dixième Foire Commerciale islamique en 2004 et **APPELLE** les Etats membres à y participer activement.

13. SOULIGNE la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le Plan d'Action révisé en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans son chapitre sur le suivi et la mise en oeuvre.

14. SOULIGNE l'importance des recommandations adoptées par le Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action et **DEMANDE** à ce que des mesures soient prises pour accélérer la mise en oeuvre de ces

recommandations, à travers les mécanismes appropriés (qui seront) proposés par le Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec le Secrétariat général, et les institutions de l'OCI.

15. PREND NOTE de l'approbation par le COMCEC du projet de formulaire élaboré par le Bureau de Coordination du COMCEC, conformément à la recommandation de la réunion du Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI, et **DEMANDE** aux Etats membres d'en tirer profit s'ils souhaitent soumettre des projets de propositions dans le cadre du plan d'action de l'OCI.

16. PREND EGALEMENT NOTE avec appréciation de l'étude que le Bureau de Coordination a entreprise, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID, le SESTRIC, l'IIDC, l'UIT, la CICI et TOISA, en leur qualité de points focaux, une étude expliquant le contenu et les termes de la mission conformément à la recommandation pertinente de la réunion du Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action qui demande à ce qu'un mandat soit donné aux institutions de l'OCI pour qu'elles étudient, évaluent et apportent l'appui technique et financier nécessaires aux projets de coopération proposés, qui ont été finalisées pour les soumettre à la 19ème session du COMCEC.

17. DEMANDE aux Etats membres de communiquer dans les meilleurs délais leurs avis sur le mécanisme complémentaire proposé pour la mise en œuvre du plan d'action de l'OCIet diffusé par le Bureau de coordination du COMCEC afin de la soumettre dans les meilleurs délais à la 19ème session du COMCEC.

18. DEMANDE aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroître leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

19. INVITE les Etats membres à abriter les réunions sectorielles au niveau des experts dans les domaines prioritaires de coopération figurant dans le Plan d'Action.

20. SE **FELICITE** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles du Groupe d'experts, l'une sur " le transport et les

Communications ", et l'autre sur " le développement alimentaire, agricole et rural ", stipulées dans le Plan d'action.

21. REMERCIE le Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir organisé à Riyad du 6 au 9 octobre 2002, la 3ème Conférence islamique des Ministres du Tourisme.

22. INVITE la BID à continuer à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action révisé.

23. REMERCIE la République du Sénégal pour avoir abrité, en coopération avec la BID, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous régions des Etats membres.

24. RECONNAIT que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

25. SALUE l'offre de la République du Soudan d'accueillir une réunion du Groupe d'experts sur " l'Energie et les Mines " et " Développement des Ressources Humaines"

26. EXPRIME son appréciation à la République Gabonaise pour avoir organisé, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique centrale et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

27. REMERCIE le Burkina Faso pour avoir organisé un atelier régional sur l'industrie pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

28. **SALUE** avec appréciation l'offre faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran, d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur la santé et les questions y relatives suivie d'une réunion ministérielle sur le même sujet.

29. EXPRIME ses remerciements à la République de Turquie pour avoir accueilli une réunion du groupe d'experts pour explorer les voies et moyens permettant d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action, tenue les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul.

30. **SALUE** l'offre faite par la République de Tunisie d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur " la promotion des activités des petites et moyennes entreprises " dans le domaine de la production et des exportations.

31. NOTE avec satisfaction que l'accord-cadre sur le système de commerce préférentiel est entré en vigueur dès sa ratification par 10 Etats membres comme le stipule l'accord et SALUE l'offre faite par la République de Turquie d'accueillir le premier tour des négociations tenues dans ce cadre.

32. EXPRIME ses remerciements au gouvernement du Royaume du Maroc d'accueillir une réunion du groupe d'experts en vue de préparer le démarrage du premier rond des négociations commerciales dans le cadre de l'Accord cadre sur le système de commerce préférentiel entre les Etats membres de l'OCI tenu du 24 25 juin 2003 à Casablanca et le centre pour le développement du commerce et le bureau de coordination du COMCEC pour l'organisation et la préparation des documents nécessaires à cet égard.

33. APPELLE les Etats membres concernés à prendre part de manière active au premier rond des négociations commerciales dans le cadre de l'Accord cadre sur le système de commerce préférentiel.

34. SE **FELICITE** de la proposition faite par l'OMC au coures de la réunion de dialogue politique qui a groupé l'OMC et les représentants de six grandes banques régionales de développement, dont la BID et qui s'est déroulée au siège de l'OMC à Genève le 3 mai 2002, proposition aux termes de laquelle les banques régionales de développement convoquent des réunions de dialogue politique au niveau des ministres du commerce et des finances et à l'échelon régional, auxquelles l'OMC et la Banque mondiale seraient également invitées.

35. SE **FELICITE** également de la résolution de la 18ème session du COMCEC qui exprime le point de vue que de telles réunions de dialogue entre les ministres de l'OCI en charge du commerce et des finances peuvent être organisées en concomitance avec le sessions du COMCEC.

36. SE FELICITE de l'offre de l'Indonésie d'accueillir <u>un atelier international</u> sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre.

37. SE FELICITE de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir une conférence ministérielle de I'OCI pour la promotion du commerce intra-OCI.

38. REMERCIE la BID d'avoir organisé du 14 au 16 septembre 2002 à Istanbul, un atelier sur " les investissements du secteur privé et le rôle de la BID dans les Etats membres " en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI et remercie également la République de Turquie pour son accueil de l'atelier.

39. SALUE la décision prise par la 18éme session du COMCEC pour faire de " l'impact du commerce électronique et de l'usage de la technologie dans la promotion et le développement des échanges intra-OCI " le thème de l'échange de vues de la 19ème session du COMCEC.

40. EXPRIME ses remerciements à la République Tunisienne d'organiser un atelier sur "l'impact du commerce électronique et l'usage de la technologie de l'information dans la promotion et le développement des échanges intra-OCI", du 10 au 12 juin 2003 à Tunis en collaboration avec le SESRTCIR, le CIDC, l'UIT et les institutions compétentes de l'OCI en préparation de la session d'échanges de vues qui se tiendra au cours de la 19éme du COMCEC.

41. .NOTE avec appréciation que la 19éme session du COMCHC se tiendra du 20 au 23 octobre 2003 à Istanbul sous la présidence du président de la République de Turquie et appelle les Etats membres à participer effectivement et activement à cette réunion.

42. PREND NOTE de l'initiative prise par la CIC1 de la création d'un groupe de travail composé du Bureau de coordination du COMCEC. du Secrétariat de l'OCI, de la BID, du SESTRIC, du CIDC et la CICI en qualité de points locaux jouant le rôle de mécanisme de contrôle de la mise en œuvre des RESOLUTION s des réunions sur le secteur privé.

43. DEMANDE au Secrétaire général de suivre la mise en oeuvre de cette résolution et de soumettre un rapport à ce sujet à la 11éme session de la Conférence islamique au sommet.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMCEC ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

OIC/COMCEC/21 -05/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA VINGT-ET-UNIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

		Code du document
1.	Ordre du jour de la vingt-et-unième session du COMCEC	OIC/COMCEC/21-05/A
2.	Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI	OIC/COMCEC/2l-05/D(l)
3.	Rapport économique annuel sur les pays de l'OCI par le CRSESFPI	OIC/COMCEC/21-05/D(2)
4.	Rapport du CRSESFPI sur le développement dans l'architecture financière internationale	OIC/COMCEC/2l-05/D(3)
5.	Rapport sur la vingt-et-unième réunion du Comité de suivi	OIC/COMCEC/FC/21-05/REP
6.	Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur l'examen de la mise en place du Plan d'Action pour renforcer la coopération économique et commerciale parmi les États membres de l'OCI	OIC/COMCEC/2l-05/D(4)
7.	Rapport conjoint présenté par le CRSESFPI sur la coopération entre les Bourses des Pays membres de l'OCI	OIC/COMCEC/2 1-05/(D5)
8.	Rapport par la BID sur l'expansion de l'inter-commerce entre les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/21 -05/D(6)
9.	Rapport annuel du CIDC sur le commerce entre les Etats membres de l'OCI 2005	OIC/COMCEC/2 1-05/D(7)
10.	Rapport sur la quatrième réunion du Comité de négociations commerciales	OIC/COMCEC/21-05/TNC/04-05/REP
11.	Rapport de la Session Spéciale du Comité de négociations commerciales	OIC/COMCEC/21-05/TNC-REP
12.	Protocole sur le schéma du Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI(STP)	OIC/COMCEC/21-05/STP
13.	Rapport des groupes de la BID par l'OMC concernant l'Assistance Technique aux Etats membres de l'OCI par la BID	OIC/COMCEC/2 1-05/D(8)

Code du document

14. Rapport du CIDC sur les sujets relatifs aux activités de l'OMC ..... OIC/COMCEC/2 l-05/D(9)
15. Rapport de la CICI sur les réunions du secteur privé entre les Etats membres de l'OCI ..... OIC/COMCEC/2l-05/D(10)
16. Bref rapport de la CICI sur les activités de la CICI_OIC/COMCEC/2 l-05/D(l 1)
17. Rapport et recommandations du forum de la Malaisie sur le commerce et les Exhibitions commerciales de l'OCI.. OIC/COMCEC/2 l-05/D(12)
18. Les normes de la Malaisie du Halal malaisien ..... OIC/COMCEC/21-05/D(13)
19. Déclaration du Forum économique inaugural islamique mondial ..... OIC/COMCEC/2 l-05/D(14)
20. Rapport du CIDC sur les forums commerciaux des pays islamiques ..... OIC/COMCEC/2 l-05/D(15)
21. Rapport du CIDC sur l'atelier « Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » ..... OIC/COMCEC/2l-05/D(16)
22. Evaluation et suivi des résultats de la conférence économique de l'OCI du Bureau de Coordiantion du COMCEC ..... OIC/COMCEC/21-05/D(17)
23. Renforcement des capacités pour la lutte contre la pauvreté dans les pays moins développés et les Etats membres à faibles revenus du Secrétariat Général de l'OCI ..... OIC/COMCEC/2 l-05/D(18)
24 Le communiqué final de la troisième réunion des Hauts Fonctionnaires du comité de pilotage sur le programme de renforcement des capacités des pays de l'OCI ..... OIC/COMCEC/2l-05/D(19)
25. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur les affaires relatives à l'assistance économique de certains pays islamiques ..... OIC/COMCEC/2 l-05/D(20)
26. Rapport du comité de session OIC/COMCEC/21-05/Sc.Rep
27. Communiqué final de la conférence économique de l'OCI OIC/COMCEC/2l-05/D(21)
28. Rapport des réunions sectorielles des groupes d'experts sur la mise en oeuvre du Plan d'Action de l'OCI dans le domaine de tourisme ..... OIC/COMCEC/2 l-05/D(22)
29. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la 4ème conférence Islamique des Ministres de Tourisme ..... OIC/COMCEC/21-05/D(23)

Code du document

30. Rapport de la Réunion de la Table Ronde sur la promotion de la coopération entre les Bourses des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. . . . . .OIC/COMCEC/21-05/D(24)

31. Etudes de la pré-faisabilité sur la détermination du besoin de l'aviation régionale par TAI. . . . . .OIC/COMCEC/21-05/D(25)

32. Proposition de projet sur l'établissement d'un réseau de technologie énergétique entre les Etats membres de l'OCI par le Ministère Turque d'Energie et des Ressources Naturelles. . . . . .OIC/COMCEC/21-05/D(27)

33. Système de développement de la cartographie basé sur l'imagerie à coût réduit pour la surveillance des transformations naturelles et anthropogéniques des côtes des pays membres de l'OCI par TÜBİTAK. . . . . .OIC/COMCEC/21 -05/D(28)

34. Proposition de projet par la Turquie sur la coopération technique entre les bureaux de breuvet dans les pays membres de l'OCI par l'Institut de Brevet Turc. . . . . .OIC/COMCEC/21-05/D(29)

35. Projet SATCM et LEORBS par TURKSAT. . . . . .OIC/COMCEC/21-05/D(30)

36. Rapport nationaux et/ou présentations écrites sur le « Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les pays membres de l'OCI». . . . . OIC/COMCEC/21-05/CR(....)
La Jordanie
L'Etat du Koweït
Le Sultanat d'Oman
Le Royaume d'Arabie Saoudite
La République Tunisienne
La République de Turquie
L'Iran
Le Kazakistan
Le Cameroun
La Bosnie-Herzégovine

RAPPORT
DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

OIC/COMCEC/21-05/REP

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA VINGT ET UNIIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

1. La vingt et unième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) a été tenu à Istanbul du 22 au 25 novembre 2005.

2. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires les 22 et 23 novembre 2005, tenue sous la présidence de SE le Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points de l'ordre du jour et préparer les projets de résolution à soumettre à l'examen de la session ministérielle.

3. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):

1. Etat Islamique Transitoire d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République Algérienne Démocratique et Populaire
4. République d'Azerbaïdjan
5. Royaume du Bahreïn
6. République Populaire du Bangladesh
7. Brunei Darussalam
8. République du Cameroun
9. Union des Comores
10. République de Côte d'Ivoire
11. République Arabe d'Egypte
12. République de Gambie
13. République de Guinée
14. République d'Indonésie
15. République Islamique d'Iran
16. République d'Irak
17. Royaume Hachémite de Jordanie
18. République de Kazakhistan

19. Etat du Koweit
20. République de Kyrgyz
21. République Libanaise
22. Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
23. Malaisie
24. République des Maldives
25. République du Mali
26. Royaume du Maroc
27. République du Mozambique
28. République Fédérale du Nigeria
29. Sultanat d'Oman
30. République Islamique du Pakistan
31. Etat de Palestine
32. Etat du Qatar
33. Royaume d'Arabie Saoudite
34. République du Sénégal
35. République de Sierra Leone
36. République Démocratique de Somali
37. République du Soudan
38. République de Suriname
39. République Arabe Syrienne
40. République de Tadjikistan
41. République Tunisienne
42. République de Turquie
43. République du Turkménistan
44. République d'Ouganda
45. État des Émirats Arabes Unis
46. République d'Ouzbékistan
47. République du Yémen

4. La Bosnie Herzégovine, la République Centre Africaine, la République Turque de Chypre du Nord , la Fédération Russe et le Royaume de Tailande ont pris part à la session en qualité d'observateur et la République de Macédoine en qualité d'invité.

5. Ont également pris part à la Réunion le Secrétariat général de l'OCI et des institutions subsidiaires, affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)
2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
3- Université Islamique de Technologie (UIT)
4- Centre islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (CRHACI)
5- Banque Islamique de Développement (BID)
6- Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO)
7- Association Islamique des Armateurs (AIA)

6. Ont également assisté à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

1- Organisation de coopération économique (ECO)
2- Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI)
3- Les Huit en développement (D-8)
4- Fédération des Consultants des Pays islamiques (FCPI)
5- Fédération des Entrepreneurs des Pays islamiques (FEPI)
6- Société Islamique d'assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIAICE)

(Une copie de la liste des participants à la vingt et unième Session du COMCEC figure en Annexe 1.)

Séance d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture de la vingt et unième session du COMCEC s'est tenue le 24 novembre 2005 sous la présidence de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe 2.)

8. Dans son discours d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a exprimé sa satisfaction de se retrouver une fois de plus entre les représentants des Etats membres de l'OCI à la 21ème Session du COMCEC. S.E. SEZER a attiré l'attention sur le fait que

l'organisation de la Conférence Islamique est la Deuxième Organisation politique en terme démographique et géographique après l'Organisation des Nations-Unies. Le Président SEZER a exprimé sa satisfaction à l'égard du succès du Premier Cycle de Négociation Commerciale et la finalisation du protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI et sa signature par les Etats membres. Il a également souligné le rôle du tourisme dans la promotion du bien être économique des Etats membres de l'OCI. Concernant le séisme récent du Pakistan, S.E. le Président SEZER a présenté son condoléance au peuple Pakistanais et a fait appel aux Etats membres et à la Communauté Internationale d'accroître et de poursuivre leur aide accordée au Pakistan. Il a conclu son discours en souhaitant le succès et les résultats fructueux à la 21eme session du COMCEC.

(Une copie du discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe 2).

9. S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin IHSANOĞLU, Secrétaire Général de l'OCI a prononcé un discours d'ouverture. Il a exprimé son appréciation profonde à S.E. M. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour l'intérêt et le support qu'il accorde aux activités du COMCEC. Il a présenté ses condoléances au peuple Pakistanais pour le séisme récent et exhorté les Etats membres de l'OCI à faire preuve de solidarité au Pakistan et son peuple affecté par le séisme. Il a également souhaité que cette session contribue significativement à la coopération économique et commerciale entre les pays de l'OCI.

(Le texte du discours de S.E. Dr Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'OCI, figure en Annexe 3).

10. Les Chefs de délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République du Cameroun et de la République d'Azerbaïdjan ont prononcé des discours au nom des groupes arabe, africain et asiatique, respectivement. Dans leurs discours, ils ont exprimé leurs remerciements à la République de Turquie pour l'hospitalité qui leur a été réservée lors de la 21eme session du COMCEC et ont souligné l'importance de signer et ratifier le protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel adopté par la session spéciale du Comité de Négociations commerciales puis par la 21ème session du COMCEC. Ils ont également mis l'accent sur le rôle du COMCEC dans le développement des Etats africains

membres de **l'OCI. Ils** ont déclaré que la mobilisation des ressources financières et économiques disponibles dans la communauté de l'OCI à travers des coopérations croissantes entre les pays, améliorera le niveau de vie dans la communauté.

11. S.E. Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement, a également adressé un discours à la séance d'ouverture. S.E. Ali a passé brièvement en revue les développements liés aux différentes activités de la BID. Il a déclaré le prolongement de la coopération fructueuse entre la BID et le COMCEC. Le Président a informé la séance que la **BID** a maintenu la solvabilité des titres à long terme cotée AAA et ceux à court terme A-1+ selon Standard & Poor's pour la 3eme année consécutive.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 4.)

12. S.E. Cheikh Saleh Bin Abdullah KAMEL, Président de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) a également pris la parole analysant les obstacles entravant le développement des pays islamiques et a proposé des solutions pratiques. S.E. Cheikh Saleh Kamel a partagé son point de vue sur les moyens de développement de la coopération économique entre le pays islamiques avec les participants à la session du COMCEC et a appelé la communauté de l'OCI à prendre des actions immédiates pour aboutir à cette fin, sachant que tout retard équivaut à une perte.

(Le texte du discours de Président de la CICI figure en Annexe 5).

13. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER a reçu les Chefs de délégation.

Séance de travail ministérielle

14. La Séance de travail ministérielle de la vingtième et unième session du COMCEC s'est tenue le 24 novembre 2005 sous la présidence de S.E. Abdullatif SENER, Professeur adjoint, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie.

15. La session a présenté ses profondes condoléances pour le défunt Roi Fahad Ibn Abdoul-Aziz, un des leaders prééminents du monde islamique et le

serviteur des saintes mosquées, et a souhaité qu'Allah le Tout Puissant lui réserve sa miséricorde.

16. La session a adopté le projet de l'Ordre du jour de la vingtième et unième session du COMCEC.

(L'ordre du jour de la vingtième et unième Session figure en Annexe 6).

17. Une cérémonie de signature a été tenue. Les chefs de délégation de la République Arabe d'Egypte, du Royaume Hachémite de Jordanie et la République de Turquie ont signé le protocole sur le Système de préférences commerciales TPS-OCI (STP)

18. Le COMCEC a pris note de la demande du représentant du Cameroun pour accorder le statut des PMA à son pays dans le cadre du TPS-OCI.

19. Le représentant de l'Egypte a informé la Session des activités entreprises par son gouvernement avec les pays de l'OCI au sujet de la coopération et l'allégement de la pauvreté. Il l'a également informée des consultations effectuées par son pays avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) pour organiser une réunion plénière au Caire au printemps 2006 sur la Seconde Phase des Stratégies de Réduction de la Pauvreté.

20. Un échange du vues sur le « Rôle du Tourisme dans la Promotion de la Coopération Economique parmi les Etats membres de l'OCI » a été tenu au titre du point 9 de l'Ordre du jour. S.E. le Dr. Ahmet TIKTIK, Sous Secrétaire d'Etat à l'Organisation de la Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Responsables, a fait une brève présentation concernant le résultat des délibérations des Hauts Responsables sur le « Rôle du Tourisme dan la promotion de la Coopération Economique parmi les Etats membres de l'OCI ».

21. Au cours de la session d'échange de vues, les chefs de Délégation des Emirats Arabes Unis, de l'Etat du Kuwait , de la République d'Irak, de la République de Tunisie, de la République de Guinée, du Royaume d'Arabie Saoudite de la République Arabe d'Egypte, de la République du Cameroun, du Sultanat d'Oman, de la République du Liban, de la République de Turquie, du Royaume du Maroc, de la République du Kirghizistan, de la République

Turque de Chypre du Nord et la République Islamique d'Iran ont fait présentations concernant le développement du secteur touristique dans leurs pays respectifs.

(Les rapports des pays à ce sujet, qui ont été soumis par écrit sont disponibles séparément).

22. La Session a remercié la République de Turquie pour avoir organisé la Première Foire Touristique des Etats membres de l'OCI conjointement avec la 21ème session du COMCEC.

23. La session a ensuite adopté la Résolution OCI/COMCEC/21-05/Res(l) et la Résolution OCI/COMCEC/21-05/Res(2).

(Les Résolutions OCI/COMCEC/21-05/ Res(l) et la Résolution OCI/COMCEC/21-05/Res(2) figurent en Annexe 8 et 9 dans le texte de la Résolution (1).

- Les recommandations sur l'Atelier de Tarif propre au « Rôle du Tourisme dans la Promotion de la Coopération Economique parmi les Etats membres de l'OCI figurent en Annexe 10) .

24. La session a également adopté le Rapport OCI/COMCEC/21-05/Sc.Rep. du 7ème Comité de session tenu le 21 nombre 2005.

(Le rapport OCI/COMCEC/21-05/Sc. Rep du Comité figure en Annexe 11).

La Session Spéciale du Comité de Négociations Commerciales

25. Le Comité de Négociations Commerciales crée en vertu de l'Accord-Cadre sur le Système de Préférences Commerciales parmi les Etats membres de l'OCI (SPC-OCI) a tenu une session spéciale en marge de la 21ime session du COMCEC, à Istanbul en Turquie, le 23 novembre 2005.

26. Le Comité de Négociations Commerciales a finalisé le Projet de Protocole du Tarif préférentiel pour le SPC - OCI (STP) et l'a soumis à la 21ème session du COMCEC pour adoption.

(Le Rapport de la Session spéciale du Comité de Négociations Commerciales et le texte du STP figurent en Annexes 12 et 13 respectivement.)

Session de Clôture

27. La session de clôture de la vingtième et unième Session du COMCEC a été tenue le 25 Novembre 2005 sous la présidence de S.E. Prof. Adj. Abdullatif SENER, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie.

28. S.E. Syed Iftikhar Hussain SHAH, Ambassadeur de la République Islamique du Pakistan et Rapporteur de la Réunion a présenté les résolutions adoptées par la Session Ministérielle. Dans sa présentation S.E. SHAH a résumé les activités du Comité de Suivi mettant l'accent sur certains point de l'accord.

29. S.E. Mr. Oker GÜRLER, Directeur du Département des Affaires Economiques du Secrétariat Général de l'OCI, a lu le message de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU, le Secrétaire Général de l'OCI. Dans son message, S.E. IHSANOGLU a exprimé sa profonde appréciation pour l'adoption du Protocole sur le schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI (STP). Dans son intervention, il a invité également les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord-cadre.

(Le texte du message du Secrétaire général de l'OCI figure en Annexe 14.)

30. S.E. Mr. Mohammed AZAM, Sous-Secrétaire du Ministère de Commerce de la République Islamique du Pakistan a lu une allocution au nom de tous les Etats membres participants dans laquelle il a remercié S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie, S.E. Prof. Adj. Abdullatif SENER, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie, le Secrétariat Général de l'OCl, et toutes les parties concernées contribuant aux travaux de la Session.

31. S.E. Prof. Adj. Abdullatif SENER, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie, a également présenté une allocution à la Séance de Clôture. S.E. Prof. Adj. SENER a conclu son allocution en exprimant sa profonde gratitude à toutes les délégations qui ont contribué au succès de la 21eme Session du COMCEC.

(Le texte de l'Allocution de clôture de S.E. SENER figure en Annexe 15).

32. A la cérémonie de signature tenue durant la Session de Clôture, le représentant du Royaume de Bahrein a signé l'Accord Cadre sur le SPC-OCI et le représentant de la République Tunisienne a signé le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI.

ANNEXES

ANNEXE

1

Original : English

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA VINGT ET UNIEME SESSION DU COMCEC
ET LA CONFERENCE ECONOMIQUE DE L'OCI

(22 - 25 Novembre 2005, Istanbul)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

TRANSITIONAL ISLAMİC STATE OF AFGHANISTAN

-H.E. Dr. MOHAMMAD AMİN FARHANG
Minister of Economy

-H.E. SAYEED MAKHDOOM RAHEEN
Minister of Information, Tourism and Cultural

REPUBLIC OF ALBANIA

-Mr. ALMA GJERAZI
Head of Department at the Ministry of Tourism. Culture, Youth and Sport

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

-H.E. EL HACHEMI DJAABOUB
Minister of Trade

-H.E. SMAIL ALLAOUA
Ambassador of Algeria to Turkey

-Mr. CHERIFZAAF
General Director for Foreign Trade,
Ministry of Foreign Affairs

-Mr. KHEIREDDINE RAMOUL
Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. LARBI LATROCH
Consul General, Istanbul

-Mr. EL HADJ MEKHLOUFI
Ministry of Trade

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

-H.E. EBULFEZ QARAYEV
Minister of Youth, Sport and Tourism

-Mr. AYDIN ISMIYEV
Ministry of Youth, Sport and Tourism

KINGDOM OF BAHRAIN

-H.E. SHAIKH AHMED BIN MOHAMMED AL-KHALIFA
Minister of Finance

-Mr. MAHMOOD HASHIM AL KOOHEJI
Asst. Undersecretary for Economie Affaire
Ministry of Finance

-Mr. MOHAMMED GHASSAN SHAIKHO
Director of International Organizations
Ministry of Foreign Affaire

-SHAIKH FERAS BIN ABDULRAHMAN AL KHALIFA
Senior Economist
Ministry of Finance

-Mr. ABDUL HAKİM BU HIJJI
First Secretary
Ministry of Foreign Affaire

-Mr. MOHAMMED AMİN HULAIWAH
Director, Minister's Office
Ministry of Finance

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

-H.E. MAJOR GENERAL REZAQUL HAIDER
Ambassador of Bangladesh to Turkey

-Mr. ELIS AHMED
Joint Secretary, Ministry of Commerce

-Dr. MOSTAFA ABID KHAN
Deputy Chief, Bangladesh Tariff Commission

BRUNEI DARUSSALAM

-Mr. PEHIN DATO HUSIN BİN AHMAD
Ambassador of Brunei Darussalam to Jordan

-Mr. HAKASHAH BİN ABD SAMAD
Second Secretary of the Ministry of Foreign Affaire and Trade

REPUBLIC OF CAMEROON

-H.E. LUC MAGLOIRE MBARGA ATANGANA
Minister of Commerce

-Mr. BOUBA AOUSSINE
Deputy Director for the Commercial Exchanges,
Ministry of Trade

-Mr. ABANCHIME LIMANGANA
Chief of the Service for the Specialized Institutions of OIC,
Ministry of Foreign Affairs

- Ms. MBAJON MARTHE CHANTAL
Charge of mission, Présidents Office

-Ms. MALATEN HELEN
Attache

UNION OF COMOROES

-Ms. FATIMA BADRANI ABDALLAH
Charge Economie Intégration

REPUBLIC OF COTE D'IVOIRE

-H.E. Amb. AMIDOU DIARRA
Director General of Asia Moyen-Orient Department,
Ministry of Foreign Affairs

-H.E. HAMZA SALLAH
Ambassador of Cote d'ivoire to Riyadh

-Mr. LANCINE SANOGO
Director of Economie and Commercial Development Organization,
Ministry of Commerce

-Mr. KOUASSI AUGUSTE DANIEL KOUAKAN
Expert, Asia Moyen-Orient Department,
Ministry of Foreign Affairs

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

-H.E. Dr. MAHMOUD MOHIE EL DIN
Minister of Investment

-Mr. ELHUSENIY MUHAMMAD AFWAT
Acting Minister of Tourism

-H.E. OMAR METWALLY
Ambassador of Egypt to Turkey

-H.E. ASHRAF ABOUL SEOUD
Consul General, Istanbul

-Ms. MRAVET MUHAMMED ABDELLA
Director General,
Ministry of Tourism

-Mr. MOHAMED SALAMA
Commercial Consul,
Egyptian Commercial Office, Istanbul

-Mr. AMR RAMADAN
Counselor, Director, Division for International Economie Relations,
Ministry of Foreign Affaire

-Ms. ABEER KAMAL
Deputy Commercial Consul,
Egyptian Commercial Office, Istanbul

-Ms. MANAL ABDEL TAWAB
Commercial Consul,
Egyptian Commercial Office, Istanbul

-Mr. TAREK AHMET M. EL MELIGY
Deputy Commercial Consul,
Egyptian Commercial Office, Istanbul

-Mr. EHAB FATHY
Head of Division, Trade Agreements Sector,
Ministry of Trade and Industry

-Mr. AHMED ROSTOM
Researcher, Ministry of Investment

REPUBLIC OF THE GAMBIA

-H.E. ALHAGIE KELUNTANG O.K. CAMARA
Charge d'Affaires of Gambia Embassy in Riyadh

REPUBLIC OF GUINEA

-Mr. SENY CAMARA
Head of Section, Ministry of Commerce

-Ms. SALL HADJA FATOUMATA
Chief of Cabinet of Ministry of Tourism

-Mr. ORHAN ARGUN
Honorary Consul, Istanbul

-Mr. EMIR ARGUN
Assistant of Honorary Consul, Istanbul

REPUBLIC OF INDONESIA

-H.E. AMİN RIANOM
Ambassador of Indonesia to Turkey

-Mr. R.TOTOWASPODO
Counselor, Indonesia Embassy

-Mr. SYAMSUL LUSSA
Director of Market Development,
Department of Culture and Tourism

-Mr. AHMAD MULIA KARNIIDA
Deputy Director of Services Industry,
Department of Foreign Affairs

-Mr. ROHMANA
Deputy Director of Multilatéral Coopération
Department of Trade of the Republic of Indonesia

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

-H.E. RAHİM MESHAI
Deputy Président of Republic of Iran
Président of Cultural Héritage and Tourism Authority

-Mr. SAYED ALIREZA SAJADPOUR
Asst. Président of Cultural Héritage and Tourism Authority

-Mr. HUSSEIN HATEFI FARMED
Advisor.of Président of Cultural Héritage and Tourism Authority

-Mr. BALI TEYMOURI
Expert for International Relations,
Cultural Héritage and Tourism Authority

-Ms. MINA RAHANI ESFAHANI
Expert, Cultural Héritage and Tourism Authority

- Mr. MEHRDAD MUHAMMEDİ
Expert, Protocol Relations

REPUBLIC OF IRAQ

-H.E ABDUL BASET KAREEM
Minister of Trade

-Mr. MOHANAD AHMAD SALEH
Director General, Ministry of Trade

-Mr. SHAKER MAHMOOD BANDAR
Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs

-Mr. EMAD ALDIN I. AHMAD
Commercial Counselor, Iraq Embassy

-Mr. SABAH NOAMAN
Manager, Ministry of Tourism

-Mr. VEENOS NYAZI TABE
Officiai Secretary, Ministry of Trade

-Mr. KHANSA CHASEB MOHSEN
Secretary, Ministry of Trade

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

-H.E. Dr. TAYSEER SMADI
Minister of State

-H.E. Dr. ALİA BOURAN
Minister of Tourism and Antiquities

-Dr. MUNTASER AL-UQLAH
Secretary General, Ministry of Industry and Trade

-Mr. HISHAM AL ABBADI
Director Gênera, Ministry of Tourism and Antiquities

-Mr. FAYEQ AL- NAQRASH
Head of Régional Organization Section,
Foreign Trade Policy and Relations Dept.
Ministry of Industry and Trade

-Mr. MUNIR EID
Tariffs and Agreements Dept.
Jordanian General Custom Dept.

-Ms. NARIMAN AL MANASEER
International Relations
Ministry of Tourism and Antiquities

REPUBLIC OF KAZAKHSTAN

-Mr. ABUTALİP AKHMETOV
Consul General, Istanbul

-Mr. ZHALEL SHAIMERGENOV
Consul of the Consulate General, Istanbul

-Mr. KAIRBEK USKENBAYEV
Chairman, Trade Tourism Committee

STATE OF KUWAIT

-H.E. BADER MISHARL AL-HUMAIDHI
Minister of Finance

-H.E. ABDULLAH AL-DUWAIKH
Ambassador of Kuwait to Turkey

-H.E. SHEIKH FAHAD SALIM AL-SABAH
Consul General, Istanbul

-Mr. MUSTAFA JASSIM AL-SHEMALI
Assistant Undersecretary for Economie Affairs,
Ministry of Finance

- Mr. BADER MOHAMED AL-SAAD
Managing Director, Kuwait Investment Authority

- Mr. EMAD THUNIYAN AL-MAJED
Régional Manager Central,
East & South African Countries Opération Dept.
Kuwait Fund for Arab Economie Development

-Mr. ISHAQ ABDELGANI ABDULKARIM
Managing Director, International Economie Coopération Department
Ministry of Finance

-Mr. AHMED HAMOUD AL-GHUWAINEM
Assistant Director in the Minister's Office,
Ministry of Finance

-Mr. WALEED BADER AL-QENAIE
Controller, Minister's Office Department,
Ministry of Finance

-Mr. RAED AL-THERBAN
Second Secretary at the Consulate General, Istanbul

-Mr. ANAS AL-SHAHEEN
Third Secretary at the Kuwait Embassy

- Mr. Waled AL-BAHAR
Kuwait Fund for Arab Economie Devlopment

-Mr. SAAD MOHAMMAD AL-RASHIDI
Economie Researcher,
Ministry of Finance

-Ms. HIND KHALIL BU HAMRA
Economie Researcher,
Ministry of Finance

KYRGHYZ REPUBLIC

-Mr. TURSUNBEK MAMAŞEV
Deputy Minister of Tourism

-Mr. AZAMAR SOPUBEKOV
Third Secretary of Ambassador

REPUBLIC OF LEBANON

-H.E. GEORGES SIAM
Ambassador of Lebanon to Turkey

-Ms. NADA SARDOUK
Director General, Ministry of Tourism

-Mr. TANNOUS AOUN
Consul General, Lebanon Embassy

-Mr. TAREK SABEH
Responsible of the Arab Tourism,
Ministry of Tourism

GREAT SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

-H.E. Dr. ABDULKADIR O. ELKHAIR
Minister of Economy and Trade

-Dr. ASHUR M. EBAIS
Ministry of Economy and Trade

-Mr. RAMADAN A. MANSUR
Président of Zawia Chamber of Industry and Commerce

-Mr. AHMED A. ABUBAKER
Consul General, Istanbul

-Mr. ISAM SALIM MALHUF
Ministry of Trade

-Mr. BASHIR AL-KADDAFI
Chief of Cabinet

- Mr. SAID IBRAHIM SALEM
Directorate of Custom

-Mr. TAREK SAID ABOOKABTA
Représentative of Ministry of Tourism

MALAYSIA

-Mr. MOHAMED SHAHABAR ABDUL KAREEM
Director of Bilatéral Régional Relation,
Ministry of International Trade and Industry

-Ms. NORAZAH HJ. ABDUL JABBAR
Assistant Director,
Ministry of International Trade, Industry

-Ms. HANUM AMRAN
Second Counselor, Malaysia Embassy

-Mr. CHE HASSAN PAHMI HJ. CHE MAMAT
Director, Islamic Development Department

-Mr. ALEX RAJAKUMAR
Principal Assistant Secretary,
International Unit, Tourism Division
Ministry of Tourism, Malaysia

REPUBLIC OF MALDIVES

-Mr. IBRAHIM SAPANATAN
Honorary Vice Consul, Istanbul

REPUBLIC OF MALI

-,H.E. NAKOUNTE DIAKITE
Ambassador of Mali in Riyadh

-Mr. AHIMIDI SAMAKE DAOUDA
Premier Counselor, Embassy of Mali

KINGDOM OF MOROCCO

-H.E. ABDALLAH ZAGOUR
Ambassador of the Kingdom of Morocco to Turkey

-Mr. SALAH OUKHAY
First Counselor of the Embassy

-Mr. MOHAMED CHAKIB BENELMALIH
Economie Counselor in the Embassy

MOZAMBIQUE

-Dr. LUIS EDUARDO SITOE
National Directorof International Relations
Ministry of Industry and Trade

-Mr. EDUARDO ALEXANDRE
Director of Planning and Development,
Ministry of Mineral Resources

-Ms. MARIA DE LURDES PALE
Second Secretary and Desk Officer of OIC,
Ministry of Foreign Affaire

FEDERALREPUBLIC OF NIGERIA

-H.E. ADAMU AJUJI WAZIRI
Ambassador of Nigeria to Turkey

-H.E. IBRAHIM MUSA KAZAURE
Ambassador of Nigeria in Riyadh

-Mr. IBUKUN ADELEKE OLATIDOYE
Minister Plenipotentiary, Embassy of Nigeria

-Mr. AHMED MANZO
Officer of the Embassy of Nigeria in Riyadh

-Mr. AHMED SULE
Officer of the Embassy of Nigeria in Riyadh

-Dr. Y.N. OBAFEMI
Director External Trade

-Mr. LA. AHMED
Principal Comm. Officer

SULTANATE OF OMAN

-H.E. Dr. ABDULMALIK BİN ABDULLAH AL-HINAI
Ministe' of National Economy

-H.E. MOHAMMED BIN NASSER AL-WOHAIBI
Ambassador of Oman to Turkey

-Mr. AL-MOATASIM BİN HİLAL AL-HOSNI
Economie Researcher, Ministry of National Economy

-Mr. SHAIKAN BİN ZAHİR AL-HANAI
Head of Arab and Islamic Organizations Section,
Ministry of Commerce and Industry

ISLAMIC REPUBLIQUE OF PAKISTAN

-H.E. HAMID YAR HIRAJ
Minister of State for Commerce

-H.E. SYED IFTIKHAR HUSSAIN SHAH
Ambassador of Pakistan to Turkey

-Mr. MUHAMMED RIAZ
Consul General of Pakistan, Istanbul

-Mr. MUHAMMAD AZAM
Joint Secretary,
Ministry of Commerce

-Ms. SEEMA SHAFIQUE KHAN
Section Officer

-Mr. YUSUF ALI
Assistant to the Ambassador of Pakistan to Turkey

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY

-Dr. JAWWAD NAJI HIRZILLAH
Deputy Minister of National Economy

-Mr. ABDULKARIM ALKHATIB
Counselor, Istanbul

-Mr. ALI ABU SOROR
Director General

-Mr. ABDULSALAM ASIA
General Director

-Mr. NABEEL ALSARRAJ
Tourism Counselor, Ankara

STATE OF QATAR

-Mr. SEOUD JASSIM AL-JUFAIRI
Director of Economie Affairs Department
Ministry of Economy and Commerce

-H.E. MOHAMED İSMAİL AL-EMADI
Charge d'Affaires, Qatar Embassy, Ankara

-Mr. ABDULAZIZ ABDULLA TORKI AL-SUBAIE
Advisor of Gulf Coopération Council

-Mr. ABDUL AZIZ EMADI
Vice Président, Qatar Chamber of Commerce

-Mr. ABRAHIM FAKHROO
Director General, Qatar Chamber of Commerce

-Mr. HASSAN ABBALLAH AL-MUHANNADI
Researcher, Ministry of Economy and Commerce

-Mr. AHMAD MOHAMAD AL-MARZOUQI
Researcher, Ministry of Economy and Commerce

-Mr. DAVID GARNER
Marketing Manager

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

-H.E. Dr. HASHIM BİN ABDULLAH YAMANI
Minister of Commerce and Industry

-H.E. Dr. MUHAMMED RAJA AL HUSSAINI AL SHARIF
Ambassador of Saudi Arabia to Turkey

-Mr. ABDULLAH ABDUL RAHMAN AL HAMOUDI
Undersecretary for Foreign Trade,
Ministry of Commerce and Industry

-Mr. MOHAMAD J. HASHIM
General Counselor, Istanbul

-Mr. ABDULLAH BİN ABDULWAHAB AL-NAFISAH
Director General of Arab and Islamic Affairs,
Ministry of Commerce and Industry

-Mr. KALD AKBAR
Ministry of Commerce and Industry

-Mr. MOHAMMED BİN ABDULLAH ABDUL DAYM
International Economie Relation Department,
Ministry of Foreign Affairs

-Mr. ABDUL AZIZ BİN SALİH AL-GHARIB
International Coopération Department,

-Mr. ABDULLAH BİN MOHAMMED AL-LAHEM
Specialist at the Ministry of Finance

-Mr. ABDULLAH BİN RASHID ALSEFIAN
Secretary of Minister of Commerce and Industry

-Mr. ABDULAZIZ BIN SAAD ELJABRI
Foreign Trade Department,
Ministry of Commerce and Industry

-Mr. HUSSAIN BIN EYD AL-RASHEED
Economie Specialist,
Ministry of Commerce and Industry

-Mr. MOHAMAD BİN ATIK AL JARID
Economie Specialist,
Ministry of Finance

-Mr. MOHAMMED BARRI
Counsellor, Embassy

REPUBLIC OF SENEGAL

-Mr. M. OMAR TIDIANE WADE
Directorate of External Trade, Division of Trade Negotiations,
Ministry of Trade

-Mr. OUMAR NDOYE
Ministry of Finance

-Mr. PAPA DEMBA DIALLO
Director General of International Centre for Foreign Trade

-Mr. MBAGNICK NIANG
Director General of Marketing,
International Centre for Foreign Trade

- Mr. NİHAT BOYTÜZÜN
Honorary Consul, Istanbul

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

-H.E. ALHAJI AMADU DEEN TEJAN-SIE
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Sierra Leone to Rijadh,
Représentative to the OIC

-H.E. HAJA ALARI COLE
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Sierra Leone to Iran
Accredited to the Turkey

-Mr. SÖZER ÖZER
Honorary Consul General, Istanbul

DEMOCRATIC REPUBLIC OF SOMALIA

-Mr. MOHAMED WARSAME ALI
Advisor of Minister of Finance

REPUBLIC OF SUDAN

-H.E. SALMAN SULIMAN AL-SAFI
State Minister at the Ministry of Foreign Trade

-H.E. MOHAMED HASSAN AHMED ELHAJ
Ambassador of Sudan to Turkey

-H.E. HASSAN MOHAMED SALİH EL MAKI
Undersecretary at the Ministry of Foreign Trade

-Mr. GAFAAR AL RAJAH
Undersecretary at the Ministry of Foreign Trade

- Mr. MOAWIA BASHIR HUSSEIN
Director General at the Ministry of Finance and National Economy

-Ms. MANAL SIDDIQ
Expert, Ministry of Foreign Affaire

-Dr. AHMED HASSAN AHMED
Counselor of the Sudan Embassy

-Mr. AHMED HAMID MAHMOUD
Manager of OIC,
Ministry of International Coopération

-Mr. AHMED MEKI AHMED
Director of Technical Coopération,
Ministry of Foreign Affaire

-Ms. MANAL SEDIG ABED EL WAHAB
OIC Department,
Ministry of Foreign Trade

REPUBLIC OF SURINAME

-Mr. RAFIEK CHIRAGALLY
Head of Department for OIC in Suriname

-Ms. BEGÜM NAZLI BAŞAR
Honora'/ Consul General, Istanbul

SYRİAN ARAB REPUBLIC

-H.E. AMER HUSNI LUTFI
Minister of Economy and Trade

-Ms. RIMA KADRİ
Director General of International Relations,
Ministry of Economy and Trade

-Mr. MOHAMAD KOUDAYMI
Consul General

-Mr. MUHAMAD IBRAHIM
Consul

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

-Mr. SHUKHRAT SULTANOV
Ambassador of Tajikistan to Turkey

-Mr. KHOMIDJON YOULDOSHEV
Asst. of Sales Dept. of Trade

-Mr. MUYASARA ABDULLAEV
Assistant of Ambassador of Tajikistan to Turkey

REPUBLIC OF TUNISIA

-H.E. SLAHEDDINE MAKHLOUF
State Secretary of the Ministry of Commerce and Handcraft

-H.E. Dr. MOHAMED LESSIR
Ambassador of Tunisia in Ankara

-Mr. TAOUFIK JABEUR
Consul, Istanbul

-Ms. KHEDIJA CHAHLOUL
Director General for the Economie and Commercial Coopération,
Ministry of Trade and Handcrafts

-Mr. KHELIL CHTOUROU
Director, Ministry of Finance
Représentative from the Ministry of Finance

-Mr. M. MOHAMED BELMUFTI
Director of the Commercial Représentative Office

REPUBLIC OF TURKEY

-H.E. Assoc. Prof. Dr. ABDÜLLATİF ŞENER
Ministerof State and Deputy Prime Minister

-Dr. AHMET TIKTIK
Undersecretary of State Planning Organization

-Mr. LÜTFİ ELVAN
Deputy Undersecretary of State Planning Organization

-Dr. MUSTAFA ATEŞ
Secretary General of Undersecretary of State Planning Organization

-Mr. TEVFIK MENGÜ
Director General, Undersecretariat of Foreign Trade

-Mr. MUSTAFA KEMALBÜYÜKMIHCI
Director General, Ministry of Energy and Natural Sources

-Mr. ERKAN DURDU
Press Advisor of the Minister of State and Deputy Prime Minister

-Doç. Dr. YUSUF BALCI
Président of Turkish Patent Institute

-Mr. ALİ MURAT BAŞÇERİ
Advisor for Foreign Affairs, President's Office

-Mr. KEMAL TUNCER
Deputy Director General,
Ministry of Cultural and Tourism

-Dr. TALAT ŞENTÜRK
Deputy Director General,
Ministry of Agriculture and Village Affairs

-Mr. OSMAN ASLAN
Deputy Director General, Export Crédit Bank

-Mr. AHMET KURTER
Assistant Secretary General,
Turkish Standards Institute

-Mr. ALİ SAİT AKIN
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

-Mr. SADİ ALTINOK
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

-Ms. SERMİN ÖZDURAN
Head of Department,
Ministry of Cultural and Tourism

-Mr. A. FAİK KURAL
Head of Department, Under secrétariat of Foreign Trade

-Mr. HÜSEYİN ÜZÜLMEZ
Deputy Président of Union of Chambers of Commerce & Exchange of Turkey

-Mr. ÖZDEN ERGÜL
Deputy Director of Marmara Région, Export Promotion Center of Turkey

-Ms. SAADET DEMİRDÖKER
Acting Head of Department for International Relations,
Turkish Patent Institute

-Mr. BÜLENT GADA
Head of Section,
Ministry of Energy and Natural Sources

-Mr. SÜLEYMAN UYSAL
Head of Spécial Crédits, Export Crédit Bank

-Dr. ERALP POLAT
Deputy Head of Foreign Relations,
Istanbul Stock Exchange

-Mr. HAYRİ BEYGÜ SOLMAZ
Director, Small and Médium Industry Development Organization,
Ministry of Industry and Trade

-Ms. ŞEN AKMAN
Advisor of Secretary General,
Technology Development Foundation of Turkey

-Doç. Dr. F. SANCAR OZANER
Advisor, The Scientific and Technical Research Council of Turkey

-Mr. MEHMET ALI SAĞLAM
Head of Section, Under secrétariat of Treasury

-Ms. HÜLYA ÖRS
Expert, Under secrétariat of State Planning Organization

-Mr. HASAN DEMİRCİ
Expert, Union of Chambers of Commerce & Exchange of Turkey

- Mr. İHSAN ÖVÜT
Expert, Turkish Standards Institute

-Mr. ÖZHAN ÜNAL
Expert, Turkish Patent Institute

-Ms. MELTEM TURKER
Assistant Expert, Under secrétariat Foreign Trade

-Mr. AYKUT ALP BERK
Marketing Représentative, Turkish Aerospace Industries Inc. (TAI)

REPUBLIC OF TURKMENISTAN

-H.E. NURBERDY AMANMURADOV
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Turkménistan to Turkey

-Mr. ANNAMAMED MAMEDOV
First Secretary, Consulate General, Istanbul

REPUBLIC OF UGANDA

-H.E. ISAAC MUSUMBA
Minister of State Finance, Planning and Economie Development

-H.E. IBRAHIM MUKIIBI
Ambassador of Uganda to Turkey

-Mr. JOHN C. OGOL
Senior Finance Officer / Counsel

-Mr. YUSUF ATIKU ABDALLA
Senior Principal Economist, Research Dept, Bank of Uganda

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

-H.E. SHEIKH LUBNA BINT KHALID AL- QASIMI
Minister of Economy and Planning

-H.E. MUHAMMED JASSEM AL MOZZAKI
Deputy Minister of Economy and Planning

-H.E. KHALID GHANEM AL GHAITH
Ambassador of United Arab Emirates to Turkey

-H.E. KHALID AHMAD MOHAMMAD AL MULLA
Ambassador at Ministry of Economy and Planning,
Department of international Organizations and Conférences

-Mr. OMAR AHMAD ALMOHARRAMI
Expert at Ministry of Economy and Planning

-Mr. SAEED ABDULLAH AL-ROKEN
Deputy Director of Development Industry Department
Ministry of Finance and Industry

-Mr. KHALID AHMED AL-AGHBARI
Senior Administrator
Industrial Development Department

-M?. SULTAN SAEED OBAID SULTAN BİN MESHAR
Director, Ministry of Finance

REPUBLIC OF UZBEKHISTAN

-Mr. AKMAL KAMALOV "
Deputy Ministerfor Foreign Economie Relations, Investment and Trade

-Mr. BAHTİYAR SAIDOV
Chief Expert, Ministry for Foreign Economie Relations Investment and Trade

-Mr. ABROR GULYAMOV
Consul General, Istanbul

-Mr. SHUKURJAN NAZAROV
Translator, Consulate General, Istanbul

REPUBLIC OF YEMEN

-H.E. HESHAM SHARAF ABDULLAH ABDULRAHMAN "
Deputy Minister,
Ministry of Planning and International Coopération

-Mr. ABDULWALI ABDULLA AL-AQEL
Adviser to Minister of Planning and International Coopération

-Mr. GALAL MOHAMED MOULA
Director General,
Ministry of Planning and International Coopération

-Mr. TAWFIK MOHAMED AL-QIRSHI
Trade Manager of Yemen Economie Organizations

-Mr. MUHAMMED ALMASHARI
Honorary Consul Yemen, Istanbul

-Mr. BANDAR ABDULLAH ALERYANI
Responsible of OIC Section
Ministry of Foreign Affaire

B. OBSERVERS

BOSNIA-HERZEGOVINA

-H.E. DRAGAN DOKO
Minister of Foreign Trade

-H.E. NADA JANKOVIC
Ambassador of Bosnia-Herzegovina to Turkey

-Ms. DUSANKA DIVCIC
Head of Department at the Ministry of Foreign Trade and Economie Relations

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

-H.E. EMILIE BEATRICE EPAYE
Minister of Economy and Trade

-Mr. RENE NGONAINDO
Ministry of Economy and Trade

RUSSIAN FEDERATION

-H.E. PETRV.STEGNIY
Ambassador of Russia to Turkey

-Mr. RINAT SAYHULLAVIC GUBAYDULLIN
Assistant to the Chairman of Budget Committee
(Russian Federation Assembly)

-Mr. SERGEY KIZYUKOV
Embassy of Russia to Turkey

-Mr. SERGEY EREMENKIN
Deputy Chief Commercial Representative

-Mr. KHARIS POZDNYAKOV
Adviser of Russian Federation's Observer in OIC

KINGDOM OF THAILAND

-Mr. BOONYARIT KALAYANAMIT
Director of Thai Trade Center

-Mr. SETHAPON CHINDANON
Head of Department,
Thailand Tourism Authority

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

-H.E. DERVİŞ KEMAL DENİZ
Minister of Economy and Tourism

-H.E. TAMER GAZİOĞLU
Ambassador of TRNC to Turkey

-Mr. MEHMET BAŞEL
Undersecretary of Economy and Tourism

-Mr. HASAN SARICA
Coordinator, Presidents Office

-Ms. AYDA SOYLU
Consul General, Istanbul

-Mr. FERİDUN KEMAL FERİDUN
Director of Economic, Cultural and Social Affairs Department
Deputy Prime Ministry and Ministry of Foreign Affairs

-Ms. BUSE EROZAN
Director of Follow-up and Coordination Department,
State Planning Organization, Prime Ministry

-Mr. AHMET YÖNLÜER
Director of Religions Affairs

-Mr. ORÇUN KAMALI
Director, Ministry of Economy and Tourism

-Mr. VEDAT YORUCU
Advisor at the Ministry of Economy and Tourism

-Mr. HASAN ARTUNER
Director of Information and Marketing Department
Ministry of Economy and Tourism

-Mr. FAHRİ YÖNLÜER
Attache for Press, Consulate General, Istanbul

-Mr. EMSAL E. EMİRZADEOĞULLARI
Officer, Tourism, Information and Marketing Department
Ministry of Economy and Tourism

-Ms. EMİNE CAN
Officer, Information and Marketing Department
Ministry of Economy and Tourism

C. GUEST

REPUBLIC OF MACEDONIA

-Mr. SERVET AVZIU
State Advisor

-Mr. ABDULKADAR MEMEDI
Counselor

-Mr. RISTO VELKOVSKI
Vice Consul

P. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

-H.E. Prof. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
Secretary General

-H.E. TORI LIMANGANA
Assistant Secretary General for Economic Affairs

-H.E. Ambassador THIRENO NABIKA DIALLO
Advisor to the Secretary General on Economic Affairs

-Mr. OKER GÜRLER
Director of Economic Affairs Department

-Mr. HUSSEIN TAYSIR
Director of Legal Department

-Mr. BİLAL K. SASSO
Head of Protocol and Public Relation

-Mr. ALBARAA TARABZOUNI
Professional Officer in Economic Affairs Department

-Mr. NAGHI JABBAROV
Professional Officer in the Department

E. OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL
RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMİC (SESRTCIC)

-H.E. Ambassador ERDİNÇ ERDÜN
Director General

-Mr. JALEL CHOUCHANE
Assistant Director General, Director of Publications Department

-Mr. NABIL DABOUR
Director of Economic and Social Research Department

-Mr. KAMURAN MALATYALI
Deputy Director of Economie and Social Research Department

ISLAMİC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

-Mr. ALLAH RACHDI
Director General

-Mr. EL HASSANE HZAINE
Director Studies of Training Department

-Mr. AYMEN KACEM
In Charge of Trade Promotion

ISLAMİC RESEARCH CENTER FOR HISTORY ART AND CULTURE (IRCICA)

-Dr HAUT EREN
General Director of IRCICA

-Ms. ZEYNEP DURUKAL
Head, Corporate Researcher

-Dr. NAZIH MAAROUF
Head, Crafts Development Program

-Mr. MUHAMMED TAMIMI
Head, Cultural Heritage

-Mr. AHMET ALDOĞAN
Director of Administrative Affairs

-Mr. SÜLEYMAN AKÇEŞME
Advisor for Administrative Affairs

-Mr. ORHAN ÇOLAK
Head of Division, Photography Archives

-Mr. SELAHATTİN UYGUR
Researcher

ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)

-Prof. Dr. M. FAZLI İLAHI
Vice Chancellor

F. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

-H.E. Dr. AHMED MOHAMED ALI
President, IDB Group

-Hon. Dr. SALİM CAFER KARATAŞ
Executive Director, IDB

-Mr. ABDUL AZIZ M. AL-KELAIBI
Director, Cooperation Office

-Mr. NIK NAJIB HUSAINL
Deputy Director, Trade Finance and Promotion Department

-Mr. AHMED ABDULWASIE
Operation Officer, Cooperation Office

-Dr. AFTAB AHMAD CHEEMA
Senior Economist,
Economic Policy and Strategie Planning Department

-Mr. SALEH JELASSI
WTO Officer

-Mr. AHMAD NAWAWI
Information Officer

-Mr. MOHAMED SIDYA
Technical Assistant for Operations, Office of the President, IDB

ISLAMIC CORPORATION FOR THE INSURANCE OF INVESTMENT AND EXPORT CREDIT (ICIEC)

-Mr. HUSSEIN K. JAMA
Representative of ICIEC

G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

-H.E. SHAIKH SALEH BİN ABDULLAH KAMEL
Président, ICCI

-Mr. AQEEL A. AL-JASSEM
Secretary General

-Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
Asst. Secretary General

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

-H.E. Dr. ABDULLATIF A. SULTAN
Secretary General

H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. ASKHAT ORAZBAY
Secretary General

-Mr. ORHAN IŞIK
Deputy Secretary General

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

-Mr. ZAKARIA BIN HASHIM
President of FCIC

-Mr. LEVENT GELGİN
Vice President

-Mr. ATİLLA KAPRALI
Secretary General

-Mr. ABDUL KARIM MUSTAFA
Assistant Secretary General

FEDERATION OF ISLAMIC COUNTRIES' CONTRACTORS (FICC)

-Mr. ABDERRAHIM LAHJOUJI
Président

-Mr. ABDELHAMID BEN AMAR
Director

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

-Mr. CELAL ARMANGİL
Director of UNIDO Centre for Régional Coopération in Turkey

DEVELOPING EIGHT (D-8)

-H.E. Ambassador AYHAN KAMEL
Executive Director

-Ms. SUNAY DİZDAR
Director

I. COMCEC COORDINATION OFFICE

General Directorate of Foreign Economie Relations,
State Planning Organization of the Republic of Turkey

-Mr. FERRUH TIĞLI
Acting Head of COMCEC Coordination Office

-Mr. BAŞAK KAYIRAN
Expert, Press Relations

-Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
Expert, Coordinator for Organization

-Mr. METİN EKER
Expert, Coordinator for Drafting

-Mr. METİN GENÇKOL
Expert, Drafting

-Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
Press and Protocol Relations

-Mr. HÜSEYİN AVNİ METİN
Protocol Relations

-Ms. AYTEN KAÇAR
Assistant Expert, Drafting

-Mr. FAHRETTİN K. KADIOĞLU
Assistant Expert, Assistant Coordinator of Documentation

-Mr. GÖKTEN DAMAR
Assistant Expert, Drafting

-Mr. ALİ İŞLER
Assistant Expert, Drafting

-Mr. SELÇUK KOÇ
Assistant Expert, Drafting

-Ms. SEMA HİMA
Coordinator of Documentation

-Ms. BİGE HAMURDAN
Assistant Coordinator of Registration Office

-Ms. BİLGE GÜLLÜ
Coordinator of Registration Office

-Mr. KEMAL ARSLAN
Coordinator of Meeting Rooms

-Ms. ŞERİFE MENGİ
Executive Secretary

-Ms. İLKNUR ARABACI
Executive Secretary

J. PROTOCOL SERVICES

-Mr. DENİZ KARABULUT
Protocol Assistant, Ministry of Foreign Affairs

-Mr. FATİH KAHRAMAN
Protocol Assistant, Ministry of Foreign Affairs

K. MINISTRY OF CULTURE AND TOURISM OF TURKEY

-Mr. HASAN ZONGÜR
Acting Head of Department,
Ministry of Culture and Tourism

-Ms. SERMİN DEDEOĞLU
Head of Section
Ministry of Culture and Tourism

L. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

-Mr. YAŞAR GÜLSOY
Head of Department

-Mr. MEVLÜT YAŞAR
Coordinator of Transport Relations

-Mr. NURETTİN AYDIN
Accommodation Relations

-Mr. TAYFUR YÜKSEL
Protocol Relations

-Mr. MEHMET ÖCAL
Accounting

-Mr. CAFER ERDOĞAN
Treasurer

-Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
Technician

ANNEXE

DISCOURS INAUGURAL DE S.E. M. AHMET NECDET SEZER PRESIDENT DE LA TURQUIE ET PRESIDENT DU COMCEC A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 21ème SESSION COMCEC

(Hôtel Marmara, Istanbul, Jeudi 24 novembre 2005)

Honorables Ministres,
Secrétaire-Général distingué
Délégués distingués:

Je suis satisfait d'être parmi vous encore une fois, à l'occasion de la 21ème session du Comité Permanent de Coopération de la Conférence Islamique. Je vous souhaite la bienvenue en Turquie et j'espère que vos efforts déboucheront sur des résultat bénéfiques.

Je souhaite encore une fois à M. Le Prof. Ekmeleddin insanoğlu, qui participe à la réunion du COMCEC en tant que Secrétaire-Général de l'OCI pour la première fois, tout le succès dans son travail. Le succès du Secrétaire-Général quant à la réalisation des innovations et des réformes en vue d'établir une structure plus efficace pour l'organisation qui répond aux besoins de ses membres, dépendra sans doute, de l'appui de tous les Etats membres.

Honorables Ministres,
Délégués distingués,

Le COMCEC a poursuivi inlassablement ses démarches, tout au long de 21 années grâce à l'appui, des Etats membres de l'OCI, et a acquis la singularité caractéristique d'être un Forum international pour développer les relations

économiques et commerciales entre les pays et évoluer les développements économiques survenus dans le monde.

Le besoin du développement des relations économiques et de la coopération entre les pays est devenu urgent plus que jamais dans un monde de globalisation où le développement du transport et de la communication ont contribué à l'augmentation de l'interaction mutuelle entre les pays.

L'Organisation de la Conférence Islamique est la seconde grande organisatioin politique après l'ONU sur le plan démographique et géographique. Par conséquent, l'objectif principal des activités du COMCEC est de saisir les opportunités offertes et subvenir aux besoins des membres de l'Organisation de Conférence Islamique, de manière à produire des bénéfices communs dans le domaine économique et commercial. C'est de notre espoir commun que les Etats membres soutiennent fortement la réalisation de projets concrets sur le niveau international à travers les activités fructueuses et efficaces.

L'économie mondiale a témoigné une augmentation effective de 5,1% en 2004, prévue d'atteindre 4,3 % en 2005 et espérons tous qu'elle maintient ce taux de croissance en 2006. Dans ce contexte, le volume du commerce international en articles et services, est estimé a 10,3% en 2005 contre 7 % en 2004.

Les économies des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique ont augmenté et atteint 5,7 % en 2004 parallèlement au développement positif de l'économie mondiale réalisé l'année précédente. Au moment où les Etats membres de l'OCI représentent 22 % de la population mondiale, ils n'ont réalisé que 5 % du produit national brut sur le plan international et 8 % du commerce mondial.

Ces chiffres mettent l'accent sur le besoin des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique de s'engager à une coopération plus intensive et efficace en vue d'avoir une part plus élevée de la croissance de l'économie mondiale et d'atteindre un niveau plus élevé de bien-être.

Nous sommes fiers que "le Premier Cycle de Négociations Commerciales" dans le contexte du projet du COMCEC intitulé: "Accord-Cadre sur le système de préférences commerciales pour les pays islamique", a été abrité par la Turquie et tenu, avec succès, à Antalya; et le "Protocole du tarif commercial préférentiel" s'est finalisé. Nous nous attendons à ce que ce protocole soit signé par les parties concernées au cours de cette session du COMCEC.

Honorables Ministres
Délégués distingués,

En poursuivant le bien-être économique, l'industrie du tourisme a atteint une importance croissante. Le total du nombre des touristes qui a réalisé une moyenne de 25 millions, par an, au cours des années 1950, a atteint 716 millions actuellement, avec un total de revenus touristiques de 536 milliards de dollars. L'effectif du personnel travaillant dans le domaine de l'industrie du tourisme qui s'élève à 207 millions personnes, représente 8 % de l'emploi mondial. La partdes Etats membres de l'OCI dans le marché du tourisme global qui atteint 6 % est insuffisant.

Dans ce contexte, je pense qu'il est significatif et approprié de discuter « Le rôle du tourisme dans le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » au titre d'un point spécial de l'agenda de la 21eme session du COMCEC. Nous pensons également que la première foire de tourisme qui se déroulera en parallèle à la session du COMCEC et à laquelle assisteront des compagnies dans le domaine du tourisme des pays membres de l'OCI contribuera largement à nos efforts de coopération dans ce secteur.

Je pense que le tourisme permettra à nos peuples non seulement de mieux se connaître, mais aussi contribuera au bien-être de nos pays, riches en ressources naturelles et en valeurs culturelle et historique.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique (Istanbul) à l'occasion de son 25eme anniversaire. Les réalisations du centre durant les 25 années passées ont été grandioses. Grâce aux précieux soutien et attention du Secrétariat et des pays membres, il a apporté de concrètes contributions à l'étude, la préservation et la diffusion des informations sur les travaux d'art et de culture islamiques. « La semaine culturelle des pays islamiques », organisée à son 25ème anniversaire, souligne la diversité et la valeur de ces travaux, enracinés dans la tradition d'art et de culture des pays membres. J'espère que le centre poursuivra ses fructueuses activités sur un plan plus étendu.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

L'un des principaux défis que nous affrontons est la lutte, par le déploiement de tous les efforts nécessaires, contre la pauvreté qui affecte plus d'un milliard de personnes. En tant que membre de la communauté internationale, notre principale priorité est de réduire à moitié, en 2015, le nombre de personnes dont le revenu quotidien est inférieur à un dollar dans le monde et qui sont sur le point de la famine. Visant la création d'un environnement favorable au développement et à la réduction de la pauvreté sur les plans national et global, nous devons faire preuve de détermination et nouer de solides partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Afin de réaliser ces buts, nous aurons parmi nos importantes tâches à établir de meilleurs et d'indépendants mécanismes économiques et politiques d'opération, compatibles avec les valeurs universelles et basés sur des principes de démocratie, d'application de la loi, des droits de l'homme, de la bonne gestion, de la transparence, de la responsabilité, de l'égalité entre les sexes et du rejet de la violence.

Nous nous félicitons que les programmes de renforcement de capacités pour la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI figure sur l'ordre du jour de la vingt et unième session du COMCEC. Il est important de concentrer nos efforts conjoints sur le développement de la démocratie, sur la paix durable, la lutte contre la pauvreté et le développement continu dans les Etats membres de l'OCI. Dans ce contexte, la promotion et le développement des mécanismes de coopération régionales et sous-régionales sont nécessaires pour la prévention des conflits et le renforcement de la stabilité politique. Nous invitons la communauté internationale à prendre les mesures spéciales pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins développés dans leur lutte contre la pauvreté et dans leur efforts pour le développement continu, y inclut ceux visant l'accroît du développement de l'assistance, de la coopération technologique et le renforcement des investissements étrangers directs.

Nous sommes heureux d'observer la naissance d'une tendance prometteuse aux investissements en augmentation et au commerce en progrès entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. Ceci sera également

avantageux pour développer certains mécanismes à cette fin. Je souhaite également souligner l'importance de la coopération entre les bourses.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Nous avons été profondément attristés par les effets du séisme qui a frappé le Pakistan, notre frère et ami, le mois passé, causant un lourd bilan de victimes et de dégâts avant le rétablissement de l'Indonésie et les autres pays de la région de la destruction causée par le séisme en décembre de l'année passée. Je présente de nouveau mes condoléances au peuple pakistanais qui a besoin plus que jamais de soutien en ces moments pénibles. J'invite la communauté internationale et les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à accorder, de manière croissante, des aides urgentes et à long terme au Pakistan.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Les négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE ont été initiées le 3 octobre. Nous nous félicitons de voir le monde islamique suivre et accueillir ce développement. Nous sommes certains que la position de la Turquie au sein de l'Union Européenne contribuera de façon positive aux relations entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et l'Union Européenne. La Turquie, en voie d'intégration à l'Union Européenne, continuera à maintenir et à consolider ses liens historique et culturel avec les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. Nous sommes certains que l'adhésion de la Turquie à l'UE renforcera la diversité culturelle et améliorera l'approche tolérante et collaborative de l'Union Européenne

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Je voudrais également aborder brièvement quelques questions politiques qui intéressent l'Organisation de la Conférence Islamique.

L'Organisation de la Conférence Islamique a lancé, à Istanbul et à New York en 2004 et à San'a en 2005, un appel ferme afin de mettre un terme à l'isolement du peuple musulman chypriote turc. L'Organisation avait réitéré sa ferme détermination à propos de cette question lors de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenue le 24 septembre 2005 à New York.

Nous espérons que les Etats membres de l'OCI, prendront des mesures concrètes pour mettre en application ces résolutions afin de renforcer le respect et la crédibilité de l'Organisation de la Conférence Islamique devant la Communauté Internationale.

Il est temps que nous mettions fin à l'isolement prolongé du peuple chypriote turc qui a voté pour la paix et a consenti au compromis lors du référendum organisé le 24 avril 2004. Ce peuple doit avoir l'opportunité de s'intégrer dans la communauté internationale et recevoir une aide financière et politique. Ses relations le liant au monde doivent être développées dans tous les domaines.en particulier dans ceux du transport direct, du commerce, de l'investissement, du tourisme, de la culture et du sport.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

La situation en Iraq occupe la première priorité pour la paix régionale et internationale car elle constitue un élément indispensable pour l'équilibre du Moyen-Orient. Nous compatissons à la peine et aux douleurs du peuple irakien qui passe par une transformation historique profondeb

Nous souhaitons voir établir dans l'imédiat une structure politique qui préserverait l'unité nationale et l'intégrité de l'Irak qui garantirait l'état de droit et la répartition équitable des richesse nationales entre toutes les composantes de la société et qui serait satisfaisant et pour le peuple irakien et pour la Communauté Internationale.

Nous sommes en contact avec toutes les composantes du peuple irakien frère. Nous lui recammondons de participer activement au processus politique et de voter aux élections. Nous souhaitons sincèrement voir établir en Irak un

système Constitutionnel pluraliste démocratique, qui respecterait les droits de l'homme et qui serait basé sur une large représentativité et sur un consensus viable qui impliquerait toutes les composantes de la société.

Nous appelons également la communauté internationale et les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à apporter leur soutien à l'établissement et à la protection de la paix durable et de la stabilité en Irak et dans notre région.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Le développement au cours de l'année 2005, telque le cessez le feu entre Israël et la Palestine en février, le retrait partiel d'Israël de la bande de Gaza et de la Cisjordanie en septembre a fait revivre nos espoirs vers un règlement du conflit entre Israël et la Palestine. Nous pensons que le conflit entre Israël et la Palestine doit être régler sur la base des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies no 242, 338 et 1397, en vu d'établir une paix juste et durable dans notre région. Il est important de s'attacher à la vision soulignée dans la résolution no 1397……où deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Dans ce contexte, la priorité doit être accordée à la reprise des pourparlers suivant la Feuille de Route préparée par le Quartet. A cette phase actuelle il y a un besoin immédiat du soutien de la communautée internationale particulièrement les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique pour la réforme et les actions prises en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple Palestinien, et de vitaliser l'économie Palestinienne. La Turquie va poursuivre sa contribution au processus de règlement du conflit entre Israël et la Palestine et ce dans un cadre institutionalisé.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

En décembre, le sommet extraordinaire de l'Organisation de la Conférence Islamique sera accueilli pour le Royaume d'Arabie Saoudite qui se tiendra à

Makkah. Il est clair que les résolutions adoptés au cours de la 21ème session du COMCEC, seront également de grande importance pour le sommet extraordinaire de l'Organisation Islamique. Je suis conscient que tous les Etats membres auront une contribution fructueuse aux activités entreprises.

Je souhaite que votre contribution précieuse dans le cadre de la 21ème session du COMCEC soit bénéfique pour nos Etats afin de poursuivre le bien être commun et la paix.

Je souhaite exprimer mes meilleurs voeux à vous tous.

ANNEXE

3

Bissmillah Arrahman Arrahim

Excellence Monsieur Ahmet Necdet Sezer,
Président de la République de Turquie et du Comcec,

Excellence Messieurs les Ministres,

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaikoum Wa Rahmat Allah Wa Barakatou

C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir assister à l'inauguration de cette 21ème session du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale. J'aimerais profiter de cette opportunité pour dire ma -vive appréciation à S. E. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour son aimable soutien et pour l'intérêt bienveillant qu'il prête aux activités de l'OCI et du COMCEC.

Je voudrais également dire toute mon estime au gouvernement et au peuple turcs pour avoir régulièrement abrité les sessions du. COMCEC chaque année ainsi que pour l'accueil traditionnel chaleureux et la généreuse hospitalité réservés à toutes les délégations depuis leur arrivée dans cette belle et historique métropole d'Istanbul. Sous l'égide clairvoyante et le ferme engagement de S. E. le Président de la République de Turquie, le COMCEC a pu apporter d'importantes contributions au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI et ce depuis sa création. Je sui sûr que, dans le futur, il continuera à apporter des contributions tout aussi appréciables à la réalisation de ce noble et grand dessein sous la férule du Président de la République de Turquie.

Nous avons été profondément choqués et consternés par l'ampleur des dégâts matériels et les pertes massives en vies humaines provoqués par le séisme dévastateur qui a frappé une vaste partie du Pakistan le 8 octobre 2005. Les Etats membres de l'OCI ont apporté une assistance humanitaire généreuse aux populations sinistrées. C'est ainsi qu'à la faveur de ma visite au Pakistan les 22 et 23 octobre 2005, j'avais appris que les

donations promises par les Etats membres et les institutions de l'OCI avaient culminé à un total de 75% de l'ensemble de l'aide internationale.

De fait, les dommages provoqués par le tremblement de terre sont si immenses qu'il faudrait plusieurs milliards de dollars pour reconstruire et réhabiliter les zones dévastées. C'est pourquoi, je réitère mon appel à tous les Etats membres de l'OCI pour fournir d'urgence toute l'assistance matérielle et humanitaire possible au gouvernement et au peuple du Pakistan en vue de surmonter l'impact catastrophique de cette tragédie et d'alléger les souffrances des populations sinistrées. Je suis persuadé que les Etats membres et les institutions de l'OCI continueront à prendre les devants pour apporter leur appui financier et technique au Pakistan. Je crois en outre qu'il est devenu urgent de créer un fonds permanent de secours humanitaire au niveau de l'OCI pour gérer les situations de catastrophes naturelles.

Monsieur le Président,

Honorables Ministres,

Distingués délégués,

Le monde musulman est en train de passer un cap bien difficile, rempli de redoutables écueils et jalonnée de défis démesurés dans les domaines politique, économique, scientifique, social et culturel. La plupart des Etats membres de l'OCI souffrent de l'analphabétisme, de la crise du logement, de la pauvreté, de la carence des services de santé, sont incapables de subvenir à leurs besoins fondamentaux, ont une espérance de vie médiocre, sont loin d'avoir réalisé les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), se trouvent souvent confrontés à un net déficit en termes de développement humain, ploient sous le fardeau de la dette, ne sont pas compétitifs, sont marginalisés et ainsi de suite. Alarmé par ces conditions adverses et devant l'ampleur des défis à relever, le 10ème Sommet islamique, réuni à Putrajaya, en Malaisie, avait adopté une résolution portant création d'une Commission d'Eminente Personnalités chargée d'arrêter une stratégie et un plan d'action destinés à habiliter la Oummah islamique à faire face aux challenges du 21ème siècle.

Composée d'intellectuels illustres des Etats membres de l'OCI, la Commission s'est réunie par deux fois, sous la présidence

du Ministre malaisien des Affaires étrangères, la première fois à Putrajaya en janvier 2005 et la seconde à Islamabad en mai 2005. Les recommandations qu'elle a formulées ont été compilées dans trois documents distincts, à savoir : (a) les challenges du 21ème siècle : (b) la politique et le programme de promotion de la modération éclairée ; et (c) la réforme et la restructuration de l'OCI.

Au mois de janvier dernier, nous avions suivi avec beaucoup d'intérêt le discours magistral prononcé -par Sa Majesté le Roi Abdullah Bin Abdelaziz, Serviteur des Deux Saintes Mosquées, qui avait convié les dirigeants de la Oummah islamique à se réunir à Makkah Al-Moukarramah en vue de débattre des problématiques de « *l'unité* » et de « *l'action conjointe* » en vue d'examiner les défis auxquels le monde musulman se trouve confronté dans l'immédiat et d'explorer les solutions appropriées en vue de développer une vision prospective de l'avenir de la Oummah. Dans ce discours aussi important qu'opportun, Sa Majesté le Roi Abdullah Bin Abdelaziz avait également souligné la nécessité de « *tenir des réunions d'intellectuels et d'experts de la Oummah pour préparer le Sommet islamique extraordinaire* ».

A l'initiative de Sa Majesté, un Forum préparatoire a ainsi groupé intellectuels et experts musulmans du 9 au 11 septembre 2005 à La Mecque. Le Forum de Makkah, avait évalué les challenges auxquels le monde musulman fait face, examiné les multiples facettes de la nouvelle «vision» et proposé une série de recommandations visant à préparer la Oummah à relever ces challenges. Ses conclusions seront soumises au Sommet islamique extraordinaire, prévu à Makkah les 7 et 8 octobre 2005 pour examen et adoption.

A ce propos, j'aimerais vous assurer que je serais heureux et honoré de déployer tous les efforts et de mobiliser toutes les énergies pour garantir le succès de cette conférence au Sommet. Je suis convaincu que le bilan final de ce Sommet extraordinaire et la mise en oeuvre de ses résolutions ne manqueront pas d'ouvrir de nouvelles voies à la Oummah islamique pour l'aider à se sortir de l'ornière. Nul doute que ce sommet va également induire une synergie interne entre les Etats membres qui ambitionnent de renforcer notre Organisation et de la hisser au niveau auquel nos gouvernements et nos peuples aspirent à la voir accéder.

A cet égard, je reste confiant que tous les Etats membres ne ménageront aucun effort pour promouvoir les échanges commerciaux intra communautaire afin de porter le volume des échanges intra OCI à un minimum de 20% (contre 13% actuellement) du chiffre global de leur balance extérieure, comme l'ont envisagé les experts et intellectuels musulmans réunis en conclave en septembre 2005 pour préparer le Sommet extraordinaire.

Par ces temps difficiles, la solidarité et la coopération dans tous les domaines, et plus particulièrement dans le domaine de la coopération économique et commerciale s'avère de plus en plus importantes et prioritaires. A cet égard, je salue hautement le rôle joué par le COMCEC dans la promotion et la consolidation des relations économiques et des échanges commerciaux entre les Etats membres. Comme cela a été déjà le cas par le passé, le COMCEC continuera à contribuer efficacement au développement économique et au resserrement des relations commerciales entre nos nations.

De plus, et pour espérer pouvoir glaner quelques bénéfices de la mondialisation et en minimiser les effets pervers sur nos économies, il est impératif pour nos pays d'accélérer le processus de coopération économique et commerciale intra OCI qui, à son tour, servira de levier ou de levain pour la réalisation du développement durable des Etats membres et pour éviter que certaines de nos économies ne soient marginalisées davantage. La mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI, par la participation effective et agissante des Etats membres, balisera la voie qui mène à l'instauration d'un environnement économique et commerciale mieux intégré. J'aimerais rappeler dans ce contexte que la 20ème session du COMCEC avait approuvé la création du mécanisme supplémentaire développé par le Bureau de Coordination du COMCEC en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées compétentes. Je ne saurais omettre de dire à cet égard mon appréciation au Bureau de Coordination du COMCEC et aux institutions compétentes de l'OCI pour avoir mis au point ledit mécanisme qui, j'en suis persuadé, va fortement accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

C'est également un motif de grande satisfaction pour moi que de constater que le 1er Round de négociations commerciales

au titre de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI a pu être mené à son terme dans des conditions satisfaisantes. J'adresse l'expression de ma vive gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité quatre (4) réunions à Antalya dans le cadre de 1er Tour de Négociations. Nos remerciements s'adressent également au Bureau de Coordination du COMCEC et au Centre islamique pour le Développement (CIDC) qui ont assuré conjointement le Secrétariat général du Comité de Négociation Commerciale. Je remercie en outre la Banque islamique de Développement (BID) de sa contribution au financement de ces négociations. Avec l'achèvement du 1er Tour de négociations commerciales, on peut dire que les efforts déployés au niveau de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale ont atteint un stade avancé. A présent, il s'agit d'étendre le Système de Préférence commerciale à tous les Etats membres de l'OCI qui voudront bien ratifier l'Accord-Cadre. Je crois que tous ces Etats doivent accéder au système le plus tôt possible pour permettre à la grande famille de l'OCI d'engager la discussion autour des voies et moyens devant leur permettre de créer un espace de Libre Echange dans un proche avenir, comme l'ont envisagé les érudits musulmans réunis à Makkah en septembre 2005. Partant, j'invite instamment les Etats membres qui n'ont pas encore signé et ratifié l'Accord Cadre à le faire à la date la plus proche possible.

Au surplus, il existe plusieurs autres Accords et Statuts à caractère économique qui ont été conclus dans le but de promouvoir les relations économiques et commerciales et de booster les échanges entre les Etats membres.

Depuis que j'ai pris officiellement mes fonctions de Secrétaire général, au mois de janvier, j'ai assigné une grande importance et la plus haute priorité à la signature et à la ratification de ces Accords et Statuts et, à la faveur de mes contacts avec les dirigeants des Etats membres, je n'ai eu de cesse de les appeler à le faire dans les meilleurs délais. Une fois de plus, je voudrais réitérer mon appel aux Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait, pour s'empresser de signer et ratifier ces instruments.

Le tourisme, un des secteurs prioritaires les plus importants du Plan d'Action de l'OCI, a bénéficié d'un intérêt conséquent et de l'engagement résolu des Etats membres au cours de ces dernières

années. Le tourisme joue un rôle primordial dans le développement économique, les échanges culturels et le rapprochement entre les nations. Il représente également une importante source de revenus et de devises fortes et génère des emplois en grand nombre. Le tourisme constitue donc un outil important pour la réduction de la pauvreté et l'élévation du niveau de vie des populations locales.

Pour toutes ces considérations et grâce à l'intérêt témoigné par les membres, nous avons pu tenir pas moins de quatre (4) conférences ministérielles depuis la première du genre qui avait été organisée à Ispahan en l'an 2000. J'aimerais saisir cette opportunité pour exprimer mes remerciements au Gouvernement de la République du Sénégal pour avoir abrité la 4ème Conférence islamique des Ministres du Tourisme, à Dakar, du 28 au 30 mars 2005, ainsi qu'au Royaume du Maroc pour avoir organisé, en collaboration avec le CIDC et d'autres institutions de l'OCI, une Atelier sur ce thème les 14 et 15 juin 2005 à Casablanca, et au Gouvernement iranien pour avoir accordé l'hospitalité à la réunion du Groupe d'Experts Ad Hoc du 11 au 14 juillet 2005 à Téhéran. Cette année, nous aurons à discuter du « *Rôle du Tourisme dans la Promotion de la Coopération économique entre les Etats membres* » et aurons des échanges de vues et d'expériences sur ce thème au cours de la session actuelle. Parallèlement, nous assisterons à la 1ère Foire du Tourisme organisée conjointement par le CIDC et les autorités turques compétentes. J'aimerais adresser à cet égard mes remerciements et dire mon appréciation aux autorités turques et au CIDC pour les efforts conjoints qu'ils ont investis dans l'organisation de la 1ère Foire du Tourisme à Istanbul.

Le Plan d'Action de l'OCI repose, entre autres, sur l'idée de donner un rôle plus proéminent au secteur privé dans la mise en œuvre de ce Plan d'Action. Le rôle du secteur privé dans le renforcement de la coopération économique et commerciale a été également souligné dans les diverses résolutions des Sommets de la CIMAE. Je suis sincèrement convaincu que le secteur privé doive bénéficier d'une chance accrue pour participer davantage aux délibérations du COMCEC et des autres fora de l'OCI.

A cet égard, la convocation de la Conférence économique de l'OCI en marge de la 20ème session du COMCEC, avait marqué une avancée considérable dans l'évolution des activités de coopération économique et commerciale entre les Etats membres en termes de participation du secteur privé. Pouvoir bénéficier des idées et des

expériences des véritables acteurs économiques est un must et un atout supplémentaire si nous voulons qu'ils contribuent à doper le commerce et l'investissement dans les Etats membres de l'OCI en vue de promouvoir la coopération intra communautaire dans ces domaines. Je saisis également cette opportunité qui m'est offerte pour féliciter Son Excellence Sheikh Saleh Bin Adullah Kamel de son élection à la présidence de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) et pour lui souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement de sa mission.

Il va sans dire que je ne ménagerais personnellement aucun effort pour soutenir la nouvelle direction de la CICI et apporter tout mon appui au secteur privé en vue de catalyser et de dynamiser la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

En mars dernier, j'avais effectué un périple à travers les Etats membres africains. J'ai pu ainsi visiter le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, le Mali, le Niger et le Sénégal pour recueillir une information de première main sur les conditions socioéconomiques qui prévalent dans la région du Sahel et sur les efforts déployés ou à déployer pour aider économiquement et socialement cette région. Au cours de cette tournée, j'avais été l'objet d'un accueil extrêmement cordial et chaleureux.

Nous avons convenu, entre autres, de développer les industries alimentaires et cotonnières en Afrique de l'Ouest par la promotion des joints venture entre les Etats membres. Dans ce contexte, nous avons organisé, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina, la BID et le CIDC, un forum sur « la dynamisation du commerce et de l'investissement dans le secteur du coton dans les Etats membres de l'OCI » à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 18 et 19 avril 2005. Le principal objet de ce Forum était de discuter des voies et moyens permettant d'augmenter la valeur ajoutée du secteur cotonnier en Afrique. En marge de ce Forum, des compagnies, notamment marocaines et turques, ont négocié des accords avec leurs partenaires du Burkina et du Mali pour implanter des usines dans ces pays. A la veille du Forum, la BID avait également organisé une « *Réunion d'experts sur la promotion de la production, l'efficacité et la compétitivité internationale des pays membres producteurs de coton«,* au siège de la Banque les 22 et 23 mars 2005. J'espère que les propositions issues de ces réunions seront effectivement mises en œuvre par toutes les parties concernées.

Le nombre de gens vivant en deçà du seuil de pauvreté continue d'augmenter en dépit de tous les efforts déployés au niveau international pour faire reculer la pauvreté. La majorité des PMA et des pays de l'OCI à faible revenu manquent de ressources financières et de main d'oeuvre qualifiée pour pouvoir combattre efficacement la pauvreté. Sur les 50 PMA classées par les Nations Unies dans cette catégorie, vingt-deux (22) appartiennent à l'OCI. Devant ce tableau plutôt morose, la Malaisie agissant en sa qualité de Président du 10ème Sommet islamique, a initié un programme de « Développement des *Capacités pour l'Eradication de la Pauvreté dans les Etats membres, de l'OCI les Moins Avancés et à Faible Revenu»,* qui se focalise sur les projets concrets et dynamiques visant à faire reculer la pauvreté. Ce programme a permis d'accomplir des avancées considérables moins d'un an après son lancement, avec la tenue de la 1ère Réunion du Comité de Pilotage à Kuala Lumpur, le 10 décembre 2004. Au cours de la 1ère phase de ce programme, trois projets pilotes ont été identifiés au Bangladesh, en Mauritanie et Sierra Leone. La 3ème Réunion du Comité de Pilotage tenue les 8 et 9 octobre 2005 au siège de la BID, a décidé d'inclure le Burkina Faso, le Sénégal et la Somalie dans la seconde phase du programme.

En étroite collaboration avec la BID, la Malaisie a mis au point les détails du programme. J'aimerais marquer ici mon appréciation du rôle louable joué par la Malaisie et la BID dans l'éradication de la pauvreté dans les pays membres et notamment en Afrique.

Par ailleurs, je suis heureux d'apprendre que la Turquie vient de lancer un programme baptisé « *Stratégie Africaine de Développement* ». Ce programme est destiné à servir de cadre et de catalyseur au développement du commerce, à l'investissement et à la coopération technique entre la Turquie et les pays africains. Il a pour objectif de contribuer au développement de l'Afrique, d'améliorer le niveau de vie des populations autochtones et de réduire la pauvreté. Dans le cadre de ce programme, une Foire commerciale de la Turquie doit être organisée à Dakar du 25 au 28 novembre 2005.

Dans le cadre de la concrétisation de la solidarité islamique, je soutiens fermement les activités visant à promouvoir la coopération entre les Etats membres, en particulier entre les

membres africains et non africains. A cet égard, j'invite les Etats membres à faire preuve d'une solidarité accrue avec l'Afrique.

Avant de conclure, j'aimerais dire mon appréciation du rôle combien louable joué par la BID en soutenant les projets concrets qui contribuent immensément au développement économique des Etats membres. Je voudrais également dire mon appréciation aux autres organes subsidiaires et institutions affiliées de l'OCI en charge des questions économiques et commerciales, à savoir le SESRTCIC, le CIDC, l'UIT, la CICI et l'OAIA.

Enfin, je réitère ma conviction qu'il est impératif de reconsidérer le rôle de l'OCI pour l'habiliter à devenir un acteur dynamique sur la scène internationale en tant qu'unique représentant du monde musulman. L'OCI n'a pas été apte, jusque là, à faire un usage optimal de ses potentialités, ni n'a été en mesure de s'imposer en tant qu'entité capable de faire entendre sa voix à l'échelle internationale sur les questions d'intérêt commun pour les Etats membres.

Maintenant, nous nous devons tous de travailler dur pour conforter les positions de notre Organisation et lui permettre de jouer un rôle dynamique qui soit proportionnel aux potentialités réelle du monde musulman.

Nous nous devons d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de l'Organisation et de nous adapter aux nouvelles circonstances et attentes, comme c'est le cas avec les autres organisations régionales et internationales.

Pour finir, j'aimerais vous dire ma ferme conviction que cette session du COMCEC va déboucher sur des résultats fructueux et palpables.

Je souhaite à la 21ème session du COMCEC beaucoup de succès.

Wassalamou Alaikoum Wa Rahmat Allah Wa Barakatou

ANNEXE

4

Original : Arabie

LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

DISCOURS
DE S.E. DR. AHMET MOHAMED ALI
PRESIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
A LA SEANCE INAUGURALE DE

Istanbul - République de Turquie
(24 novembre 2005)

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux
Que la paix de Dieu soit sur notre prophète et tous ses compagnons.

S.E. M. Ahmet NECDET SEZER, Président de la République de Turquie, Président du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale.

S.E. Pr. Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Honorables chefs et membres de délégations,
Chers frères et soeurs:

Assalamo Alaikom warahmat Allaho wa barakatuh,

L'honneur m'échoit de m'adresser à votre auguste assemblée, au nom de votre institution, la Banque Islamique de Développement. J'exprime ma profonde gratitude et mes remerciements à la République de Turquie, au Président, au gouvernement et au peuple Turcs pour leur appui continu qu'ils apportent à votre comité honorable. De même, Je voudrais saisir cette opportunité pour vous exprimer ma profonde gratitude pour l'hospitalité généreuse et pour les efforts louables que vous avez déployés pour mener à bien cette réunion.

Du haut de cette tribune vénérable, je voudrais exprimer toute mon appréciation au Secrétariat Général du COMCEC pour avoir invité la Banque Islamique de Développement à participer aux travaux de cette réunion importante

et nous implorons Dieu, le Tout Puissant qu'il assure plein succès aux travaux de ce rassemblement.

Excellence Président,

Votre éloquent discours a porté sur beaucoup d'idées et d'opinions remarquables constituant, sans doute, une source intarissable pour l'inspiration des participants afin qu'ils parviennent à des propositions et à des recommandations précises renforçant l'action islamique commune.

Le Pr. frère Ekmeleddin IHSANOGLU Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, a exposé, dans son discours, des conceptions globales de la réalité de l'action islamique commune, et a présenté des propositions qui aident les pays membres à relever les défis successifs qui leur sont imposés dans tous les domaines à cause de la globalisation.

M. le Président,
Excellences,
Frères et soeurs,

La Banque Islamique de Développement se félicite de la coopération étroite avec votre honorable comité. La Société Islamique de l'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIAICE) a été créée en réponse aux directives de votre auguste comité. Cette société célèbre son lOème anniversaire, au siège de la Banque à Jeddah, en poursuivant ses démarches assidues pour s'acquitter de sa mission qui consiste à assurer l'afflux des exportations des pays membres et la polarisation des investissements.

A cet égard, la société a récemment entrepris plusieurs initiatives pour renforcer son rôle dans ce domaine, dont les plus saillantes s'articulent autour des réalisations concrètes dans le domaine de l'expansion du cadre de l'assurance afin qu'il englobe les exportations aux pays non-membres de l'Organisation et accorde l'appui et la consultation aux institutions de garantie des exportations dans les pays membres. Ainsi parvenons - nous cette année à signer des mémorendums d'entente avec nombre d'institutions de garantie d'investissements dans les pays membres, ce qui permet d'étendre leur activité d'assurance et améliorer leur

performance technique pour pouvoir jouer leur rôle dans le développement des exportations nationales. L'Institution a réussi, de même, à renforcer son activité, cette année, dans le domaine de la vulgarisation des opportunités d'investissement dans les pays membres et améliorer le climat d'investissement en créant un programme d'assistance technique dans ce domaine vital en coopération avec le reste des institutions et organes du Groupe de la BID. Ce programme englobe plusieurs activités et dynamismes qui seront mises en place en coopération avec les institutions internationales concernées dans ce domaine comme l'Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie (ONUDI) et l'Agence Multilatérale pour la garantie de l'industrie (AMGI).

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers Frères et Sœurs,

Dans le but de poursuivre l'étroite coopération entre votre honorable délégation et la BID, la Banque a contribué au financement du premier cycle de négociations visant l'instauration d'un système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et a participé à toutes les réunions tenues à cet égard à la République de Turquie. En votre nom, nous adressons de vifs remerciements à la Turquie pour tous les efforts déployés dans le passé et jusqu'à présent dans ce contexte. Nous attendons un engagement de tous les Etats membres en réponse à ces efforts afin de créer un système de préférences commerciales entre les pays membres pour la réalisation des intérêts communs.

L'organisation de la conférence économique pour les pays de l'organisation de la conférence islamique tenue ici à Istanbul en marge de la 20eme session du comité est un récent résultat fructueux de la coopération avantageuse entre l'honorable comité du COMCEC et la BID.

Plusieurs recommandations ont été adoptées par cette conférence portant sur le renforcement de l'action islamique collective. La BID compte, si Dieu le veut, collaborer de manière efficace et continue avec votre honorable comité en vue de réaliser les recommandations de la conférence sur le plan pratique.

La Banque a fait les premiers pas vers la réalisation des recommandations de la conférence en formant un groupe pour le développement de l'investissement. Ce dernier a tenu plusieurs réunions au Pakistan, en Arabie Saoudite et en Malaisie, soucieux de proposer des suggestions pratiques dans des domaines déterminés et répartir les responsabilités entres les différentes compétences concernées dans ce domaine.

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers Frères et Sœurs,

La Banque a doublé ses efforts dans le domaine du financement du commerce depuis 1420H (1999) en vertu des directives de la 8eme conférence au sommet. La moyenne du montant alloué au commerce a ainsi atteint 1.8 milliards de dollars US$ annuellement pour la période de 1420H à 1425H (1999-2004), soit le triple de la moyenne du montant alloué durant la période de 1397H à 1419H (1977-1998) avec un montant de 567 millions de dollars US$. Le montant total alloué au commerce l'an dernier 1425H a dépassé les 2 milliards de dollars US$.

Je souhaite indiquer que votre institution à savoir, la Banque Islamique de Développement a, grâce à Dieu, fait record pour la troisième fois consécutive de la plus haute classification de crédit (AAA) à long terme et (A-1+) à court terme selon la classification de l'institution Standard & Poor's pour les services de classification.

Honorable Président
Excellences,
Frères et Sœurs,

Dans une étape importante vers la consolidation du rôle du groupe de la BID visant l'accroissement du commerce intra-OCI, le Conseil des Gouverneurs de la Banque a adopté au cours de sa dernière réunion tenue en Malaisie, une résolution historique en vue de créer l'Institution Islamique pour le Développement du Commerce.

Cette résolution a été prise afin de répondre à l'initiative pionnière lancée par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Ben Abdel Aziz,

qu'Allah le préserve, Chef de la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite au 10ème Sommet Islamique (à Putra Java, 1424 H.) lorsqu'il a invité à l'encouragement de l'échange commercial entre les Etats membres au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique, à l'amélioration de son faible niveau actuel pour atteindre le niveau escompté, et la « la consolidation des ressources de la BID consacrées au financement des exportations entre les pays membres. »

La résolution relative à la création de l'Institution Islamique pour le développement du commerce est en harmonie avec la proposition présentée par le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis au Conseil des Gouverneurs de la Banque, tenue à Téhéran en 1425 H. à cette fin. Suite à la prise de ladite résolution, la Banque a pris l'initiative d'entreprendre les mesures nécessaires à la concrétisation de cette résolution et ce en démarrant la préparation d'un accord sur la création de l'institution et sa soumission aux discussions approfondies au cours d'une réunion à laquelle ont assisté d'éminents experts de part le monde.

Le Capital de l'Institution s'élève à 500 millions de dollars américains qui proviennent essentiellement des ressources du programme d'investissement des exportations et du portefeuille des Banques Islamiques dépendantes de la Banque. Le capital autorisé de l'Institution atteint 3 milliards de dollars américains. La Banque aspire à ce que cette Institution naissante jouit de l'appui de votre honorable comité et des Etats membres afin qu'elle assume adéquatement son rôle dans la promotion du commerce entre les Etats membres.

Monsieur le Président,
Messieurs le Ministres,
Frères et sœurs,

Conformément aux résolutions de votre honorable comité, consciente de l'importance des engagements de l'OMC imposés à nos pays, la BID a poursuivi ses activités dans le cadre de son programme d'assistance technique accordée aux pays membres de l'OCI face aux questions relatives à l'OMC ; programme établi en 1997 et comprenant maintes activités dont l'organisation des stages, des colloques, des ateliers, des études sectorielles, l'offre d'aide directe aux pays membres et la tenue des réunions consultatives. La Banque organiserait le 12 décembre 2005 à Hong Kong une réunion consultative, où participeraient les

chefs de délégation participants pour préparer la tenue de la 6éme conférence ministérielle de l'OMC. Au sein de cette auguste assemblée j'aspire à jouir de votre plein appui et ce en répondant à l'invitation adressée à tous les Etats participants pour se joindre aux travaux de cette réunion.

Je voudrais faire l'éloge de l'initiative pilote lancée par S.E. El Hadj Abdullah Ahmad Badawi, Premier ministre de la Malaisie qui vise à élaborer un programme intégré pour le développement et le renforcement des capacités des Etats membres.

Convaincue de l'importance de cette initiative et du rôle axial qu'elle pourrait jouer dans l'accélération de la croissance dans les Etats membres en leur permettant de bénéficier des expériences mutuelles, la Banque a, en coordination avec la Malaisie et un certain nombre d'Etats membres, procédé à l'élaboration et à la mise en exécution de projets pilotes au Siera Leone, au Bangladesh et en Mauritanie. Un Comité a été mis en place pour superviser ces projets et a tenu deux réunions dont la dernière a eu lieu au siège de la Banque Islamique de Développement à Djeddah du 8 au 9 octobre 2005.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Frères et sœurs,

La Banque Islamique de Développement a le plaisir et l'honneur de poursuivre sa coopération avec votre honorable Comité. Elle s'efforcera avec la volonté de Dieu de contribuer à la réalisation des objectifs nobles pour lesquels nous oeuvrons tous.

En conclusion je voudrais saisir à nouveau cette occasion pour adresser mes remerciements les plus sincères et ma profonde gratitude à votre Excellence et à Messieurs les ministres des Etats membres pour l'appui et le soutien continus qu'ils apportent à la Banque pour qu'elle demeure le symbole de solidarité et d'intégration entre les Etats membres,

Assalamu Alaikum wa Rahmatulla wa Barakatuh

ANNEXE

5

Original : Anglais

DECLARATION DE S.E. CHEIKH SALEH BİN KAMEL PRESIDENT DE LA CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

(Istanbul, le 24 novembre 2005)

Au nom d'Allah, le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

S.E. le Président de la République de Turquie,
Monsieur le Président,
Du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC)

Chers Frères et Chères Sœurs,

Assalamo Alaikom wa Rahmatullahi wa Barakatuh

Louanges à Allah, le Tout Puissant, qui répand Sa Grâce et Ses Bénédictions sur cette assemblée et attribue la réussite à tout effort réalisé sous cette ombrelle florissante Islamique pour la prospérité de l'Islam, des Musulmans et de l'humanité.

Que la Paix et les bénédictions soient sur notre Saint Prophète Mohammed, sa famille et ses compagnons, le Messager de la Miséricorde et le Guide de la voie droite.

Votre Excellence, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi que de prendre part pour la première fois à la réunion du Comité Permanent pour la Coopération commerciale et économique (COMCEC), filiale de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Ce n'est pas une moindre responsabilité que de me trouver parmi vous en qualité de Président de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie et de la Commission générale des banques et des établissements financiers Islamiques qui se trouvent pour l'heure défavorisés en raison de conditions militaires et politiques prédominentes dans le monde entier, conditions qui posent d'ailleurs un obstacle d'un aspect insurmontable sur la voie de l'intégration Islamique à laquelle nous aspirons et que nous anticipons.

Il est hors de doute que nous ne pourrons atteindre notre objectif ultime de développement et de prospérité sans établir au préalable l'harmonie économique Islamique. Cette harmonie que composent les bienfaits dont Allah a fait don à l'ensemble des nations Musulmanes à savoir la richesse, les ressources naturelles, les capacités appropriées et les potentialités qui sont à même de donner lieu à l'unité économique et commerciale dont peuvent récolter les fruits non seulement nos peuples mais tous les pays du monde. Ce qui importe pour parvenir à cet objectif sont des intentions et des efforts sincères ainsi qu'une vision claire. Depuis mon élection au poste de président de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie, nous avons, avec les cadres de la Chambre, approfondi les réalisations antérieures et les projets futurs.

Votre Excellence le Président, Chers Invités,

Nous avons, par la Grâce d'Allah, lancé un programme pratique qui sera, je l'espère, le tremplin de réalisations tangibles et spécifiques et non pas de simples recommandations dénuées de mise en œuvre.

Sur la base de sa proposition minutieusement analysée, le Comité exécutif de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie a pris, lors de sa réunion extraordinaire en septembre dernier à Charm El Shaikh en Egypte, des résolutions pour les présenter au Sommet extraordinaire de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Considérant mon expérience pratique dans le domaine du commerce, des échanges et des transactions d'investissements dans plusieurs pays Islamiques et en ma qualité de Président de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie, il me revient de présenter ces propositions pratiques en vue de partager avec vous les préoccupations et les intentions nobles qui nourissent la vision de la communauté Islamique à savoir l'édification du marché commun Islamique :

1. priorité aux pays Islamiques pour l'embauche de la main-d'œuvre.
2. accroître le volume des investissements inter-états entre les pays Islamiques.

3. développer le tourisme dans les pays Islamiques.
4. multiplier les échanges entre les pays Islamiques.
5. développer les programmes d'éducation afin de satisfaire la demande du marché de la main-d'œuvre et les nécessités de développement interne ainsi que la mise en place d'établissements éducationnels là où cela s'avère possible dans les pays Islamiques.
6. accorder davantage d'attention aux études de recherche et techniques qui donnent lieu aux innovations et inventions utiles et les développer, les financer et les commercialiser pour la prospérité des érudits Musulmans, de la communauté Islamique et du monde en général. D'où il convient d'établir des sociétés de capital à risques pour sponsoriser ces recherches et inventions dans les pays Islamiques.
7. en considération du lien et de l'intégrité entre l'économie et les médias et dû à l'importance de ces derniers à l'heure actuelle, il importe à la Oumma de les réformer afin d'élargir leur portée pour renforcer la solidarité Islamique et faire face aux défis, outre le fait de raviver les couleurs de l'Islam au sein des communautés non Musulmanes ainsi que nouer des liens entre les particuliers Musulmans de différents groupes sur la base d'une approche Islamique modérée.

En vue de réaliser les six objectifs figurant ci-dessus, il importe de mettre en place des moyens et des mécanismes de mise en d'œuvre dont :

1) Organisation Internationale pour le recouvrement et la répartition de la Zakate :

C'est une organisation moderne devant être chargée du recouvrement et de la répartition de la Zakate, sa portée s'étend au voisinage urbain, aux villages, aux villes et à travers le pays. L'organisation se consacrera à la mise en valeur de la Zakate en tant qu'instrument économique, de développement et de solidarité sociale sous le contrôle et la réglementation de l'état.
Conditions de mise en application :

1. rédaction de statuts d'association, déjà présentée à l'Organisation de la Conférence Islamique.
2. une résolution d'adoption par la conférence au sommet.

2) Association des hommes d'affaires Musulmans :

C'est une organisation internationale dont l'adhésion est ouverte à tous les hommes d'affaires des pays Musulmans et filiale de la Chambre Islamique de commerce et d'industrie. Ses buts comprennent :

1. augmenter les échanges commerciaux entre les pays Islamiques.
2. faire se rencontrer, présenter les hommes d'affaires Musulmans et accroître leur coopération et intégration.
3. donner aux hommes d'affaires Musulmans un rôle majeur s'agissant d'éliminer les obstacles et résoudre les problèmes qui entravent les échanges commerciaux et les investissements.
4. arranger une conférence annuelle une fois à la Mecque, la Sainte, et l'année suivante dans un pays différent qui offre des opportunités d'investissement. Le thème de la conférence consistera à échanger des points de vue et discuter sur la science économique et l'éthique Islamiques. Ainsi que l'établissement d'entreprises spécialisées pour traiter des objectifs cités.

Conditions de mise en œuvre :

1. rédaction de statuts d'association en vue de leur adoption par la conférence au sommet.
2. un accord entre les pays membres sur la réglementation de la délivrance de visas. L'ébauche en a été présentée à l'organisation de la Conférence Islamique.

3) Société internationale pour les études sur les investissements et le commerce inter-états :

C'est une société internationale affiliée à la Chambre Islamique de commerce et d'industrie spécialisée dans la conduite de recherche, d'études de faisabilité, de la prospection en matière d'investissements et de la promotion du commerce inter-états. Les objectifs de la société comprennent les conseils et la dissémination d'informations relatives au développement et à la promotion des projets et la formation de la main-d'œuvre.
Conditions de mise en œuvre :

- soutien du sommet

4) Groupe international Eamar :

Il s'agit d'une banque internationale Islamique au capital d'un milliard de dollars US. Les actionnaires comprennent des banques Islamiques et des établissements financiers ainsi que des organismes gouvernementaux des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique outre des investisseurs de poids. La banque ne sera pas ouverte aux transactions publiques directes. Elle se consacrera principalement à explorer les opportunités d'investissement, au financement et à la titralisation des investissements ainsi qu'à la gestion des liquidités pour les banques et les établissements financiers.

La banque émettra quatre sortes d'actions ; un système par lequel son capital s'en trouvera augmenté à 100 milliards de dollars US.
Conditions de mise en œuvre :
soutien du Sommet . . .

5) Zone franche commerciale :

Etablissement d'une zone franche commerciale prévue être située entre Djedda et la Mecque, vu sa réputation de capitale du monde Islamique et en raison de sa position centrale. Là zone franche qui sera dotée d'un port maritime et d'un aéroport est attendue constituer une ville ouverte aux hommes d'affaires Musulmans en provenance des quatre coins du monde. Les règles d'entrée seront établies par le Royaume d'Arabie Saoudite, le pays d'accueil. La zone sera le cadre d'expositions de commodités et de services d'origine du monde Islamique et d'accords de transactions et de contrats.
Des services complémentaires comprendront des agences maritimes, entrepôts et autres facilités.

6) Réseau « Fair Vision » :

Lancement du réseau spécialisé des médias « Fair Vision ». il s'agit d'une société internationale dont les branches sont : Agence de presse, Relations Publiques et stations de télévision dans les langues courantes utilisées au sein du monde Islamique.

Conditions de mise en œuvre :
- soutien du Sommet de l'OCI
- inviter les états membres, institutions et particuliers de contribuer à son capital.

Son Excellence le Président, Chers Frères et Chères Sœurs,

J'aimerais à cet égard me rapporter à l'expérience du marché commun européen dont les côtes avoisinent ce pays. Nous sommes tous les témoins de la manière dont l'Europe a su tiré avantage du marché commun en faisant tomber ses barrières politiques et en gommant les conflits qu'ils ont surmontés par le biais des échanges et du commerce en dépit des disputes historiques dont les deux guerres mondiales.

Il nous revient, à nous Musulmans, aujourd'hui de faire le premier pas d'un long cheminement et en mettant notre confiance en Allah le Tout Puissant. Nous ne devons pas nous attarder dans nos efforts car l'époque demande une action spontanée dont le temps est l'essence, faute de quoi nous courrons à la perte.

Il convient de reconnaître par devant ce Sommet, qu'en dépit de nos vastes ambitions et capacités en tant qu'hommes d'affaires, nous avons grand besoin de l'appui des gouvernements et dirigeants Musulmans. La majorité d'entre eux, Dieu merci, dispensent certes toutes les capacités et facilités pour aboutir à l'unité économique Islamique.

J'appelle donc ici les cadres gouvernementaux, qui se réfèrent directement à nos honorables dirigeants, à écarter les restrictions et les droits qui touchent les exportations et importations comme le précisent les accords conclu entre deux pays Islamiques qui d'une part peuvent jouer en faveur de l'intérêt national mais en retour freiner des recettes considérables et ce au détriment du trésor Islamique en général.

Il ne faut pas passer sous silence que certains de nos hommes d'affaires et financiers négligent dans uine certaine mesure leur responsabilité envers leur Oumma et se concentrent plus sur leurs intérêts personnels en employant des moyens égoïstes tels que le dumping et la guerre des prix.

Il importe que nous traitions honnêtement et pour le bien de notre nation. Il est de notre devoir de changer la réalité des chiffres des échanges avec les pays Musulmans qui sont faibles et convertir la situation en un intérêt collectif par rapport à la balance Islamique du commerce. C'est l'âge des groupements et des blocs et nous satisfaisons à tous les exigences d'une coalition optimale.

S.E le Président, Chers Frères et Chères Sœurs,

Vous avez sur vous une lourde responsabilité par devant Allah. Votre honorable comité a pendant un quart de siècle, réalisé ce qu'il était possible d'accomplir. Toutefois, les récents rebondissements de cette époque comme la mondialisation, l'informatique et autres défis réclament à haute voix l'application de changements radicaux à nos plans si nous voulons parvenir à nos objectifs en termes de mesures pratiques.

Je prendrai la liberté de demander à votre Excellence d'appuyer ces questions lors de la troisième session extraordinaire du sommet de la Conférence Islamique.

En considération de la haute estime de Votre Excellence, de la reconnaissance du COMCEC et de l'appréciation des états de l'OCI, nous faisons également appel à S.E. le Secrétaire général, ami de longue date, Prof. Ekmeleddin Ihsanoglu, pour faire de son mandat une marque historique.

Qu'Allah bénisse ses efforts quant à activer le rôle de l'organisation et animer son sens de l'initiative et de la transformation des objectifs en résultats tangibles au lieu de spéculations théoriques.

S.E le Secrétaire général est aimablement prié d'appuyer ces propositions et de prendre les mesures destinées à leur concrétisation en les mettant en œuvre à travers trois entités dirigées par la Banque Islamique de développement sous la direction de son Président S.E. Dr Ahmed Mohammed Ali, connu de nous tous pour sa sagesse et son enthousiasme lorsqu'il s'agit de servir la Oumma, la Chambre Islamique de commerce et d'industrie et le Conseil général pour les banques Islamiques et les établissements financiers. Ces trois institutions présenteront des rapports de progrès au COMCEC.

Le COMCEC sera également chargé du contrôle, du suivi et de présenter un rapport au prochain sommet relatif au progrès des projets. Le COMCEC devrait être aussi chargé d'établir des liaisons entre les états membres pour faire face aux obstacles et fournir des services par rapport au plan.

Pour terminer main non le moindre, je souhaite réitérer ma reconnaissance envers Votre Excellence de m'avoir offert l'occasion de m'adresser à cette auguste assemblée.

Nous naviguons sur le même bateau et nous prions Allah pour notre sécurité et de nous amener sur les plages de la prospérité et du progrès pour le bien-être de l'humanité.

Paix et bénédictions sur notre Prophète et Messager de Miséricorde.

Wassalamo ' Alaikom wa Rahmarullahi wa Barakanın

ANNEXE

6

Original : Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapports de bases
   i. Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI.
   ii. Développements économiques mondiaux avec une référence spéciale aux Pays membres de l'OCI, présenté par le CRSESFPI.
   iii. Le soutien de la Réforme de l'Architecture financière internationale présenté par le CRSESFPI.
   iv. Rapport du Comité de suivi présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC.
   v. Examen de la mise en application du Plan d'Action.
      a) Rapport du Secrétariat Général de l'OCI
      b) Rapport du Comité de Session
   vi. Coopération entre les Bourses des pays de l'OCI.

4. Rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI
5. Rapport du Comité de Négociation Commerciale pour l'établissement du système de préférence commerciale entre les Etats membres de l'OCI.
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.
7. Rapport du CICI sur les réunions du secteur privé des pays membres de l'OCI.
8. Rapport du CIDC sur les Foires commerciales des pays islamiques.
9. Echange de vues sur le "Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les pays membres de l'OCI."
10. Evaluation et Suivi des résultats de la Conférence Economique de l'OCI tenue en marge de la 20ème Réunion du COMCEC.
11. Programme de renforcement des capacités pour l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI.
12. Questions relatives à l'assistance économique accordée à certains pays islamiques.
13. Date de la vingt deuxième session du COMCEC.
14. Questions diverses.
15. Adoption des Résolutions de la vingt et unième session du COMCEC.
16. Séance de clôture.

ANNEXE

7

TEXTE DE LA PRESENTATION DE S.E. DR. AHMET TIKTIK, SOUS-SECRÉTAIRE À L'ORGANISATION DE PLANIFICATION D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANGE DE VUES AYANT POUR THÈME RÔLE DU TOURISME DANS LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI"

(Istanbul, 24 novembre 2005)

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

Je voudrais présenter à cette auguste assemblée un résumé des observations et recommandations faites par les hauts fonctionnaires sur le sujet de l'Échange de vues de cette année ayant pour thème "Rôle du tourisme dans la promotion de la Coopération économique entre les Etats membres de l'OCI".

Au cours des discussions sur le sujet, les hauts fonctionnaires ont examiné divers aspects du tourisme et de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et ont fait plusieurs observations et recommandations à cet égard. Au cours de l'atelier consacré au "Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération entre les Etats membres" organisé les 14 et 15 juin 2005 au Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) y ont été discutées les propositions et les vues faites sur le tourisme.

Les hauts fonctionnaires ont, entre autres, fait les observations suivantes:

- Il incombe aux pays membres de faciliter l'échange d'experts, des stagiaires et des recherches concernant le développement du tourisme et d'essayer d'établir des programmes de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Il est important pour les pays membres d'élaborer un programme général d'information et de communication sur les cultures et les civilisations.Ce programme sera établi dans différentes langues en vue de promouvoir le tourisme et le rôle joué par la civilisation islamique dans l'histoire humaine et permettra l'accès au patrimoine islamique via Internet au moyen de liens et de thèmes interactifs qui seront définis par tous les pays membres de l'OCI.

Les pays membres ont besoin de diversifier les produits de tourisme en incluant des programmes socio-culturels et des activités traditionnelles pour assurer le développement durable.

Finalement, les hauts fonctionnaires ont approuvé que les Etats membres doivent atteindre le bénéfice maximum des programmes et services des institutions de l'OCI, de l'Organisation Mondiale du Tourisme et des autres organisations spécialisées régionales et internationales.

M. le Président,
Excellences,
Délégués distingués,

Les hauts fonctionnaires ont, de même, approuvé un nombre de recommandations spécifiques en vue de promouvoir le tourisme entre les Etats membres de l'OCI, dont les plus importantes sont les suivantes:

1. Les pays membres sont priés d'établir les accords de partenariat entre les secteurs public et privé sur le niveaux nationnaux et internationaux.
2. Les pays membres sont encouragés à élaborer des alliances entre les partenaires de tourisme dans les pays de l'OCI, et particulièrement les organes officiels de promotion de tourisme en vue de renforcer la commercialisation du tourisme conjoint et promouvoir en général les efforts de coopération sur le niveau sous-régional de l'OCI.
3. Les Etats membres sont invités à établir et faciliter les moyens de transport aérien, terrestre, ferroviaire et maritime en vue de favoriser l'accès d'une destination à l'autre dans la région de l'OCI.

4. Les Etats membres sont invités à prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'entrée et le déplacement des touristes parmi les Etats membres de POCI et promouvoir le tourisme intra-OCI en simplifiant les procédures d'octroi de visa.
5. Les Etats membres sont priés de prendre en considération la possibilité de garantir l'encouragement des projets d'investissement lancés par les investisseurs des pays de POCI.

Les points de l'accord et les recommandations résultant des discussions de hauts fonctionnaires, dont je vous ai soumis une partie, sont incorporés dans le projet de résolution numéro un, disponible en trois langues.

Je conclue ma présentation par le résultat des sessions d'échange de vues de l'année en cours, tenues au niveau de hauts fonctionnaires.

Merci.

ANNEXE

8

Original : Anglais

RESOLUTION (1)
DE LA VINGT-ET-UNIEME SESSION
DU COMCEC

(22-25 novembre 2005)

La vingt et unième session du comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 22 au 25 novembre 2005 ;

Profondément affligée du récent tremblement de terre désastreux qui a frappé la nation du Pakistan, **présente** ses profondes condoléances aux victimes de cette catastrophe.

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences au Sommet de l'OCI et des Conférences Islamiques des Affaires Etrangères ;

Rappelant en particulier l'accent mis par la dixième Conférence Islamique au sommet tenue à Putrajaya, Malaisie, du 16 au 18 octobre 2003 sur la nécessité de renforcer davantage la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI,

Rappelant la Stratégie et le plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, approuvés par la dixième session du COMCEC et approuvés par la septième Conférence Islamique au sommet.

Prenant en considération les résolutions adoptées par les précédentes sessions du COMCEC et les recommandations de la vingt et unième réunion du Comité de Suivi.

Réaffirmant son engagement pour éliminer tout obstacle entravant une coopération économique plus étroite entre les Etats membres de l'OCI.

Ayant examiné la situation internationale actuelle et ses répercussions économiques et financières sur les Etats membres de l'OCI.

Prenant en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC et appelant à des échanges de vues durant les sessions annuelles du COMCEC sur les importantes évolutions de l'économie mondiale concernant les Etats membres au cours des sessions annuelles du COMCEC ;

Consciente de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'échange de vues et de coordonner les positions des Etats membres sur les questions soulevées au cours de ces séances dans les forums internationaux pertinents ;

Réaffirmant l'engagement des Etats membres à promouvoir le commerce intra-OCI par la coopération économique mutuelle et la libéralisation progressive du commerce pour le développement de l'infrastructure économique et commerciale, et **rappelant** les décisions pertinentes du COMCEC qui figurent comme point permanent dans l'ordre du jour ;

Reconnaissant à cet égard la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats membres de l'OCI afin de leur assurer une plus large part dans le commerce mondial ;

Exprimant sa satisfaction à l'égard de l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI (SPC-OCI) et de la clôture réussie du premier cycle de négociations commerciales ;

Prenant note des rapports de base et d'activité, des documents de travail, des études présentés par le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) sur les points de l'ordre du jour.

Appréciant des efforts déployés par les institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la coopération économique et commerciale à savoir le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) et l'Organisation de l'Association islamique des armateurs (AIA) et **appelle** les Etats membres à accorder à ces institutions l'appui et l'assistance nécessaires et à s'acquitter de leurs obligations financières à leur égard afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions avec efficacité.

I. Rapports de base

(Point 3 : de Pordre du jour)

(i) Rapport de base et étude soumis par le Secrétariat général de l'OCI.

(Point 3.i de l'Ordre du jour)

1. **Prend note** du rapport de base préparé par le Secrétariat général de l'OCI [OIC/COMCEC/21-05/D(1)] sur le progrès accompli par les Etats membres et par les institutions de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale.

2. **Reconnaît** l'importance du tourisme en tant que domaine de coopération entre les Etats membres de la CI et **note avec satisfaction** l'engagement et l'intérêt des Etats membres de l'OCI à tenir quatre réunions ministérielles depuis la tenue de la première Conférence islamique des ministres du tourisme à Ispahan, République islamique d'Iran, du 2 au 4 octobre 2000. A cet égard, **remercie** le gouvernement du Sénégal pour avoir abrité la Quatrième Conférence islamique des ministres du tourisme à Dakar, Sénégal du 28 au 30 mars 2005, **accueille favorablement** l'initiative de la république d'Azerbaïdjan d'abriter la Cinquième Conférence islamique des ministres du tourisme à Bako du 9 au 12 septembre 2006 et **demande instamment** aux Etats membres d'y participer activement.

3. **Met l'accent** sur l'importance des Accords et des statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale. Et **souligne** que ceux-ci sont destinés spécifiquement à la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI. A cet égard, **appelle à nouveau** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier, le plus tôt possible, les divers accords en particulier l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI. (SPC-OCI) et le Protocole sur le schéma du tarif préférentiel pour le SPC-OCI afin de faciliter une participation plus large des Etats membres audit système.

*(ii). Evolution **de** l'économie **mondiale** avec **une** référence spéciale aux Etats membres **de l'OCI.** (point 3 **:ii** de l'ordre **du** jour)*

4. **Prend note** du rapport du CRSESFPI sur les derniers évolution de l'économie mondial et de ses incidences sur les Etats membres de l'OCI, rapport qui abouti aux conclusions importantes suivantes :

i. La moyenne de la performance économique des pays de l'OCI, en tant que groupe, est restée inférieure à celle des pays en développement, en tant que groupe, ce qui marque une plus grande vulnérabilité des économies de ce groupe aux chocs extérieurs adverses comme les fluctuations imprévisibles du commerce international et l'instabilité des flux financiers.

ii. L'agriculture et la production pétrolière demeurent les principales activités productives dans presque la moitié des pays membres de l'OCI. La part importante qu'occupent de tels produits de base dans la production et l'exportation de ces pays expose de façon importante leurs économies aux fluctuations des cours internationaux et affecte par conséquent leur croissance économique durable et leur prise de décision à long terme.

iii. Afin de diminuer leur vulnérabilité aux chocs adverses de l'économie mondiale, les pays de l'OCI sont priés d'accroître leurs efforts et de les orienter vers la création d'un environnement favorable au développement durable en adoptant des stratégies de développement plus cohérentes et plus pratiques basées sur une diversification sectorielle et des réformes structurelles avec une participation active du secteur privé,

5. **Charge** le CRSESFPI de continuer à surveiller l'évolution de l'économie mondiale et ses incidences sur les Etats membres de l'OCI et d'en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC

(iii) Appui à la Réforme de la structure Financière Internationale

(Point 3.iii de l'ordre du jour)

6. **Prend note** du Rapport du CRSESFPI sur l'architecture financière internationale et ses incidences pour les pays membres de l'OCI [(OIC/COMCEC/2l-05/D(5)], lors de la mise en application de la résolution No : 4/32 - E, adoptée lors de la 32ème session de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Sanaa, République de Yemen, et qui a débouché sur les principales conclusions suivantes :

i. Pour pondérer les risques du resserrement de la liquidité mondiale et donner des signes positifs aux investisseurs étrangers, les pays membres de l'OCI sont priés d'accélérer le processus de restructuration de leurs économies et de créer un environnement économique favorisant le bon fonctionnement des économies de marché.

ii. Pour être plus attentifs vis-à-vis des normes financières récentes et des critères de la structure financière internationale, conformément à l'Accord du nouveau capital (Bâle II) mis au point récemment par le comité de Bâle sur la surveillance Bancaire (CBSB), les Etats de l'OCI sont priés d'accélérer le processus de restructuration de leurs systèmes bancaires à travers la mise en place de capacités de surveillance et de réglementation plus fortes.

iii. Les Etats membres de l'OCI sont priés de jouer un rôle plus actif dans l'ensemble du processus de la restructuration financière mondiale en participant davantage au processus de formulation et de révision des critères et standards financiers internationaux.

iv. Au lieu de recourir aux fonds internationaux, il est recommandé aux pays de l'OCI de renforcer l'efficacité de leurs bourses en émettant davantage d'actions ce qui représente un moyen moins onéreux comparé à l'émission d'obligations ou encore à l'obtention de prêts collectif.

7. **Charge** Le CRSESFPI de continuer le suivi et l'étude de l'évolution de cette question et de ses incidences sur les pays membres et en faire rapport à la session suivante du COMCEC.

(iv) Rapport du Comité de Suivi (point 3.iv de l'ordre du jour) :

8. **Exprime son appréciation** au gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité la 21ème réunion du Comité de Suivi.

9. **Prend note** du rapport préparé par le comité de suivi (OIC/COMCEC/21 -05/REP) lors de sa réunion tenue du 10 au 12 mai 2005.

10. **Approuve** les recommandations du Comité de Suivi à sa 21ème réunion.

(v) Examen de la mise en œuvre du Plan d'Action (point 3.v de l'ordre du jour)

(a) Rapport du Secrétariat Général de l'OCI.

11. **Prend note** du rapport intitulé « Examen de la mise en œuvre du plan d'action» [OIC/COMCEC/2l-05/D(7)] soumis par le Secrétariat général de l'OCI, et demande au le Secrétariat général de l'OCI de continuer à soumettre aux sessions annuelles du COMCEC un suivi périodique sur la mise en œuvre du plan d'action.

12. **Souligne** l'importance de la mise en application des résultats des réunions de groupes d'experts, visant l'accélération de l'application du plan d'action de l'OCI approuvé par la 17ème session du COMCEC.pour la coopération économique et commerciale, tenues à Istanbul, République de Turquie du 6 au 7 mai 2001.

13. **Demande** aux Etats membres qui ont déjà offert d'abriter les réunions sectorielles de groupe d'experts d'accélérer la tenue desdites réunions et demande également aux Etats membres qui offrent d'accueillir les Réunions des Groupes d'Experts (RGEs) de le faire en novembre 2006. Délai après lequel cette opportunité sera accordée à d'autres Etats membres désireux d'abriter ces mêmes réunions comme convenu par le COMCEC.

14. **Appelle** les Etats membres à avancer des propositions pour abriter les réunions sectorielles ou inter-sectorielles de Groupes d'Experts dans les régions prioritaires du plan d'action, où aucune RGE n'a été antérieurement tenue.

15. **Prend également note** de la présentation des propositions de projets faites par les institutions concernées de la République de Turquie dans le format prescrit du profil du projet et **exhorte** les Etats membres intéressés à ces projets et les Institutions de coordination de l'OCI d'accélérer la formation des comités de projet, comme convenu dans le plan d'action.

16. **Réaffirme** le besoin de mettre en place des projets régionaux par un groupe d'Etats membres dans une région donnée pour obtenir le soutien des institutions régionales et, **met I'accent** sur l'importance d'assurer la participation active des institutions de coordination régionales comme l'Organisation de Coopération Economique (OCE), le Conseil du Coopération du Golfe (CCG) et de l'Union de Maghreb Arabe (UMA) dans les réunions prochaines des groupes d'experts.

17. **Fait appel** aux institutions concernées de l'OCI, oeuvrant dans le domaine de coopération économique et commerciale sous les auspices du COMCEC, de continuer d'accorder l'assistance nécessaire aux Etats membres, et a **apprécié** l'assistance déjà offerte.par lesdites institutions.

18. **Prend note** des résultats de la Conférence Economique de l'OCI et a **exhorte** toutes les parties concernées d'entreprendre l'action nécessaire à leur mise en application effective.

(vi) Promotion de la coopération entre les Bourses des Etats membres à l'OCI (point 3.vi de l'ordre du jour)

19. **Prend note** du rapport soumis conjointement par le CRSESFPI et le CIDC sur les développements de la promotion de la coopération entre les bourses des pays membres de L'OCI. [(OIC/COMCEC/21-05/D(8)]

20. **Exprime son appréciation** au faite que la bourse d'Istanbul, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, a organisé une réunion de table ronde sur la promotion de la coopération entre les pays de l'OCI à Istanbul, en mars 2005, avec la participation des bourses de 11 pays membres de l'OCI et plusieurs institutions de l'OCI.

21. **Note également** que la décision de la réunion de la table ronde sur la coopération entre les bourses des pays de l'OCI devrait continuer sous la plateforme intitulée « Forum des bourses islamiques» qui sera dirigée par la Bourse d'Istanbul et **appelle** les bourses des Etats membres à unifier leurs efforts de coopération dans le cadre du « Forum des bourses islamiques », et les invite à y adhérer activement.

22. **Prend également note** du fait que le Forum des Bourses Islamiques tiendra annuellement deux réunions régulières, dont l'une sera tenue à Istanbul, l'autre dans l'un des Etats membres et **prend également note** de l'impossibilité éventuelle de la tenue de deux réunion annuelles et demande au Forum de bourses islamiques de reconsidérer cette question du point de vue pratique.

23. **Demande** à la Bourse d'Istanbul de faire le suivi, en collaboration avec le CRSESFPI, le CIDC et la BID de l'état d'avancement de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

II. Rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion du Commerce Intra-OCI (Point 4 de l'Ordre du jour)

24. **Prend note** des rapports soumis par la BID et le CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI (OCI/COMCEC/21-05/D(4)).

25. **Accueille favorablement** l'effort de la BID pour la création de la corporation Islamique Internationale pour le Financement du Commerce, nouvelle entité autonome du groupe de la **BID,** qui aura un capital autorisé de 3 milliards de Dollars et un capital souscrit de 500 millions de Dollars ; et **appelle** les Etats membres à soutenir l'établissement de ladite corporation et les activités des affaires en transférant leur part dans le schéma du financement de l'exportation (PFE) à la nouvelle institution à savoir la corporation déjà mentionné.

26. **Note avec satisfaction** les démarches prises par la BID à travers ses plans opérationnels pour mobiliser les ressources nécessaires sous quatre schémas à savoir : le Financement du Commerce à l'Importation (FCI), le schéma du financement à l'exportation, le portefeuille de la Banque Islamique (PB1), le Fonds d'Investissement de la BID et les deux mécanismes (le murabaha en deux étapes et le financement collectif) ; Et apprécie, de même à cet égard, les efforts continus de la BID lui permettant d'accorder 6.69 millions de Dollars en faveur du commerce intra-OCI de 1420 H à 1425 1999-2005) constituant 76 % de ses opérations de financement du commerce approuvées et totalisant un montant de 8.82 milliards de dollars américains.

27. **Prend note** des efforts parallèles de la BID pour augmenter le commerce intra-OCI à travers le financement des projets relatifs au commerce et à l'assistance technique ; Et **incite** les Etats membres à accéder aux programmes de la SIAICE et à d'autres schémas désignés pour promouvoir le commerce intra-OCI.

28 **Acceuille favorablement** les efforts de la BID pour mobiliser un montant total de 2.12 milliards de Dollars Américains à travers la Murabaha en deux étapes (2SMF) et les mécanismes de financement collectif depuis 1420 H (1999) avec environ 546 millions de Dollars mobilisés uniquement en 1425 H (2004-2005) dans le cadre des deux mécanismes, dont 421 millions de Dollars fournis par d'autres banques islamiques et institutions financières afin de financer le commerce et entre les Etats membres de l'OCI/BID intra-OCI.

29. **Prend note** du fait que la BID a approuvé une somme s'élevant à 2.72 milliards de $ américains en 1425 H (2004 - 2005) et 23.02 milliards de $ pendant la période 1397 à 1425 H en vertu des quatre schémas de financement du commerce.

30. **Remercie** les Etats membres qui ont aidé activement à l'identification des opérations du commerce viable pour le financement par la BID, et **exhorte,** les autres Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à soutenir, activement les efforts de la BID pour augmenter le financement du commerce intra-OCI.

31. **Prend note avec appréciation** du fait que le commerce intra-OCI a réalisé des résultats positifs depuis que la part du commerce intra-OCI par rapport à l'ensemble du commerce des Etas membres de l'OCI s'est élevée de 12.8% en 2002 à 13.5 % en 2003 et que la valeur de ce commerce a atteint approximativement 77 milliards de Dollars américains en 2003, comme l'indique le Rapport annuel du CIDC pour l'an 2005.

32. **Demande** aux Etats membres de fournir régulièrement au CIDC, , des données relatives aux statistiques et règlements du commerce et d'investissement.

33. **Exhorte** les institutions financières y compris les compagnies d'assurance des Etats membres à soutenir les efforts de la BID, en accordant des termes de transactions plus favorables pour la promotion du commerce direct entre les Etats membres.

34. **Prend note** des recommandation faites par le Forum du commerce tenu en Malaisie les 20 et 21 juin 2005 et appelle la BID et le CIDC à faire le suivi des dites recommandations.

35. **Demande** à la BID de continuer à fournir l'assistance technique pour le renforcement des capacités des points focaux dans les Etats membres.

36. **Charge** la BID et le CIDC de suivre l'expansion du commerce intra-OCI et de présenter un rapport au COMCEC et aux autres forums de l'OCI.

III. Rapport du Comité de négociation commerciale pour l'établissement d'un système de préférence Commercial entre les Etats membres de l'OCI. (Point S de l'ordre du jour)

37. **Note avec satisfaction** que le Premier Cycle de Négociations Commerciales dans le Cadre de l'Accord sur le Système de Préférences Commerciales entre les pays islamiques (SPC-OCI), tenu à Antalya, à la République de Turquie en

avril 2004 à avril 2005 a abouti avec succès à la préparation du Projet de protocole sur le schéma du tarif préférentiel SPC-OCI (STP)

38. **Remercie et apprécie** la République de Turquie pour avoir abrité et conduit avec succès le premier cycle de négociations commerciales dans le cadre du Système de Préférences Commerciales entre les Pays Islamiques, tenu à Antalya d'avril 2004 à avril 2005.

39. **Remercie également** la République de Turquie pour avoir abrité la réunion spéciale du comité de négociations commerciales en marge de la 21éme session du COMCEC en vue de finaliser le STP pour sa signature à la 21éme session ministérielle de COMCEC.

40. **Exprime sa satisfaction** à le Bureau de Coordination du COMCEC et le CIDC pour l'accomplissement de ses fonctions de manière excellente, en sa qualité de Secrétaire du comité des négociations commerciales en vertu de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les pays islamiques.

41. **Prend note** du fait que la Banque Islamique de Développement (BID) pour sa contribution à financer le Premier Cycle des Négociations Commerciales et la Session Spéciale du Comité de Négociations Commerciales (CNC) tenus en marge de la 21éme session du COMCEC et **l'encourage** à continuer de porter son soutien aux futurs cycles de négociations commerciales.

42. **Adopte** le Protocole sur le schéma de tarif préférentiel pour le SPC-OCI (STP) dont a convenu la session extraordinaire du Comité de Négociation Commerciale, tenue parallèlement à la 21ème Session du COMCEC le 23 novembre 2005 à Istanbul, en tant que résultat du premier cycle de négociations commerciales

43. **Accueille favorablement** la décision prise par le Comité de Négociation Commerciale pour lancer le deuxième cycle de négociations commerciales dans le cadre de I'Accord-Cadre sur le système de préférences commerciales entre les pays membres de l'OCI (SPC-OCI) en 2006 dans le but d'achever le STP et ses annexes qui sont nécessaires pour la mise de son application.

44. **Appelle** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI et à adhérer au STP.

45. **Appelle** les pays membres du Comité de négociation spéciale à accélérer le processus de signature et de ratification du STP dans le but de l'appliquer dans les meilleurs délais.

IV. Questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce
(Point 6 de l'ordre du jour)

46. **Accueille favorablement** l'adhésion à part entière du Royaume d'Arabie Saoudite à l'OMC, approuvée par celle-ci le 11 novembre 2005.

47. **Prend note** des rapports de contrôle sur les activités de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) préparé par la BID (OIC/COMCEC/20-04/D(15)) et le CIDC (OIC/COMCEC/20-04/D(16)).

48. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI à participer de manière active à la 6ème Conférence ministérielle de l'OMC (Hong Kong 13-18 décembre 2005) en soumettant un ordre du jour positif sur les questions de grand intérêt pour leurs économies, notamment celles relatives à l'agriculture y compris le coton, aux produits industriels, aux services ainsi que sur toute autre question.

49. **Félicite** la BID pour l'organisation d'un séminaire le 29-30 mars 2005 sur « l'état de déroulement des actuelles négociations de l'OMC pour l'accès aux marchés agricoles et non agricoles : les défis et les opportunités des Etats membres de l'OCI» et d'un atelier de travail tenu du 31 janvier au 3 février 2005 portant sur l'adhésion des Etats de la CEI à l'OMC. **Remercie** également la BID pour l'organisation d'une réunion, au niveau des experts, en septembre 2005, pour faciliter le commerce, en vue d'apporter son soutien aux membres de l'OCI sur plusieurs niveaux du mandat de l'OMC vis-à-vis des négociations sur la facilitation du commerce. **Remercie également** la BID pour l'organisation d'une réunion consultative pour les Missions Permanentes des Pays Membres de l'OCI à Genève en juin 2005, en vue de discuter l'état de déroulement des processus des différentes négociations avant la réunion du Conseil Général de l'OMC, fin juillet 2005.

50. **Prend note** du fait que la BID planifie pour organiser une réunion Consultative ministérielle des pays membres de l'OCI la veille de la 6éme conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong le 12 Décembre 2005 pour échanger les vues, délibérer sur les derniers développements du Programme de Travail de Doha et le résultat éventuel de la conférence, étudier en détail les meilleurs moyens de renforcement de leur coopération sur les questions relatives à l'OMC et exhorte les pays membres de l'OCI à participer à la réunion consultative sus-mentionnée.

51. **Appelle** la BID et le CIDC à unifier et coordonner leurs efforts en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI afin de faciliter leur intégration complète au système de commerce multilatéral sur des bases justes et équitables

52. Les membres de l'OCI expriment leurs préocupations quant aux lenteurs du rythme des négociations sur l'accès aux marchés des marchandises et des services et signalent que les pays membres de l'OCI en cours d'accession sont soumis à des demandes excessives.

53. Les Etats Membres de l'OCI accédants ne devraient pas être soumis à des obligations et engagements qui ne sont pas visés par les accords commerciaux multilatéraux (notamment celles dénommées obligations OMC-plus); et les dispositions du traitement spécial et différencié devraient s'appliquer automatiquement aux Etats Membres de l'OCI accédants et la procédure d'accession devrait être simplifiée.

54. **Notant** que la conférence ministérielle de l'OMC se tiendrait prochainement, et bien que la Palestine ait demandé de participer en tant qu'observateur aux délibérations de la conférence ministérielle de l'OMC; la 21éme session du COMCEC, **appelle** les Etats membres à appuyer et approuver la demande de la Palestine de participer en tant qu'observateur aux délibérations de la conférence

ministérielle de l'OMC et **appelle également** les Etats membres à appuyer son adhésion au statut d'observateur au sein de l'Organisation.

55. **Charge** la BID et le CIDC de faire le suivi des questions relatives aux activités de l'OMC et d'apporter une assistance technique aux Etats membres particulièrement en ce qui concerne les questions du commerce des services et la facilitation du commerce et d'en faire rapport à la session annuelle du COMCEC et aux autres forums concernés de l'OCI.

V. **Rapport de la CICI sur les réunions du secteur privé des Etats membres de l'OCI (point 7 de l'ordre du jour)**

56. **Note** les efforts déployés par la CICI pour organiser les réunions du secteur privé avant les sessions annuelles du COMCEC et appelle à ce qu'ils soient poursuivis.

57. **Prend note** des rapports présentés par le représentant de la Chambre Islamique sur la 1 l^{eme} Réunion du secteur privé tenue à Bahrein du 5 au 7 février 2005, le premier forum des femmes d'affaires tenu à l'Emirat de Shajah, du 1 au 3 mars 2005, et le 1er Forum islamique tenu en Malaisie du 1 au 3 octobre 2005 **prend note des efforts** des activités poursuivies par la Chambre Islamique pour promouvoir le secteur privé et **remercie** le gouvernement du Royaume de Bahrein, l'Union des chambres de commerce des EAU, la chambre de commerce de Sharjah et l'Institut asiatique de leadership stratégique (JACS) de la Malaisie et la BID pour l'appui qu'ils apportent respectivement à l'organisation de ces réunions.

58. **Prend note** des recommandations du Forum économique islamique mondial axées sur le besoin d'un développement économique durable afin de promouvoir la prospérité des pays membres de l'OCI. Dans ce contexte, le Forum a mis en place trois équipes de travail parrainées par le secteur privé : la 1er chargée d'établir une Corporation Economique mondiale soutenu par le

secteur privé, la deuxième pour créer un Réseau Mondial Islamique des femmes d'affaires et la troisième pour établir un Fonds Mondial d'Education Islamique.

59. **Souligne** l'importance de la tenue de tels forums de grande ampleur qui constituent un mécanisme efficace permettant une interaction plus importante entre les secteurs public et privé, les académiciens et les ONG et appelle à donner suite aux recommandations du Forum.

60. **Appelle** les institutions pertinentes de l'OCI, la BID, les ONG, les institutions de FONU et les chambres nationales de commerce d'apporter leur soutien total aux initiatives de la CICI ayant trait au développement du secteur privé.

61. **Appelle** la CICI à poursuivre ses efforts en vue d'approfondir l'interaction entre le secteur privé des pays membres de l'OCI et les communautés musulmanes des pays non membres de l'OCI, et ce en organisant des réunions consacrées à cette question et **appelle également** la CICI à poursuivre de présenter au COMCEC, pour examen, des rapports et des recommandations sur ce sujet.

62. **Prend note** du fait que la chambre islamique organisera: (1): le Forum du tourisme dans les pays islamiques à Riyadh, Royaume d'Arabie Saoudite, du 17 au 19 avril 2006; (2) la Première Conférence et exhibition commerciale islamique mondiale, à l'Etat de Koweït du 9 au 11 avril 2006 ; (3) le 2éme Forum des femmes d'affaires dans les pays islamiques, en Malaisie, au troisième trimestre de 2006, le 3éme Forum des hommes d'affaires au Qatar en 2007 et (4) la 3ème Conférence internationale sur l'investissement et la privatisation au sein de l'OCI en République islamique d'Iran en 2006, et **appelle** les Etats membres à encourager leur secteur privé et leur chambre de commerce à y participer activement.

VI. Rapport du CIDC sur les foires commerciales des pays islamiques (Point 8 de l'ordre du jour)

63. **Remercie et apprécie** le Royaume de Bahrein et le CIDC pour avoir abrité et organisé conjointement la 10cme Foire commerciale des pays islamiques du 5 au 9 février 2005 et qui avait pour thème « le rôle du secteur privé dans l'intégration économique entre les pays islamiques ». Les opérations effectuées au cours de cette foire tenue sur 14,000 m^2 ont atteint 50 millions de dinars bahreïni (environ 130 millions de dollars américains).

64. **Rappelle** les offres présentées par la république du Sénégal, la république d'Iraq et la république de Guinée pour abriter les 11e, 12e et 13e foires commerciales des pays islamiques en 2007, 2008 et 2010 respectivement.

65. **Remercie et apprécie** la république de Turquie d'avoir abrité la première foire de tourisme des pays islamiques ayant pour thème « OCI Tourisme : Point de rencontre de paix et de tolérance » organisé conjointement avec le CDIC, TURSAB et CNR, à Istanbul du 24 au 26 novembre 2005.

66. **Prend note** du fait que les 2eme et 3eme foires de tourisme des pays islamiques seront abritées par le Liban et l'Egypte en 2007, 2009 respectivement et **accueille favorablement** l'offre de la Syrie d'abriter la 4cmc foire de tourisme des pays islamiques.

67. **Remercie** la République Algérienne Démocratique et populaire d'abriter la première Exhibition ayant pour thème «Le Secteur Agrobusiness : modèle de partenariat entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique », organisée conjointement avec le CIDC du 17 au 20 Avril 2005.

68.**Demande** au CIDC de préparer régulièrement un rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux foires commerciales des pays islamiques et aux foires de tourisme et de les présenter aux sessions du COMCEC ainsi qu'aux forums concernés de F OCI.

VII. Echange de vues sur « le rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » (Point 9 de l'ordre du jour)

69. **Exprime son appréciation** au Royaume du Maroc et au CIDC pour abriter et organiser avec succès en collaboration avec la BID, le CRSESFPI, et le CICI l'atelier de travail intitulé « le rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » tenu à Casablanca les 14 et 15 juin 2005, **approuve** les recommandations de l'atelier de travail et **appelle** les Etats membres de l'OCI à s'efforcer de les mettre en vigueur, (Texte figurant en annexe au présent document).

70. **Remercie,** le Royaume de l'Arabie Saoudite pour l'intervention faite sur le développement du tourisme.

71. **Remercie** le gouvernement de la République Islamique d'Iran pour la tenue de la réunion de groupes d'experts sur le tourisme en juillet 2005 et approuve les recommandations dudit RGE.

VIII Evaluation et suivi des résultats de la conférence économique de l'OCI (Point 10 de l'ordre du jour)

72. **Prend note** de la présentation faite par le bureau de coordination du COMCEC sur l'évaluation et le suivi du résultat de la conférence économique de l'OCI.

73. **Note** l'initiative du groupe de la BID sur le lancement d'un programme d'Assistance Technique pour la promotion des investissements.

74. **Note avec appréciation** la tenue de réunions par la BID portant sur la promotion d'investissements intra-OCI, en octobre 2005, à l'occasion du Forum Economique du Monde Islamique, à Petaling Java, Malaisie, ainsi que le neuvième Forum d'Affaires International, tenu à Djeddah , en Arabie Saoudite.

75. **Appelle** les Etats membres et les Institutions concernées de l'OCI à continuer à suivre les résultats de la conférence économique de l'OCI, et demande aux institutions concernées de l'OCI de présenter leurs rapports sur l'état d'avancement de cette question lors des prochaines sessions du COMCEC.

IX. Programme de renforcement des capacités pour l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres de POCI (Point 11 de l'Ordre du jour)

76. Accueille favorablement l'initiative récente de la Malaisie pour l'établissement du programme de renforcement de capacités dans les pays de l'OCI afin d'alléger la pauvreté dans les Pays les Moins Avancés et à faible revenu membres de l'OCI et le lancement en mars 2005 à Kuala Lumpur de la première phase du programme qui se compose de trois projets pilotes ; et appelle les Etats membres à apporter leur soutien au programme.

77. Prend **note** des huit programmes de renforcement des capacités offerts par la Malaisie aux pays de l'OCI pour leurs mise en place en 2006 dans le domaine du Commerce, des Investissements, des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce, le développement des femmes entrepreneurs la productivité et les normes et demande aux pays membres de participer à ces programmes.

78. **Exprime ses remerciements et appréciations** au gouvernement du Burkina Faso, au Secrétariat Général de l'OCI, à la BID et au CIDC, pour la bonne organisation à Ouajadoujou les 18 et 19 avril 2005 d'un Forum sur la stimulation du Commerce et de l'investissement dans le secteur du coton en Afrique et appelle à la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Forum.

79. **Accueille favorablement** l'offre de la République de Turquie d'abriter à Izmir en mars 2006, la 2ème Réunion du Groupe d'Experts (RGE) sur « la production et l'industrialisation du coton » et exhorte les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI à y participer.

80. **Charge** la BID de vérifier les questions relatives au programme de renforcement des capacités dans les pays de l'OCI et d'en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés de l'OCI et note les efforts continus de la BID à cet égard.

X. Rapport du Comité de session

81. **Prend note** du rapport du Comité de Session (OIC/COMCEC/SC-05/REP) et **approuve** les recommandations qu'il contient.
82. **Réitère son appel** aux Etats membres pour l'adoption de mesures nécessaires en vue d'une plus grande participation aux activités des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliés de l'OCI.

XI. Questions d'organisation

83. **Décide** que la vingt-deuxième Réunion du Comité de suivi se tienne du 23 au 25 mai 2006 et la vingt-deuxième Session du COMCEC du 20 au 23 novembre 2006, à Istanbul.
84. **Décide** que le « Renforcement des Capacités sur la facilitation du commerce et de l'investissement» soit le thème de l'échange de vues de la vingt-deuxième Session du COMCEC et **demande** à la BID d'organiser un atelier de travail sur cette question en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et toute autre organisation internationale, et ce, avant la tenue de la vingt-deuxième Session du COMCEC et d'en rendre compte à la session.
85. **Invite** les Etats membres à faire parvenir au Secrétariat général de l'OCI, bien avant la tenue de la vingt deuxième Session du COMCEC, des rapports nationaux reflétant leurs expériences sur ce thème pour un échange de vues.
86. **Demande** au Comité de suivi, à sa vingt deuxième Réunion, d'élaborer le projet d'ordre du jour de la vingt deuxième session du COMCEC et **recommande** d'autres thèmes autour desquels des échanges de vues pourraient être effectués au cours des sessions ultérieures du COMCEC.
87. **Demande** au Secrétariat général de l'OCI de communiquer aux Etats membres les dates de la vingt-deuxième Session du COMCEC et de la vingt- deuxième Réunion du Comité de suivi.

ANNEXE

9

Original : Anglais

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS
(Istanbul, 22-25 novembre 2005)

La vingtième et unième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC), réunie du 22 au 25 novembre 2005, à Istanbul,

A. **Mesures économiques en faveur de l'Etat de Palestine**

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets de l'OCI appuyant le peuple palestinien;

Rappelant en outre les résolutions précédentes adoptées par le Comité Permanent à ses réunions ministérielles et aux réunions d'autres comités ;

Rappelant à nouveau les résolutions de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères appuyant l'Etat de Palestine ;

Condamnant les agressions israéliennes répétées contre le peuple palestinien et l'occupation de territoires palestiniens en violation des résolutions de la légitimité internationale et des accords signés et reconnus internationalement, demandant l'arrêt de toutes les formes d'agression et de violation des lieux sacrés islamiques et chrétiens et exigeant le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires palestiniens ainsi que l'arrêt des agressions contre le peuple palestinien et sa détermination d'imposer le mur de séparation sur le territoire palestinien malgré la considérable opposition internationale ;

Notant le rôle que joue l'Autorité nationale palestinienne dans toutes ses villes, villages et camps, y compris Jérusalem-Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et de redresser l'économie nationale ;

1. **Prie** le Quartet d'envoyer des forces de maintien de la paix pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route.

2. **Note** avec une profonde appréciation l'assistance accordée par certains Etats membres et par les institutions concernées de l'OCI.

3. **Salue** les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne dans les territoires palestiniennes et dans ses camps afin de reconstruire ce qui a été détruit par israël, ainsi que la résistance palestinienne face à l'agression israélienne, et **exhorte** les Etats membres et les autres parties concernées à déployer davantage d'efforts et à fournir une assistance accrue pour bâtir une économie nationale et la consolider.

4. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres au peuple palestinien pour qu'il puisse bâtir son économie nationale et appelle les Etats membres et organes concernés de l'OCI à accorder, le plus tôt possible, l'assistance nécessaire et convenue pour aider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien à bâtir leur économie nationale et à consolider leurs institutions nationales, notamment suite à la destruction totale de l'infrastructure par les forces d'occupation israéliennes.

5. **Réaffirme** les précédentes résolutions visant à accorder toute forme de soutien, d'assistance, et d'appui sur le plan économique, technique, matériel et moral pour soutenir le peuple palestinien et l'Autorité nationale palestinienne, tout en accordant une priorité aux produits palestiniens en matière d'exemption de taxes et de tarifs douaniers.

6. **Invite** les hommes d'affaires et les investisseurs des Etats membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logement dans les territoires palestiniennes, en vue d'édifier l'économie nationale palestinienne et de permettre à l'Autorité nationale palestinienne et ses institutions nationales à mettre en œuvre leurs programmes de développement durant la prochaine période dans les divers domaines économique, social et de la santé.

7. **Appelle** les Etats membres à assurer des opportunités d'emploi à la main-d'œuvre palestinienne, compte tenu des conditions difficiles imposées par les forces d'occupation israélienne de sorte à améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien et de mettre fin au chômage.

8. **Exhorte** les Etats membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien.

9. Exhorte l'ensemble des Etats membres et des institutions affiliées de l'OCI à octroyer une aide urgente dans le but de créer une économie nationale palestinienne solide et indépendante.

10. **Demande** au Secrétaire Général de l'OCI de poursuivre ses efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions adoptées concernant l'assistance à l'Etat de Palestine et de présenter un rapport d'activités à la prochaine session du COMCEC à cet effet.

B. Assistance en faveur du Liban

Le Comité permanant de Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC),

Rappelant la résolution 13/10 EC-IS adoptée par la Dixième Conférence Islamique au Sommet ;

Rappelant la résolution 13/31 EC adoptée par la 31ème Session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant également les agressions israéliennes contre le Liban accompagnées de destructions et de pertes en vie et en biens, ainsi que leurs répercussions sur la situation politique et économique au Liban ;

Appréciant les efforts déployés par le gouvernement libanais pour assurer la sécurité et la stabilité, exercer son autorité, reconstruire le pays et subvenir aux besoins des citoyens libanais dans les régions qui étaient sous l'occupation israélienne.

Prenons en considération les difficultés auxquelles se heurtent les citoyens libanais vivant dans les régions sous l'occupation israélienne et dans les régions avoisinantes ;

Ayant réexaminé le rapport du Secrétaire général à cet égard ;

1. **Exprime** son appréciation aux Etats islamiques et arabes pour l'aide accordée dans le cadre de la Conférence des pays donateurs (Paris 2).

2. **Exprime** son appiéciation pour les assistances accordées par les organes concernés de l'OCI.

3. **Dénonce** le refus d'Israël de se retirer de certaines parties du territoire libanais, y compris les fermes de Chaba'a et au delà des frontières libanaises reconnues internationalement,

4. **Condamne** Israël pour son refus de remettre des cartes détaillées des mines plantées par lui dans diverses régions du Sud et de l'Ouest de la vallée de la Beka'a et qui exposent au danger la vie des civils. **II condamne** également le Brit qu'Israël continue à retenir des prisonniers libanais dans ses prisons.

5. **Affirme** son appui au Liban concernant son droit souverain à exercer ses options politiques dans le cadre des procédures et institutions constitutionnelles, tenant compte de son droit à nouer des relations avec des pays voisins frères basées sur le respect mutuel de la souveraineté, de I' indépendance, des intérêts nationaux, du bon voisinage et de I'egailité.

6. Considère que le dévoilement de la vérité de l'assassinat terroriste de Rafic Harriri et de ses compagnons et le châtiment des coupables quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent contribuent à l'instauration de la sécurité ei de la stabilité au Liban et dans la région.

7. Réitère ses précédentes recommandations portant sur la nécessité d'ocîroyer au Liban une aide financière, en nature, et humanitaire diversifiée répondant à ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation. 11 renouvelle **l'appel** lancé aux Etats membres de l'OCI ainsi qu'à toutes les autres institutions internationales et régionales en vue de prendre des mesures actives et urgentes pour contribuer à la réparation des dégâts résultant de l'occupation israélienne, et de répondre favorablement à la convocation d'une conférence des pays donateurs, à cette fin.

8. Exhorte les Etats membres à fournir des facilités exceptionnelles pour assurer un accès libre des produits libanais à leurs marchés et pour appuyer son

économie, fondement de sa résistance et de son endurance face à l'agression israélienne.

9. Prie le Secrétaire Général de suivre de près cette question et d'en faire rapport, à la prochaine session du COMCEC.

C. Assistance économique en faveur de la République d'Albanie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10éme Conférence islamique au Sommet (Résolution 18/10-EC), de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 20ème Session du COMCEC ;

1. Exprime sa **profonde appréciation** de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. Exprime son ferme appui au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché.

3. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Mesures économiques en faveur de l'Ouganda

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème Conférence islamique au Sommet (Résolution 20/10-E), de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 20ème Session du COMCEC ;

1. **Invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et aux conséquences qu'il engendre, et de réaliser ses programmes économiques, sociaux et culturels.

2. **Exhorte** que les Etats membres, les Institutions et Organisations Islamiques accordent de façon urgente une assistance substantielle au peuple du Nord de l'Ouganda.

3. **Demande** au Secrétaire Général de collaborer avec le Gouvernement Ougandais et de suivre cette affaire de façon urgente.

E. Mesures économiques en faveur de l'Etat islamique d'Afghanistan

Rappelant les résolutions précédentes de la 10éme Conférence islamique au Sommet (Résolution 19/10-EC), de la 32éme Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (Résolution 9/32-E) et de la 20ème Session du COMCEC ;

Rappelant en outre le communiqué final de la 9éme session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Doha, Qatar, le 10 octobre 2001 ;

Notant la situation extrêmement grave qui prévaut dans l'Etat islamique d'Afghanistan ;

1. **Reconnaît** que l'Etat islamique d'Afghanistan était au bord d'une terrible tragédie et que cette catastrophe humanitaire exige immédiatement des mesures de secours d'urgence.

2. **Exhorte** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder une assistance urgente et substantielle au peuple de l'Etat islamique d'Afghanistan.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui ont déjà fourni une assistance au peuple de l'Etat islamique d'Afghanistan.

4. **Exprime sa profonde appréciation** concernant la création d'un Fonds d'assistance pour le peuple afghan par la 9éme session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères. Ce Fonds devrait être créé dans les meilleurs délais.

5. **Exprime sa gratitude et son appréciation** aux Etats membres de l'OCI pour leur généreuse contribution au Fonds nouvellement créé au profit des réfugiés afghans pour leur retour des pays avoisinants et d'autres pays vers leurs propres pays.

6. **Prie** le Secrétaire général de suivre cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

F. **Mesures économiques en faveur de la République de Somalie**

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème Conférence islamique au Sommet (Résolution 15/10-EC), de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (Résolution 13/32-E) et de la 20ème Session du COMCEC ;

1. Exprime sa profonde appréciation pour l'assistance accordée par certains Etats membres et Organes concernés de l'OCI.

2. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI afin qu'ils accordent une assistance matérielle et autre à la Somalie.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui accordent déjà leur aide et assistance au peuple somalien.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Assistance économique en faveur de la République de Kirghizistan

Rappelant la résolution pertinentes de la 10ème Conférence islamique au Sommet (Résolution 22/10-EC), de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 20ème Session du COMCEC ;

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kirghizistan suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté ;

Considérant les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers l'économie de marché ;

1. **Exprime sa profonde appréciation** pour l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kyrgyz et l'aider à faire face aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée et ce, soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.

3. **Appelle également** la Banque islamique de développement à accroître son assistance financière et technique à la République de Kyrghizistan.

5. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Mesures économiques en faveur de la République d'Azerbaïdjan

Rappelant les résolutions adoptées par la 10éme Conférence islamique au Sommet (résolution 21/10-EC) et la 32ème résolution (10/32-E) de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et les résolutions de la 20éme session du COMCEC exprimant leur appui et leur assistance à la République d'Azerbaïdjan ;

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

1. **Condamne** fermement les agressions continues de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan dont le résultat était l'occupation du cinquième de ses territoires, et près d'un million de réfugiés et de déplacés Azéris.

2. **Réaffirme** son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et exprime l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son histoire.

3. **Reconnaît** la nécessité de faire preuve en termes plus concrets de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan.

4. **Accueille favorablement et apprécie** l'assistance accordée par les Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations internationales.

5. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques afin d'accorder au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgente afin d'alléger la souffrance du peuple azéri.

6. **Prie instamment** les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et économique à la République d'Azerbaïdjan.

7. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

I. Mesures économiques en faveur de la Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah Islamique ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales ;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine ;

Tenant également compte des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par les 21ème au 32éme Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères (résolution 14/32-E) de la 10ème Conférence islamique au sommet (résolution 14/10-EC) et par la 20ème Session du COMCEC ;

Exprimant son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en

vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine ;

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres et les organes concernés de l'OCI, et **souligne** également l'importance de la poursuite des activités menées par le Groupe de mobilisation d'assistance de l'OCI et prend acte avec appréciation du programme spécial de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'assistance apportée au secteur privé en Bosnie-Herzégovine.

2. **Salue** les contributions des Etats membres de l'OCI lors de la Conférence de donateur pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, tenue à Bruxelles en avril 1996 et encourage les Etats membres de l'OCI de continuer leurs efforts de contribution financière pour le retour définitif des réfugiés adopter lors de la Conférence de l'OCI, tenue à Doha en mai 2001 et exprime son appréciation des efforts déployés par le Comité de l'OCI pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

3. **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'une assistance financière pour une rapide mise en œuvrer du programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction du pays.

4. **Exprime son appréciation** pour l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et les efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur secours et leur aide aux victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine.

5. **Exhorte** la Communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

6. **Exige** catégoriquement que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appuie les efforts du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de continuer d'œuvrer sur cette base solide pour une solution juste et durable afin de rétablir la confiance chez ses

peuples de sorte qu'ils puissent continuer à vivre dans leur société multiéthnique, multiculturelle et multireligieuse.

7. **Demande** aux Etats membres de l'OCI qui sont aussi membres du Conseil de la paix en Bosnie-Herzégovine et du Comité de coordination qui lui est affilié, de consacrer la part la plus importante de l'assistance internationale pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, et particulièrement aux régions peuplées par les musulmans bosniaques.

8. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

J. Assistance en faveur de la République de Guinée

Rappelant les résolutions précédentes de la 10éme Conférence islamique au Sommet (résolution 16/10-EC), de la 32éme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 11/32-E) et de la 20éme Session du COMCEC ;

Considérant le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour instaurer la paix et assurer la stabilité dans certains Etats membres ;

Considérant que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Libéria et de ia Sierra Leone constitue un lourd fardeau pour l'économie de la République de Guinée ;

Profondément préoccupée par les agressions répétées contre la République de Guinée le long de ses frontières avec le Libéria et la Sierra Leone qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et de considérables déplacements de populations à l'intérieur même de la Guinée :

Considérant la Déclaration en date du 13 septembre 2000 du Conseil de Sécurité de l'ONU condamnant ces agressions ;

Considérant le Communiqué final en date de 13 septembre 2000 de la réunion de coordination des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique condamnant ces agressions et exprimant sa solidarité avec la République de Guinée;

Considérant la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs ;

Prenant note avec satisfaction qu'une mission conjointe OCI/BID a visité les zones affectées par les attaques des rebelles en vue d'évaluer les dommages et destructions résultant de ces attaques et préparer un programme de reconstruction ;

1. **Exprime** son soutien et sa solidarité au peuple et au gouvernement guinéens.

2. **Invite** la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à fournir une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile causée par les agressions contre la République de Guinée et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés à majorité musulmane.

3. **Lance un appel** à la Banque Islamique de Développement pour accroître son assistance sous forme de subvention ou de prêts à conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser les infrastructures sociales nécessaires au profit des populations déplacées et des réfugiés et de remédier à la détérioration de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

4. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance en faveur de la République de Sierra Leone

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10^{éme} Conférence islamique au sommet (Résolution 17/10 - EC), de la 32^{éme} Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 13/32-E) et de la 20ème Session du COMCEC;

1. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OCI et aux institutions islamiques dont la Sierra Leone a toujours été un membre actif pour apporter d'urgence une aide financière et matérielle substantielle à ce pays dont la population a subi les actes de violence les plus barbares et qui a été ravagé par la guerre afin de reconstruire son infrastructure et de permettre à sa population d'entreprendre le processus à haut besoin de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion d'environ 1,5 millions de personnes rentrées dans leurs foyers ou encore déplacées.

2. **Appelle** les Etats membres qui n'ont pas géneureusement contribué au fonds de dépôts de l'OCI pour la reconstruction et la réhabilitation économique de Sierra Léaone de bien vouloir le faire afin d'accélérer les efforts de reconstruction actuellement déployés par le gouvernement de la républiquede Sierra Leone.

3. **Demande** au Secrétaire général de recourir à ses bons offices pour accélérer le processus approuvé en vue de la réalisation des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L. Assistance en faveur du Pakistan à la suite du séisme dévastateur

Le comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC)

Profondément préoccupé par la perte de vies humaines et la destruction sans précédent des propriétés et de l'infrastructure causées par le séisme dévastateur survenu au Pakistan le 8 octobre 2005,

Reconnaissant que les désastres naturels représentent un problème de développement de grande ampleur, dont la solution nécessite des ressources substantielles exigeant le déploiement d'efforts nationaux qui seraient complétés par le soutien technique et financier international,

Reconnaissant les grands efforts d'allégement, de réhabilitation et de construction du gouvernement du Pakistan pour présenter son soutien au pays afin de se rétablir du séisme désastreux,

Prenant note de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'OCI à la Oummah islamique pour porter son aide aux victimes du séisme du Pakistan,

Prenant également note de l'appel lancé par les chefs d'Etats et le gouvernement pakistanais à la communauté internationale en vue d'apporter son aide à la reconstruction du pays suite au séisme désastreux,

1. **Exprime** sa solidarité au gouvernement et au peuple pakistanais qui affronte courageusement le désastre

2. **Appelle** tous les Etats membres, les organes subsidiaires de l'OCI, les institutions spécialisées et affiliées, les institutions financières islamiques et les organisations non gouvernementales de réagir avec générosité dans l'immédiat en vue d'aider le Pakistan dans ses efforts et ses programmes de rétablissement, de réhabilitation et de reconstruction qui ont suivi cette calamité sans précédent.

3. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres, aux organisations de l'OCI et internationales, aux organisations non gouvernementales, aux personnes et aux groupes qui ont généreusement soutenu le gouvernement du Pakistan dans ses efforts immédiats de rétablissement et de réhabilitation ;

4. **Prie** le Secrétaire général de l'OCI de faire rapport à la 33éme CIMAE et à la 22éme session du COMCEC sur les efforts de collaboration mentionnés au paragraphe 2.

M. Assistance en faveur du peuple cachemiri

Rappelant la résolution pertinente du l0éme Conférence islamique au sommet (résolution 23/10 - EC), la 32ème conférence islamique des Ministres des affaires étrangères (résolution, 15/32-E) et la 20éme session du COMCEC.

Notant que le peuple de Jammu et Cachemire dans le Cachemire indien occupé continue à souffrir de graves atrocités et de sévères répressions qui ont augmenté en intensité et la situation économique précaire qui en a résulté.

1. **Reconnaît** le besoin d'une assistance économique immédiate pour alléger les souffrances des cachemiris innocents et déplacés.

2. **Invite** tous les Etats membres et les institutions islamiques et notamment le Fonds de Solidarité islamique et la Banque islamique de développement à consentir une assistance immédiate au peuple cachemiri souffrant.

3. **Invite également** tous les Etats membres de l'OCI et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiris dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OCI.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème Conférence islamique au sommet (résolution 24/10-EC), de la 32eme Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 13/32-E) et de la 20ème Session du COMCEC;

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite au coût de la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994, et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996;

Se **félicitant** des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière;

Tenant compte par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins;

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins développés;

1. Exprime son appréciation des efforts que déploie le Gouvernement yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre son Programme global de réforme administrative et financière, et des succès réalisés dans ce contexte.

2. Exprime également son appréciation pour l'assistance apportée par certains Etats membres et par les organes compétents de l'Organisation de la Conférence islamique.

3. Réitère son appel aux Etats membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir ses efforts visant à la mise en oeuvre d'un programme de réforme administrative et économique globale et pour alléger les effets des inondations qui ont dévasté le Yémen et alléger les lourdes charges qui ont résulté de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants.

4. **Prie** le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

O. Assistance économique en faveur du Tadjikistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème Conférence islamique au sommet (résolution 27/10-EC), de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 13/32-E) et de la 20ème Session du COMCEC;

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'OCI et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales;

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après six ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entraîné des milliers de morts, de blessés et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales;

Notant que le retour de près de 200.000 réfugiés tadjiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique considérable.

Rappelant que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire;

Notant avec préoccupation la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les femmes;

1. **Exprime sa profonde appréciation** à l'assistance fournie par quelques Etats membres.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions au processus pour surmonter les difficultés économiques auxquelles est confronté le Tadjikistan, et d'aider ce pays à réaliser ses programmes de réhabilitation, et ce, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le biais d'organisations régionales.

3. **Exhorte** la Banque Islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.

4. **Prie** le Secrétaire général de suivre la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Assistance économique en faveur de la Guinée-Bissau

Rappelant les résolutions précédentes de la 10ème Conférence islamique au sommet, de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 20ème Session du COMCEC;

Prenant note des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée-Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment l'échec de la campagne de marketing des produits d'exportation et d'agriculture, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hôpitaux, marchés, quartiers résidentiels, etc.;

1. **Exhorte** les États membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée-Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active.

2. **Lance** un appel aux États membres et aux institutions de l'OCI à participer au programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée-Bissau.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance économique en faveur des États membres victimes de la sécheresse et de catastrophes naturelles

Rappelant les résolutions précédentes de la 10ème Conférence islamique au sommet (résolution 10/10-EC), de la 32ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 20ème Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, des catastrophes naturelles et leurs effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures économiques et sociales, des services publics et des utilités ;

Ayant pris note avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent à offrir une assistance technique et financière et une aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

Pleinement consciente du fait que les Etats membres sinistrés, dont la majorité fait partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le fardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes;

1. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres qui ont apporté et continuent à apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

2. **Exprime également** sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.

3. **Lance un appel** à la communauté internationale pour apporter son aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

4. **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance d'urgence aux pays de l'OCI membres de l'Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement et la Lutte Contre la Sécheresse (TGAAD) et du comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis longtemps.

5. **Prend note avec appréciation** de la réunion des Pays donateurs ainsi que des institutions de financement nationales et régionales organisée par le Koweït au siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. **Se félicite** de la contribution de 30 millions de dollars US faite par l'Etat du Koweit sous forme de prêts de développement à conditions de faveur ainsi que de 20 millions de dollars US octroyés par la Banque islamique de développement pour le nouveau programme.

7. **Prend note également avec appréciation** que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme de lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.

8. **Exprime** également son appréciation à la Jamahiriah Arabe Libyenne Populaire et Socialiste pour le soutien et l'assistance octroyés aux Etats islamiques, dans le but d'améliorer leur infrastructure, d'alléger les effets de l'extrême pauvreté, de la sécheresse et des catastrophes naturelles et d'améliorer les conditions sanitaires sociales et culturelles, par le biais de donations, de prêts à conditions de faveur et d'aides en nature.

9. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

R. Assistance aux pays du Sahel africain affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution (27/7-IS) du 7éme sommet islamique sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel;

Tenant compte de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais;

Rappelant les résolutions de la 10éme Conférence islamique au sommet, de la 32éme Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 20éme Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI.

2. **Invite** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder d'urgence une assistance spéciale aux pays du Sahel africain afin de les aider à faire face à la pénurie des graines les pâturages endommagés par la rareté des pluies et l'invasion des criquets pèlerins.

3. **Exprime son appréciation** au Secrétariat général de l'OCI, au CILSS et à la BID pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel.

4. **Réaffirme** la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC/CILSS/BID en faveur du Sahel.

5. **Lance un appel** pressant aux Etats membres pour contribuer généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité des Etats membres de l'OCI avec ces populations, atténuer leurs souffrances et continuer à assurer un développement durable de la région du Sahel.

6. **Note** avec satisfaction la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweït pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme.

7. **Salue** la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweït, à titre de prêts à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars offerte par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme.

8. **Note également** avec appréciation que le Royaume de l'Arabie Saoudite a entamé la mise en œuvre de la troisième phase de son programme de lutte contre la sécheresse et la désertification en faveur des pays du Sahel africain.

9. **Exhorte** les États membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel.

10. **Prie** le Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. Assistance économique en faveur de la République de Mozambique

Note avec satisfaction que les élections Présidentielles et législatives du Mozambique tenues les 1 et 2 décembre 2004, se sont déroulées pacifiquement et d'une manière transparente, ce qui a crée les conditions qui renforcent le processus démocratique et la mise en application des programmes économiques et sociaux.

Apprécie les efforts déployés par le gouvernement du Mozambique dans la mise en place du programme pour éradiquer la pauvreté et assurar le développement économique.

1. **Appelle** la Banque Islamique de Développement, les institutions Islamiques et la Communautée Internationale en général à continuer à accorder leurs assistance pour renforcer le développement socio-économique du Mazambique.

2. **Exhorte** les pays développés d'annuler les dettes extérieures du Mozambique à la lumière des efforts actuels de l'éradiction de la pauvreté.

3. **Appelle** les Etats membres à poursuivre leur soutien à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique.

4. **Exprime son appréciation** profonde pour l'assistance accordée par certains Etats membres et institutions affiliées de l'OCI.

5. **Exhorte** la la communauté internationale à accorder son assistance en vue de créer des mécanismes nationaux, régionaux, sous-régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des système de pré alertes.

6. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 22ème session du COMCEC.

T. Octroi d'aides économiques en faveur de la République du Soudan

Rappelant les résolutions précédentes de la conférence islamique au sommet et des réunions des ministres des affaires étrangères à leurs sessions antérieures au sujet du soutien du Soudan :

1. **Exprime sa profonde inquiétude** vis-à-vis des répercussions de la guerre dévastatrice imposée au Soudan et l'afflux des réfugiés et des déplacés en raison des conflits, des catastrophes naturelles, de la sécheresse, de la désertification et des inondations.

2. **Fait réloge** des développements positifs accomplis par la République du Soudan qui ont débouché sur la signature d'un accord sur la paix durable le 9 janvier 2005. **Elle se félicite** de la constitution d'un gouvernement de l'union nationale et **affirme** sous soutien à l'instauration de la paix et du développement pour un Soudan unifié et stable.

3. **Fait l'éloge** de la banque islamique qui a apporté son soutien au programme d'assistance d'urgence, actuellement en application, et **invite** le reste des pays et des institutions à apporter leurs aides urgentes afin de soutenir le programme en vue d'éliminer les effets de guerre, de sécheresse, de désertification, des catastrophes naturelles et leurs impacts sur l'infrastructure physique, sociale et économique.

4. **Prie** le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique de suivre cette question et d'en faire rapport au COMCEC à sa prochaine session.

U. Mesures économiques en faveur de la République d'Irak

Rappelant à nouveau la résolution adoptée par la 10éme Conférence au sommet et la Réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats islamiques qui l'a précédée, portant sur l'appui au peuple irakien ;

1. **Exprime** sa conviction que le peuple irakien doit jouir d'un certain niveau de vie et d'une flexibilitée économique de nature à lui assurer une sécurité adéquate et lui permette de surmonter les séquelles des guerres et de l'embargo économique qui lui ont été imposées pour des raisons hors de sa volonté.

2. **Appelle** les Etats membres de l'OCI à déployer tous leurs efforts nécessaires pour porter aide et assistance urgentes au peuple irakien sans intervenir dans ses affaires intérieures pour lui permettre de contribuer d'une manière efficace à l'instauration de la sécurité et de la stabilité de la région. Un renforcement du développement durable en résultera, en Irak une solution des problèmes économiques et un déséquilibre structurel de l'économie irakienne.

3. **Souligne** la nécessité et l'importance de garantir un environnement plus sûr et des mesures sécuritaires accrues face aux activités terroristes dont font l'objet les chauffeurs et autre personnel civil travaillant pour la reconstruction de l'Irak et d'assurer une assistance humanitaire au peuple irakien.
4. **Invite également** les Etats islamiques durant la prochaine période à contribuer à la reconstruction de l'Irak.
5. **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de suivre cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

ANNEXE

10

Rapport et Recommandation de l'Atelier sur

« LE ROLE DU TOURISME DANS LA PROMOTION DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI »

Conformément à la recommandation n° 1 paragraphe 87 de la 20ème Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI (COMCEC), qui s'est tenue du 23 au 27 Novembre 2004 à Istanbul, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a organisé, sous l'égide du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale du Royaume du Maroc et en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement et les autres institutions de l'OCI, un atelier sur *«le Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI»,* et ce à l'hôtel Sheraton à Casablanca les 14 et 15 Juin 2005.

- **Objectifs de l'atelier** :

Les principaux objectifs escomptés de cet atelier sont de :

> réunir les experts des Etats Membres, des institutions de l'OCI ainsi que des organisations internationales afin de faire une évaluation du secteur du tourisme dans les Etats Membres de l'OCI,

> examiner les voies et moyens à même de promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine, de donner une impulsion et faciliter les flux touristiques intra-OCI

> formuler un ensemble de recommandations concrètes destinées à aider les décideurs à prendre les mesures de facilitation du tourisme intra-OCI qui s'imposent.

> identifier les créneaux où la coopération dans ce secteur entre les pays de l'OCI peut contribuer à la croissance des flux touristiques intra-OCI et au développement du partenariat et des investissements touristiques intra-OCI.

- Ont assisté à l'atelier :

> **Le Secrétariat Général de l'OCI.**

> **Les représentants des Etats Membres de l'OCI ci-après** :

L'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan, l'Egypte, la Gambie, l'Indonésie, la Jordanie, la Libye, le Koweït, la Malaisie, le Mali, le Maroc (Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère du Commerce Extérieur), la Mauritanie, Qatar, le Sénégal, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

> **Les institutions de l'OCI ci-après** :

- La Banque Islamique de développement
- L'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO).
- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRTCIC)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).

> **Les représentants des Organisations Internationales et Régionales** :

- La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement (CNUCED).

> **Les représentants d'entreprises publiques ou privées notamment** :

La Fédération Nationale du Tourisme du Royaume du Maroc (CGEM), le Conseil Régional du Tourisme de Casablanca.

> **Les institutions de l'OCI ci-après ont contribué à cet atelier par des communications écrites auxquelles il a été donné lecture durant les travaux de l'atelier.**

- le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamique (IRCICA)
- La Chambre Islamique de commerce et d'Industrie (CICI)

(La liste des participants est jointe en annexe n° 1).

A/ SEANCE D'OUVERTURE

- Après la lecture de versets du Saint Coran, M. Allai RACHDI Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce a pris la parole pour exprimer sa gratitude au Ministère du Tourisme de l'Artisanat et de l'Economie Sociale du Royaume du Maroc qui a bien voulu accorder son patronage à cette manifestation et a souhaité la bienvenue aux participants.

Mr. Allai RACHDI a souligné l'importance que revêt cet atelier dont l'organisation a été recommandée par la 20ème session du COMCEC qui a mandaté le CIDC pour organiser cet atelier sur le thème : «rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI» et ce en préparation des prochains échanges de vues du COMCEC qui porteront sur ce thème lors de la 21ème session du COMCEC.

Le choix du tourisme comme thème des échanges de vues du COMCEC, a ajouté Mr RACHDI, démontre toute l'importance que revêt le secteur du tourisme dans l'agenda de l'OCI, et ce en raison du rôle que joue ce secteur au niveau des économies des Etats Membres, et qui contribue à l'amélioration des conditions des populations à la réduction du chômage et de la pauvreté, sans

oublier pour autant qu'il permet de drainer des investissements dans l'infrastructure et la revalorisation des monuments historiques sites archéologiques et contribue au désenclavement du monde rural.

Le rapport et les recommandations de cet atelier seront soumis pour adoption à la 21ème session du COMCEC, qui se tiendra du 22 au 25 novembre 2005 à Istanbul en concomitance avec la 1ère foire du tourisme des pays islamiques prévue du 24 au 26 novembre 2005 et il a invité les Etats Membres à participer activement à cette manifestation.

Bien que les Etats Membres de l'OCI figurent parmi les régions touristiques les plus attrayantes de part leurs diversités culturelles et géographiques, le tourisme inter-islamique reste en dessous des aspirantes.

Cet atelier serait donc l'occasion pour les opérateurs économiques du secteur privé et public d'échanger les points de vues, de présenter les expériences nationales des pays dans ce domaine et de chercher les voies et moyens pour faciliter et accroître des flux touristiques intra-OCI.

En conclusion Mr RACHDI a réitéré ses remerciements au Gouvernement de S.M le Roi MOHAMMED VI et aux institutions de l'OCI qui ont contribué à l'organisation de cet atelier en particulier le Groupe de la Banque Islamique de Développement, de même qu'il a remercié tous les experts et associations professionnelles qui ont enrichi les débats et soumis des recommandations concrètes pour élever le niveau de la coopération intra-OCI dans le secteur du tourisme.

- Par la suite Mr Homaïd Al OUTAÏBY a donné lecture au message adressé aux participants par S.E le Prof Dr EKMELEDDIN IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'OCI.

Dans son allocution S.E le Prof Dr EKMELEDDIN IHSANOGLU a rendu hommage à Sa majesté le Roi Mohammad VI, Roi du Maroc pour le soutien continu qu'il ne cesse d'apporter à l'OCI, et a remercié les autorités marocaines pour toutes les dispositions et mesures prises pour assurer le succès à cet atelier.

Dans son intervention, Son Excellence, a souligné l'importance que revêt le Tourisme de nos jours puisqu'il enregistre les plus fortes croissances par comparaison aux autres industries traditionnellement connues. En Effet, à part le fait qu'il est source de revenu et créateur d'emplois , il est un moyen de lutte contre la pauvreté et contribue dans une grande mesure dans le produit national brut de plusieurs pays du monde . Cette performance est attestée par les prévisions de l'Organisation mondiale du Tourisme selon lesquelles, le nombre de touristes à travers le monde dépassera 750 millions cette année et un milliard en 2010, ce qui permettra aux pays d'accueil des touristes d'en tirer environ 621 milliards de dollars cette année et presque 1550 milliards de dollars en 2010.

Par ailleurs, a ajouté S.E le Prof Dr EKMELEDDIN IHSANOGLU, le tourisme n'est plus considéré comme une source de revenu pour les pays, mais il est devenu aussi de nos jours un moyen de renforcement de l'entente entre les cultures sur la base de la coopération et du respect mutuel des spécificités de chaque peuple, et c'est dans cette perspective que l'OCI avait adopté et inclut le tourisme comme un secteur de coopération prioritaire dans ses plans d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre ses Etats Membres.

En conclusion, S.E le Prof Dr EKMELEDDIN IHSANOGLU a souhaité que les travaux de cet atelier puissent déboucher sur des recommandations concrètes qui pourront contribuer au développement du secteur touristique dans les Etats Membres et à la consolidation de la coopération économique entre les pays et que le Secrétariat général apportera tout son appui et ne ménagera aucun effort pour apporter son aide et sa contribution au développement de ce secteur.

- Dans son intervention, Mr Abderrahim DAOUDI, représentant du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale du Royaume du Maroc, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le CIDC pour les efforts déployés pour organiser cet atelier, qui sera sans doute un point déterminant pour consolider la coopération inter islamique dans le secteur du Tourisme.

Cet atelier, a ajouté Mr DAOUDI, a pour but d'évaluer l'état actuel du secteur du tourisme dans les pays de l'OCI et d'examiner les voies et moyens de le développer et de prendre les mesures de facilitation du tourisme intra-OCI qui s'imposent dans une conjoncture caractérisée par l'ouverture des marchés, la mondialisation et les groupements économiques. Les Etats Membres de l'OCI sont donc appelés à mettre une stratégie commune, à unifier leurs positions et à défendre leurs intérêts pour devenir un partenaire privilégié au niveau mondial surtout que le monde islamique jouit d'une diversité culturelle et géographique.

Le Tourisme de nos jours revêt une grande importance en raison du rôle qu'il joue dans les économies des Etats Membres, d'autant plus qu'il est un outil qui permet de mettre en relief la culture islamique ainsi que les principes humains de solidarité, de paix et de tolérance qui caractérisent la religion musulmane.

Enfin , Mr DAOUDI, s'est félicité du rôle que joue l'OCI au niveau des Ministres du Tourisme pour promouvoir et développer ce secteur dans les pays islamiques, et a formulé sa requête de la nécessité d'émettre des recommandations qui mettraient en exergue les destinations touristiques , l'art et la culture du monde islamique .combattre la propagande néfaste contre l'Islam et ce par le biais de campagnes utilisant les nouvelles technologies de promotion et de télécommunications.

- Prenant la parole au nom du groupe de la Banque Islamique de Développement, Mr Mohamed BENALI, a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé sa gratitude au Royaume du Maroc d'avoir abrité cette importante

manifestation de même qu'il a dressé ses remerciements au CIDC pour la parfaite organisation de cet atelier et aux experts et Etats membres de l'OCI qui vont contribuer à la préparation des échanges de vue qui portent sur un secteur de première importance dans l'action Islamique commune.

Mr BENALI a rappelé aux participants que le Groupe de la BID intervient d'une manière indirecte dans le secteur du tourisme dans la mesure où ses lignes de financement des projets touchent plusieurs secteurs qui interviennent dans l'activité touristique comme les infrastructure de base relatives au transport, les télécommunications mais aussi l'assainissement urbain et l'eau potable.

- Mr Azzelarab KETTANI, a ensuite pris la parole au nom de la Fédération Nationale du Tourisme du Maroc, pour souhaiter la bienvenue aux participants au Maroc, terre de tolérance et d'hospitalité.

Nombre de pays, a t-il ajouté, ont depuis longtemps compris que l'industrie du voyage sera l'industrie de l'avenir malgré l'existence actuelle de richesses pétrolière ou minière, le tourisme serait selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, la première ressource économique pour la planète à l'horizon 2030.

Mr KETTANI a par ailleurs souligné la faiblesse et l'insuffisance du volume réalisé par les pays touristiques membres de l'OCI en comparaison avec les pays européens ou sud américains, alors que les Etats Membres de l'OCI, regorgent des plus riches histoires de la planète, seulement un grand effort nous attend pour développer notre tourisme international mais surtout et aussi le tourisme inter pays membres de l'OCI.

Cette faiblesse, a-t-il ajouté, est due en grande partie aux lacunes en matière de promotion de nos destinations, au manque de coordination de nos actions, mais aussi à la persistance de barrières liées au passage des frontières, aux visas etc.

Il y a lieu de déplorer également le manque d'adaptation du produit offert aux habitudes et à la culture arabo-islamique, à ce titre Mr KETTANI a souligné que la pratique du tourisme de groupe et l'intervention des tours opérateurs est très insignifiante.

B/ TRAVAUX DE L'ATELIER ET SYNTHÈSE DES DÉBATS

Avant la poursuite des travaux l'atelier procédé à la formation de son bureau comme suit :

Président	Royaume du Maroc
Vice Président	Etat de Malaisie
Vice président	République du Mali
Rapporteur	Mr Azzelarab KETTANI (Fédération Nationale du Tourisme du Maroc)

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis en séances plénières au cours desquelles les experts représentant les Etats Membres et les organisations ci-après ont présenté des communications :

- «les nouvelles techniques de promotion des destinations touristiques et de l'investissement dans le secteur du tourisme» ; présentée par M. David DIAZ BENAVIDES- CNUCED ;
- «les négociations de l'OMC dans le secteur du tourisme» présentée par M. Hassan BENSEDDIK (Consultant).
- «le tourisme international dans les Pays de l'OCI : Défis et perspectives» présentée par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les pays Islamiques (SESRTCIC);
- «le rôle du secteur privé dans la promotion de la coopération dans le secteur du tourisme entre les Etats Membres de l'OCI» présentée par la Chambre Islamique du Commerce et d'Industrie (CICI);
- « l'Artisanat comme outil de développement de la promotion touristique » présentée par le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamique (11RCICA);
- « les efforts de 11SESCO pour la protection de l'héritage culturel et architectural dans les Etats Membres de l'OCI », présentée par M. SALAH SALEM - l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO).
- Communication du Royaume d'Arabie Saoudite
- Communication de l'Etat de Malaisie
- Communication de la République de Turquie
- Communication de la Tunisie
- Communication du Royaume du Maroc
- Communication de la République du Sénégal

Par ailleurs, le représentant de la République du Mali a présenté le projet de création d'un Réseau de parcs et d'aires protégées transfrontalières en Afrique de l'OUEST initié par la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Il ressort des communications et des débats ce qui suit :

- *Evolution du tourisme mondial : principales tendances et défis*

La demande internationale de tourisme est soumise aux fluctuations des taux de change et des incitations nationales accordées au secteur. Elle réagit fortement dans les cas d'instabilité politique, de risques de santé ou de guerres.

Après trois années de stagnation avec une croissance cumulée inférieure à 1%, le tourisme international a connu en 2004 un rebond spectaculaire. Selon les données recueillies par l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre des arrivées de touristes internationaux a été l'an dernier de 760 millions, niveau encore jamais atteint auparavant, qui représente une progression de 10 % par

rapport à 2003, alors qu'elle était en janvier et en Août 2004 de 9 % et de 6% respectivement.

Le nombre de touristes est passé de 25 millions en 1950 à plus de 700 millions en 2002 pour retomber à 526 millions en 2004. D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme ce chiffre devrait doubler d'ici 2020 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 6,6%.

La croissance a été observée dans toutes les régions, mais elle a surtout été forte en Asie et dans le Pacifique (+ 29 %) et au Moyen-Orient (+ 20 %). Une croissance à deux chiffres a aussi été enregistrée dans les Amériques (+10 %), alors que l'Afrique (+ 7 %) et l'Europe (+ 4 %) obtenaient des résultats inférieurs à la moyenne mondiale, même s'ils sont nettement meilleurs que les années précédentes. 2004 a été marquée par la forte reprise de l'Asie et du Pacifique après les reculs enregistrés en 2003 à cause de l'épidémie de SRAS, par le retour des Amériques à des résultats positifs et par une nouvelle répartition des grands flux touristiques en Europe et dans les Amériques sous l'effet de l'évolution du taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro.

L'Europe est la première destination avec 240 milliards US $ de recettes, elle est suivie par les Amériques (avec 114 milliards US $), puis par l'Asie Pacifique (avec 95 milliards US $). Le Moyen Orient et l'Afrique occupent les deux dernières positions avec respectivement et 13 et 12 milliards US $ de recettes.

L'industrie du tourisme emploie environ 207 millions de personnes dans le monde, soit 8% de l'emploi total, ce secteur rapporte environ 474 milliards de dollars US et sa contribution au PIB mondial est d'environ 11%.

L'année 2004 marque la fin de la crise qui secoue le secteur depuis 2001, et notamment les attentats du 11 septembre aux États-Unis. Les tendances récentes montrent que les voyageurs préfèrent désormais rester plus près de chez eux. Les avis des experts sont concordants : la trilogie «mer, sable, soleil» et le dépaysement dans des contrées exotiques sont probablement en train de passer de mode.

Les arrivées internationales de touristes ont baissé de 1,5% passant de 691 millions en 2003 à environ 526 millions en 2004 et ce, en raison de la guerre en Irak, des menaces d'attentats terroristes et des épidémies aviaires et du SRAS.

- La structure du tourisme mondial est complexe. Il est essentiel de distinguer entre le tourisme international ou transfrontalier et le tourisme interne à un pays donné. L'importance de ces formes de tourisme diffère d'un pays à un autre.

Il y a deux marchés bien divergents. D'une part, le marché international et intercontinental à forte croissance et d'autre part, le marché proche ou domestique orienté vers le tourisme individuel. Celui-ci est pourtant devenu mûr et de plus en plus dominé par les excursionnistes et les propriétaires de résidences secondaires dont les dépenses n'atteignent souvent pas celles des

visiteurs de l'hôtellerie traditionnelle.

S'agissant de sa structure, l'industrie mondiale du tourisme connaît une forte concentration et est de plus en plus dominée par la grande industrie de voyage et du tourisme. Les voyagistes et les tours opérateurs, les compagnies d'aviation, les chaînes hôtelières, les bateaux de croisière et les entreprises de location de voitures ont su exploiter les potentiels locaux avec des stratégies internationales, voie mondiales. Ils ouvrent et développent les nouveaux marchés des centres urbains et des agglomérations. Ils recherchent des retours rapides sur les capitaux investis.

- Les négociations commerciales multilatérales de l'OMC dans le secteur des services

Dans le secteur des services, l'annexe C du paquet de juillet (du conseil Général de l'OMC) réitère les engagements et les objectifs élaborés lors du programme de travail de Doha et dans les lignes directrices de l'AGCS. Il souligne le besoin de faire des offres significatives dans des domaines intéressant les pays en développement en particulier à travers le mouvement des personnes physiques (mode IV). Le paquet de Juillet stipule également que les offres révisées doivent être présentées au plus tard mai 2005.

La décision stipule également que les efforts déployés pour conclure les négociations en vue de l'élaboration de règles doivent être 'intensifiés' et 'une assistance technique ciblée' devrait être assurée aux pays en développement pour leur permettre de participer de manière effective aux négociations sur les services.

Nonobstant ces instructions, les négociations depuis juillet n'ont montré aucun de signe d'accélération dans la mesure où le processus bilatéral de présentation de demandes et d'offres d'accès aux marchés continue d'accuser un retard.

- ***Le tourisme dans les IStats Membres de l'OCI***

Le tourisme est devenu une source importante de devises, de création d'emplois, de désenclavement de certaines régions et d'instauration d'équilibre entre les régions dans les Etats Membres de l'OCI. Le tourisme a ouvert dans certaines régions en retard de développement, de nouveaux espaces à l'esprit d'entreprise et à la vie des hommes.

Les recettes touristiques globales des Etats Membres de l'OCI avoisinent environ les 37 milliards de $US, le nombre total des arrivées touristiques est estimé à environ 43 millions de touristes, soit environ 6 % du marché mondial du tourisme.

Les principaux pays touristiques qui dépassent le million de touristes par an sont par ordre d'importance : la Malaisie, la Turquie, l'Arabie Saoudite, l'Indonésie, l'Egypte, le Maroc, la Tunisie, les EAU, la Jordanie et Bahreïn. D'ailleurs, les trois premiers pays du classement assurent 70% des recettes globales générées par le tourisme d'où une forte concentration autour de

quelques pays.

- S'agissant du tourisme intra-OCI, il a été estimé à 18 millions de touristes en 2002 soit 45% des arrivées totales de touristes ce qui indique un bon niveau d'intégration, mais certains pays réalisent l'essentiel de leur tourisme à partir d'autres pays OCI comme c'est le cas de Bahreïn, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, des EAU, et d'Oman.

Les principales destinations du tourisme intra-OCI sont Bahreïn avec 3 millions de touristes, la Jordanie avec 2,3 millions de touristes, le Koweït et le Kazakhstan avec 1,4 million de touristes chacun, la Tunisie avec 1,3 million de touristes, l'Egypte avec 1,1 million de touristes. De grands ténors du tourisme mondial comme la Malaisie et la Turquie reçoivent un nombre insignifiant de touristes OCI comparativement avec leurs capacités d'accueil.

Les principales ressources touristiques des pays de l'OCI sont :

Le paysage et la nature
Les lieux saints de l'Islam
Les stations balnéaires
Les événements commerciaux et touristiques (salon, semaines commerciales etc.)
L'histoire et la culture des pays Islamiques
la gastronomie
le sport et le tourisme actif
les produits artisanaux

Le tourisme intra-OCI est devenu un créneau très important surtout après les événements du 11 septembre 2001, lorsque nombreux touristes de nos Etats Membres de l'OCI ne faisaient plus souvent des USA ou de l'Europe leur première destination touristique ou d'affaires.

Certes dans nombre de pays de l'OCI, le tourisme out going n'est pas encore très développé en terme d'organisation de groupe notamment dans les pays arabes ou la nature du voyage en groupe qui draine les grands nombres n'est pas encore très répandue.

Mais avec les nouvelles techniques de promotion et de communication avec les facilités accordées par les voyagistes et les pays d'accueil, ces habitudes pourraient changer et on pourrait espérer voir le trourisme intra-OCI prendre son take off comme c'est le cas par exemple des destinations comme la Malaisie, l'Indonésie, les Maldives, L'Egypte, le Liban, la Tunisie et le Maroc qui livrent aujourd'hui une forte concurrence aux destinations européennes classiques sur le marché des pays du CCG.

Facilitation du tourisme intra-OCI

Divers facteurs peuvent faciliter ou entraver la croissance du tourisme intra-OCI. Les procédures de délivrance des visas, les formalités frontalières et les règlements douaniers constituent les obstacles les plus courants à l'arrivée des touristes. C'est aux seuls gouvernements qu'il incombe de faciliter les

voyages en réduisant les obstacles et en rendant les formalités frontalières plus faciles et plus efficientes.

L'accessibilité est une condition essentielle du succès du tourisme. Pour satisfaire à cette condition, il convient que les transports vers une destination donnée et en provenance de celle-ci soient commodes et économiques. Les transports aérien, terrestre et par voie d'eau, modes de transport de première importance, nécessitent une planification et une attention particulières. L'apparition sur le marché d'un très grand nombre de compagnies aériennes offrant des vols à prix réduit va contribuer dans une très large mesure à l'expansion du tourisme et peut-être conduire les gouvernements à réviser leurs politiques en la matière pour faire face à cette évolution.

-Présentation des expériences nationales

L'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan, la Malaisie, le Maroc, la Syrie, le Sénégal, la Tunisie et la Turquie ont présenté leurs expériences nationales dans le domaine du tourisme et en particulier le tourisme intra-OCI.

Ces communications ont abordé trois volets : la place du tourisme dans l'économie nationale, la promotion de la destination touristique, la promotion des investissements touristiques et le développement du tourisme durable.

Il ressort de ces communications nationales que le succès d'une politique nationale du Tourisme dépend de la maîtrise des paramètres suivants :

- Nécessité d'avoir une vision et une stratégie nationale à long terme dans le secteur du tourisme,
- Les autres politiques sectorielles doivent être en phase avec la stratégie touristique, en d'autres termes tous les intervenants dans la chaîne de valeur touristique doivent contribuer au succès de la stratégie touristique en particulier le secteur du transport.
- Nécessité d'adapter les produits offerts à l'évolution de la demande internationale et domestique.
- Diversification des produits offerts en élargissement la gamme des produits au-delà des produits classiques comme le tourisme balnéaire comme l'écotourisme, le tourisme de montagne, le tourisme du Désert, le tourisme liés aux soins de santé (thalassothérapie, stations thermales etc..) et à l'éducation, le tourisme sportif etc.
- Nécessité d'avoir une bonne politique de Marketing non seulement au niveau global (organisation de campagnes pour promouvoir la destination nationale et améliorer l'image du pays) mais surtout au niveau micro économique, au niveau des entreprises qui doivent maîtriser et pénétrer les grands circuits de distribution.
- Nécessité d'avoir une infrastructure de qualité et d'améliorer les services liés au tourisme (restauration, entretien des sites archéologiques et culturels, accueil au niveau des points d'entré, sécurité, guide touristiques, animation, réservations etc.)
- Nécessité de préserver le patrimoine artisanal, architectural, archéologique et écologique.

- L'Artisanat est aussi un atout très prisé par les visiteurs, son importance comme outil de développement de la promotion touristique nécessite une sauvegarde et un développement durable.

Les participants ont, par ailleurs, relevé quelques faiblesses qui réduisent la performance du secteur touristique dans certains pays en particulier les Pays les Moins Avancés tels que :

- Faible capacité d'hébergement par rapport à la demande internationale et par rapport au potentiel et par rapport aux disponibilités de sièges- avion ;
- Vieillissement des infrastructures ;
- Saisonnalité trop forte (taux d'occupation très élevé en haute saison et très faible en basse saison) ;
- » Faible intégration à l'économie régionale ;
- Quelques effets sociaux pervers (atteintes aux bonnes mœurs...)
- « Quelques effets négatifs sur l'environnement ;
- Une structure « extravertie » du capital, due à la domination des tours opérateurs et à la forte présence des opérateurs étrangers qui drainent l'essentiel des profits;
- La cherté du transport aérien.

C/RECOMMANDATIONS

Rappelant les résolutions pertinentes des quatre Conférences Islamiques des Ministres du Tourisme tenues respectivement en République Islamique d'Iran, en Malaisie, au Royaume d'Arabie Saoudite et en République du Sénégal ;

Et nonobstant toute disposition contraire contenue dans ces résolutions, les participants recommandent ce qui suit :

Recommandations aux instances de l'OCI

1- Examiner la possibilité d'organiser une réunion entre les responsables des services d'immigration, des Ministères de l'Intérieur et des autorités douanières en vue d'identifier un mécanisme approprié à même de faciliter la délivrance des visas d'entrée.

2- Appeler les Institutions de l'OCI, chacune dans son domaine de spécialisation, à accorder une attention particulière aux projets conjoints initiés par les Etats Membres de l'OCI dans le secteur touristique (étude de faisabilité, promotion auprès des bailleurs de fonds etc.).

3- Appeler HSESCO et 11RCICA à élaborer un programme de sensibilisation à l'importance du tourisme culturel comme moyen de dialogue entre les civilisations et comme moyen pour améliorer l'image de l'Islam dans le monde. Le secteur privé, les grandes organisations internationales concernées ainsi que les institutions et les organisations donatrices pourraient apporter leur contribution.

4- Exhorte'" le Centre Islamique pour le développement du Commerce (CIDC), qui est appelé à organiser d'une manière régulière une fois tous les deux ans la Foire du Tourisme des Pays Islamiques, à accorder davantage d'importance au secteur du tourisme notamment en initiant de nouvelles activités spécifiques à ce secteur : forums d'investissement, séminaires, rencontres entre organes de promotion touristique etc.

5- L'atelier prend note avec satisfaction du projet de création d'un Réseau de parcs et d'aires protégées transfrontalières en Afrique de l'OUEST initié par la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal et recommande son examen par le Comité de Session du COMCEC qui se tiendra en marge de la 21ème session du COMCEC qui aura lieu à Istanbul du 22 au 25 Novembre 2005.

6- Concevoir un programme de communication et d'informations générales sur la culture et la civilisation des pays islamiques. Ce programme, établi en plusieurs langues et destiné à faire connaître, à des fins de promotion touristique, la richesse et le rôle joué par la civilisation islamique dans l'histoire de l'humanité, sera un accès à l'héritage de l'Islam via INTERNET, avec des liens interactifs et des thèmes à définir par l'ensemble des pays membres de l'OCI. Ce programme gagnerait à s'inspirer, pour ce qui est de sa construction, du programme MEDINA **(MEDITERRANEAN by INTERNET ACCESS)** et pourrait avoir pour nom : ATIC **(ACCESS TO TOURISM AND ISLAMIC CULTURE).**

7- Appeler le SESRTCIC à mettre en place un réseau d'information spécifique sur le tourisme et les services y afférents dans les Pays de l'OCI et exhorter les Etats Membres à fournir les données nécessaires au SESRTCIC.

8- Appeler le SESRTCIC à organiser des sessions de formation de cadres dans le domaine du tourisme en collaboration avec les Institutions spécialisées dans les Etats Membres de l'OCI.

9- Charger le SESRTCIC d'établir un réseau entre les instituts de formation spécialisés dans le domaine du tourisme (Ecole de tourisme, d'hôtellerie etc..) dont le but est la promotion des échanges d'experts, de formateurs et de stagiaires et de travaux de recherche sur le développement du tourisme et de mettre en place un plan de développement des ressources humaines dans ce secteur (organisation d'ateliers de formation des formateurs, de forums sur l'évolution de l'industrie du tourisme et les stratégies à suivre dans l'avenir etc.).

10- Aider à la création d'observatoires du Tourisme dans les Pays Islamiques. Pour ce faire, l'expérience du Maroc pourrait servir de modèle. L'Observatoire pourrait être considéré en tant que point focal

pour le traitement des statistiques sur le tourisme y compris les investissements et le compte satellite.

11- Appeler la CNUCED et l'OCI à fournir conjointement l'assistance technique à chaque pays afin de les aider à identifier les lignes directrices qui leur permettraient de mettre en place un schéma directeur de développement touristique afin de tirer profit des investissements et des échanges et d'augmenter les recettes émanant du tourisme international.

Recommandations relatives aux Etats Membres

12- Appeler les Etats Membres de l'OCI à tirer le maximum de profit des programmes et des services des institutions de l'OCI et de l'Organisation Mondiale du Tourisme et des autres organisations régionales et internationales spécialisées.

13- Appeler les Etats Membres de l'OCI à développer des accords de partenariat entre les secteurs privé et public aussi bien au niveau national que régional pour développer le tourisme.

14- Encourager les alliances entre les intervenants dans le domaine touristique des Etats Membres de l'OCI, en particulier les organismes officiels de promotion du tourisme, en vue de promouvoir la commercialisation commune des produits touristiques et consolider les efforts de coopération au niveau sous régional ainsi qu'au niveau de l'ensemble de la région de l'OCI.

15- Elaborer des programmes et des matériaux promotionnels conjoints relatifs au tourisme, notamment des émissions de télévision, des brochures, des posters et des guides. Ce matériel ainsi que ces activités promotionnelles devraient être mises à la disposition des Etats et d'autres pays dans le monde afin de promouvoir le patrimoine culturel et la diversité et les spécificités des pays de l'OCI aux niveaux régional et international.

16- Appeler les Etats Membres de l'OCI à diversifier les produits touristiques à travers l'inclusion de programmes socioculturels ainsi que des activités traditionnelles associant les collectivités locales. A cet égard, des efforts doivent être déployés pour améliorer la planification, la gestion et le marketing de l'écotourisme, non seulement en tant que secteur doté d'un grand potentiel économique- particulièrement dans les régions lointaines où d'autres possibilités existent - mais également en tant qu'outil de préservation de l'environnement naturel et le développement du tourisme durable.

17- Nécessité de procéder à l'inventaire des différents secteurs de l'artisanat de chaque Etat Membre et tout mettre en œuvre en vue de leur sauvegarde par la création d'ateliers d'apprentissage des métiers de l'artisanat.

18- Appeler les Etats Membres de l'OCI à participer activement et massivement à la 1ère Foire du Tourisme des Pays Islamiques qui sera organisée par la République de Turquie et le Centre Islamique pour le développement du Commerce à Istanbul du 24 au 26 Novembre 2005.

19- Etablir et faciliter des liaisons aériennes, ainsi que le transport routier, ferroviaire, maritime et multimodal en vue de faciliter l'accès d'une destination à une autre au sein de la région de l'OCI. Des efforts doivent être entrepris pour établir des liens de coopération et de partenariat entre les compagnies aériennes de l'OCI et la mise en œuvre de politiques d'ouverture des espaces aériens et de lignes directes entre leurs capitales ainsi que les principales villes.

20- Examiner la possibilité de création d'une compagnie aérienne des Etats Membres de l'OCI et/ou une ou plusieurs compagnies charter entre les tours opérateurs des Etats de l'OCI afin de faciliter le transport des touristes entre les Etats Membres et atténuer l'éloignement qui constitue un frein au développement du tourisme intra-OCI

21- Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'entrée et le déplacement des touristes entre les pays de l'OCI et intensifier le tourisme intra-OCI à travers entre autres, la simplification des procédures d'obtention de visas. Il serait dans l'intérêt des pays de l'OCI de réduire autant que possible les frais de visas au port d'entrée. De même des mesures d'encouragement doivent être prises au profit des visiteurs en transit.

22- Exhorter les Etats Membres de l'OCI à examiner la possibilité d'accorder des mesures incitatives aux projets d'investissement initié par les investisseurs des Etats Membres de l'OCI.

Recommandations Générales

23- Examiner la possibilité de création de l'Union des opérateurs du tourisme des pays de l'OCI et ce afin de rapprocher les professionnels de ces pays et les amener à collaborer dans les domaines de la promotion et de la formation.

24- Examiner la possibilité de création d'un fonds commun de promotion du tourisme intra-OCI

25- Mettre en place un Comité de suivi pour la mise en œuvre des recommandations de l'atelier.

Motion de remerciements

Les participants à l'atelier ont exprimé leur profonde gratitude à SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI pour la Haute Sollicitude dont II entoure le Centre, et a adressé ses remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations et pour la parfaite organisation de cet atelier.

Les participants expriment également leur appréciation au Directeur Général du CIDC et à la BID pour l'organisation parfaite de cet atelier ainsi que pour les efforts qu'ils ont déployés pour en assurer le succès.

Fait à Casablanca le 15 Juin 2005

ANNEXE

11

Original : English

RAPPORT DE LA 7EME REUNION
DU COMITE DE SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 21 Novembre 2005)

1. Le Septième Comité de session du COMCEC a été tenu le 21 novembre 2005, avant la 21ème session du COMCEC (22-25 novembre 2005).

2. La réunion a été co-présidée par S.E. Tori LIMANGANA, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Economiques de l'Organisation de Conférence Islamique (OCI) et l'ambassadeur Nabika DIALLO, Conseiller du Secrétaire Général de l'OCI.

3. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), ont assisté à la réunion les institutions suivantes :

   - Le Secrétariat Général de l'OCI.
   - Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation (CRSESFPI).
   - Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).
   - L'Université Islamique de Technologie (UIT).
   - La Banque Islamique de Développement (BID).
   - La Chambre Islamique du Commerce et d'Industrie (CIO)

   Outre les institutions de l'OCI susmentionnées, les institutions turques qui sont les initiateurs des projets ont également assisté à la réunion.

4. La réunion a adopté pour examen les points suivants de l'ordre du jour :

   a) Examen des projets de coopération proposés conformément au plan d'action de l'OCI.

b) Evaluation des résultats de la Conférence Economique de l'OCI, tenue du 23-27 novembre 2004 à Istanbul.

c) Questions Diverses.

Au titre du point 1 de Tordre du jour:

5. Concernant les décisions du 6eme Comité de session, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a fait une présentation sur les démarches prises à l'égard des propositions du projet faites par la Turquie. Ensuite, les initiateurs des propositions du projet ont fait leurs présentations.

6. Le Comité a pris les décisions suivantes à 1 "égard des projets : (qui figurent en Annexe).

   - Projet No: 1 (Coopération Technique entre les bureaux de brevet dans les Etats membres de l'OCI), l'initiateur du projet, le Bureau de Brevet Turc a fait une présentation. Ensuite, on a demandé au coordinateur, au CIDC et à l'initiateur de former le comité de projet et de contacter l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle (OMPI) et les inviter aux prochaines réunions concernées.

   - En principe, la BID s'intéresse à l'étude de ses participations au co-fmancement du projet susmentionné, une fois que le profil du projet est finalisé. Ensuite, l'initiateur du projet est prié d'envoyer le profil du projet complet au CIDC. l'institution coordinatrice, pour la circulation entre les Etats Membres et à la BID pour examen.

   - Projet No: 2 (Coopération technique dans le domaine des initiateurs des affaires entre les Etats membres de l'OCI), l'Organisation du développement de petites et moyennes industries (KOGSEB), l'initiateur

du projet a fait une présentation. Dans ce contexte, le comité a noté la coopération entre la CICI et la KOGSEB pour la finalisation du projet de document. Le comité a appelé l'initiateur du projet à envoyer le projet à la CICI afin de le diffuser aux Etats membres. Le comité a été informé de la modification du titre du projet en «Réseau d'initiateurs dans le monde islamique »

- Projet No: 3 (Coopération dans le domaine du développement technique : des lignes aériennes régionales à moyenne portée pour les avions à turbines), l'industrie aérospatiale TUS AS de Turquie (TAI), l'initiateur du projet a fait une présentation. Le comité a noté que le secteur privé pourrait témoigner de l'intérêt à l'égard de ce projet et a appelé l'initiateur concerné à préparer la documentation nécessaire et à établir les contacts avec la CICI. A été également noté l'intérêt de la BID vis-à-vis de ce projet et sa disposition à considérer le financement de la première phase de la mise en œuvre, une fois le projet complet reçu. Le comité a fait appel à l'initiateur du projet à envoyer le projet au Secrétariat Général de l'OCI afin de le diffuser aux Etats membres et à la BID pour examen.

- Projet No: 4 (Fournir l'assistance technique pour établir une fondation de développement technologique dans les Etats membres). Le Comité a appelé l'initiateur du projet et la Fondation turque de développement technologique (TTGV) à envoyer le projet à l'Université Islamique de Technologie (UIT) afin de le diffuser aux Etats membres.

- Projet No: 5 (Applications du système à coût réduit basé sur les cartes dressées pour faire le suivi des changements naturels et anthropogéniques sur les côtes des pays membres de l'OCI). L'initiateur du projet, le Conseil de Recherches Techniques et Scientifiques de Turquie (TÜBİTAK), a fait une présentation. L'UIT. en sa qualité de coordinatrice du projet, a contacté les Etats membres, et à ce jour deux institutions ont

fait preuve de leur intérêt. Le comité a également fait appel au programme des Nations Unies pour F Environnement (PNUE) et à l'ISESCO pour s'engager au projet. Le comité a appelé l'initiateur du projet à envoyer le projet à FUÎT pour la diffusion aux Etats membres. Il a été également suggéré de soumettre ce projet à la conférence des Ministres de l'environnement. La BID a accepté de considérer l'appui financier nécessaire à la mise en application du projet.

- Projet No: 6 (Les marchés mondiaux de for et les possibilités de coopération entre les pays islamiques). Le Comité a chargé le CRSESFPI en sa qualité de coordinateur du projet, de remettre aux Etats membres les textes intégraux de la note explicative ainsi que la forme du profil du projet qu'il a reçu de la Bourse de l'or d'Istanbul (l'initiateur du projet). Si un nombre suffisant de pays membres exprime son intérêt au projet, l'initiateur de ce dernier appellera à une réunion de ses pays afin d'étudier les termes et moyens en vue de l'exécution de ce projet.

7. Le Comité a pris les décisions suivantes pour les projets additionnels, ci-dessous :

- L'établissement d'un Réseau de technologie énergétique (ré-tech-éner) entre les Etats membres. La proposition du projet a été présentée par l'initiateur, la Direction Générale des études propres aux ressources de l'énergie Electrique et l'Administration du Développement (EIE). L'IUT a été désigné en tant que coordinateur du projet. Le Comité a demandé à son initiateur de préparer un sommaire et de l'envoyer à l'IUT pour être distribué.

- TURKSAT le satellite de communication et d'opération de cable TV - AS de Turquie. (TURKSAT) a présenté deux projets nommément - « Le centre

de contrôle et de surveillance satellitaire (SATCMC) et le «Satellite orbitaire à basse altitude » Le comité a souligné que le secteur privé aurait quelques intérêts dans ses projets en vue de promouvoir les liens entres les médias des Etats membres de l'OCl. et a demandé à l'initiateur de préparer les documents nécessaires et de contacter la CIO.

- Le nouveau projet proposé intitulé « la création d'un réseau de parcs au-delà des frontières pour le tourisme et la réserve naturelle en Afrique de l'Ouest » proposé au cours de la réunion du groupe d'Experts pour la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI dans le domaine du tourisme, tenue à Téhéran du 11 au 14 juin 2005, sera coordonné par le CIDC.

8. Le Comité a accepté de soumettre lesdits projets à la 21eme Session du COMCEC afin de les inclure à la liste des projets existantes.
9. Afin de respecter le calendrier, le Comité a appelé les initiateurs et les coordinateurs des projets à veiller à ce que les projets soient prêts pour être distribués aux Etats membres d'ici à la fin 2005 et à informer en conséquence le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC.
10. Le Comité a également accepté de transmettre les projets prévoyant la participation du secteur privé à la CICI qui, à son tour, les soumettra à celui-ci via ses réunions.

<u>Au titre du point 2 de Tordre du jour</u> :

11. Le Bureau de Coordination du COMCEC a présenté les démarches entreprises pour évaluer et assurer le suivi des résultats auxquels est parvenu la Conférence Economique de l'OCI tenue en novembre 2004 en marge de la 20ème Session de la Réunion du COMCEC.

12. A la suite d'une discussion approfondie, le Comité a décidé que :

- Afin d'éviter tout chevauchement, les forum d'affaires / conférences économiques devraient être harmonisés.
- Les Institutions de l'OCI doivent présenter au Bureau de Coordination du COMCEC leurs vues et opinions sur la mise en application des recommandations du communiqué final de la conférence économique,
- Le communiqué final des conférences économiques / forums d'affaires figure sur le site web des institutions de l'OCI,
- La C1CI devrait simplifier toutes les recommandations centrées sur le secteur privé et émises lors de ces forums et ce afin de faciliter leur mise en application. Les recommandations relatives au secteur public seront soumises à la prochaine Commission islamique et à la CIMAE.
- Le soutien apporté par la BID à la mise en application des recommandations fait l'objet d'une haute appréciation.

13. La 7eme réunion du Comité de Session du COMCEC a conclu ses travaux en exprimant son appréciation au président et aux participants.

Liste des Projets Proposés

No.de série	**Projets Proposés** / Idées	Proposé Par	Pays Intéressé	**Coordinateur**
I.	**Coopération Technique**			
1.	Coopération technique parmi les Bureaux de brevets d'invention dans les pays membres de l'OCI	Turquie	Kazakistan, Syrie, Maroc, Bangladesh, Pakistan et le Yémen	CIDC
2.	Coopération technique dans le domaine de la gestion des Affaires parmi les pays membres de l'OCI.	Turquie		CICI
3.	Coopération dans le domaine du Développement technique des lignes aériennes d'avions à turbines de moyennes portés régionales.	Turquie	Kazakh istan	
4.	Disposition d'Assistance technique pour la mise en œuvre d'une fondation de technologique parmi les pays membres de l'OCI.	Turquie		IUT
5.	Applications du système à coût réduit basé sur les cartes dressées pour faire le suivi des changements naturels et anthropogéniques sur les côtes des pays membres de l'OCI.	Turquie		IUT
6.	Les marchés mondiaux de l'or et les possibilités de coopération parmi les pays islamiques	Turquie		CRSESFPI
II.	**Commerce Extérieur**			
7.	Prestations de facilitation du commerce procurés par les Chambres Nationales de commerce des pays membres.	CICI		
8.	Faciliter la Gestion des importations procurée par les chambres nationales de commerce des pays membres.	CİCİ		
9.	L'établissement de compagnies régionales spécialisées dans l'organisation des Foires de Commerces et des Expositions.	CIDC	Burkina Faso	
10.	L'établissement de pavillons permanents d'exposition.	CIDC		
III.	**Projets additionnels**			
11.	L'établissement d'un réseau de technologie propre à l'Energie (ré-tech-ener)	Turquie		
12.	Centre de contrôle et de surveillance satellitaire (SATCMC)	Turquie	Turquie	
13.	Satellite orbitaire à basse altitude	Turquie	Turquie	
14.	La création d'un réseau de parcs de réserves naturels au delà des frontières en Afrique de l'Ouest.	Guinée	Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierre Leone	CIDC

ANNEXE

12

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA SESSION SPECIALE SUR LE COMITE
DE NEGOCIATION COMMERCIALE POUR ETABLIR
LE SYSTEME DE PREFERENCES COMMERCIALES ENTRE
LES PAYS MEMBRES DE L'OCI (SPC-OCI)

(Istanbul, 23 novembre 2005)

1- La session spéciale du Comité de Négociation Commerciale, créée en vertu de l'Accord-Cadre sur le système de Préférences Commerciales entre les pays membres de l'OCI (SPC-OCI). a été tenue à Istanbul, Turquie, le 23 novembre 2005.

2- Ont assisté à la réunion les représentants des Etats membres suivants **qui** ont ratifié l'Accord-Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les pays membres de l'OCI:

- La République Populaire du Bangladesh.
- La République du Cameroun.
- La République Arabe d'Egypte.
- La République de Guinée.
- Le Royaume Hachémite de Jordanie.
- La République du Liban
- La Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et socialiste.
- La Malaisie.
- La République Islamique du Pakistan
- La République du Sénégal
- La République Arabe Syrienne.
- La République Tunisienne.
- La République de Turquie.
- La République d'Ouganda.
- Les Emirats Arabes Unis.

3. Ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs les représentants des Etats suivants, membres de l'OCI qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord sur le (SPC-OCI):

- La République Algérienne Démocratique et Populaire
- La République d'Azerbaïdjan
- Brunei Darussalam
- La République de Gambie
- La République d'Indonésie (signataire)
- La République d'Iraq (signataire)
- L'Etat du Koweït (signataire)
- La République du Mali
- Le Royaume du Maroc
- La République Fédérale du Nigeria (signataire)
- Le Sultanat d'Oman
- L'Etat du Qatar (signataire)
- Le Royaume d'Arabie Saoudite (signataire)
- La République de Sierra Leone
- La République du Soudan (signataire)
- La République du Yémen

4. Ont assisté à la réunion les représentants du Secrétariat Général de l'OCI et les organisations suivantes:

- Le bureau de Coordination du COMCEC (En tant que membre du Secrétariat CNC).
- L'Organisation de Coopération Economique (OCE)
- Le Centre Islamique pour le développement du Commerce (CIDC) (en tant que membre du Secrétariat du CNC)
- La Banque Islamique de Développement (BID)
- Le Centre de Recherches, statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays Islamiques (CRSESFPI).

5. Ont, de même, assisté à la réunion les représentants des Etats suivants qui ont le statut d'observateur à l'OCI :

- La République turque de Chypre du Nord
- La Macédoine
- La Russie

(Une copie de la liste des Participants figure en Annexe **I.)**

Session d'ouverture:

6. La réunion était inaugurée par S.E. Dr. Ahmed TIKTIK, sous-secrétaire d'Etat de l'Organisation de Planification à la République de Turquie.

7. Souhaitant la bienvenue aux délégués, S.E. M. Ahmed TIKTIK a fait état que la communauté de TOCI a reconnu l'importance de la coopération économique et commerciale pour promouvoir le bien-être des Etats membres; S.E. M. TIKTIK a également félicité la République Arabe Syrienne et l'Etat des Emirats Arabes Unis qui sont devenus, par la ratification de l'Accord-Cadre sur le SPC-OIC, de nouveaux membres du CNC. Il a souligné le fait qu'en achevant ce premier cycle, les Etats membres ont besoin de finaliser le projet du protocole sur le schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI et a appelé les Etats membres du CNC à travailler dans la session spéciale à cette fin.

8. La réunion a été présidée par S.E. M. Tevfik MENGÜ, Directeur Général au Sous-Secrétariat du Commerce Extérieur de Turquie.

Adoption de l'Ordre du jour:

9. Le CNC a adopté l'ordre du jour de la session spéciale comme proposé par le secrétariat.

Présentation par le Secrétariat de la CNC

10. Dans sa présentation adressée à la réunion le Secrétariat du CNC a exposé sommairement les développements récents dans le domaine des négociations commerciales sur le SPC-OCI, et a attiré l'attention à quelques décisions importantes prises par le CNC au cours de sa quatrième réunion. Le Secrétariat a également proposé que le CNC aborde en 2006 les aspects du STP concernant sa mise en œuvre, comme les règles d'origine, les barrières para- tarifaires et non - tarifaires ainsi que d'autres questions relatives au commerce.

Considération du projet de protocole sur le système de **tarif préférentiel pour le SPC-OCI (STP).**

11. Au cours de la session spéciale, le CNC a œuvré afin de finaliser le Protocole sur le système de tarif préférentiel SPC-OCI (STP), a délibéré sur les questions laissées en suspens au cours de la précédente réunion. Prenant en considération la demande des PMA pour une période de transition plus longue et le besoin d'harmoniser les mesures de défense commerciales, le CNC a modifié les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 du STP rédigé lors de la 4ème Réunion du CNC.

12. Le CNC a pris note du point de vue exprimé par la délégation du Sénégal concernant les difficultés de la signature du protocole sur le système de tarifs préférentiels pour le SPC-OCI, à cause de l'adhésion de son pays à l'Union Monétaire et Economique de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) qui est une union douanière ayant des tarifs extérieurs communs. C'est pourquoi la délégation a besoin d'effectuer les consultations nécessaires avec les membres de l'UEMOA, concernant l'application du STP.

Adoption du Protocole du système de tarif préférentiel pour le SPC-OCI (STP). Adoption du Protocole sur le schéma de tarif préférentiel pour le SPC-OCI (STP).

13. Le CNC a adopté la version finale, le STP et a décidé de le soumettre à la 21ème Session du COMCEC pour signature.

14. Le CNC a décidé que les pays qui signent le STP accélèrent sa ratification et notifie le Secrétariat de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction conformément à la liste des produits dans un délai de trois mois à partir de la date d'entrée en vigueur du STP.

Question diverses:

15. Le CNC a décidé de tenir des réunions régulières sur la finalisation du reste des sujets relatifs au commerce dans le but de mettre en place le STP. Cependant, les représentant de la République de Turquie a demandé d'accorder la priorité aux règles d'origine.

16. Le CNC a appelé les Etats membres de l'OCI qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier l'Accord-Cadre sur le SPC-OCL.

Date et lieu de **la** prochaine réunion du CNC:

17. Le CNC a décidé que le Secrétariat doit communiquer avec les membres du CNC à propos de la date et lieu de la prochaine réunion du CNC.

18. Les pays membres qui souhaitent abriter le cycle de négociations commerciales sont priés d'en notifier !e Secrétariat avant la fin de 2005.

Remarques de clôture:

19. A la fin de la session spéciale du CNC, les Etats participants ont adressé leurs remerciements et appréciations à la République de Turquie pour l'excellente organisation de la réunion et pour l'hospitalité chaleureuse qui leur a été réservée au cours de leur séjour à la ville historique d'Istanbul.

ANNEXE

13

Original : English

Protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel par le SPC-OCI (STP)

Préambule

Les Membres du Comité de Négociations Commerciales pour l'établissement du Système de Préférences Commerciales entre les pays membres de l'OCI (SPC-OCI) ; la République Populaire du Bangladesh, la République du Cameroun, la République Arabe d'Egypte, la République de Guinée, la République Islamique d'Iran, le Royaume Hachémite de Jordanie, la République du Liban, la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, la Malaisie, la République Islamique du Pakistan, la République du Sénégal, la République Arabe Syrienne, La République Tunisienne, La République de Turquie, la République de l'Ouganda, l'Etat des Emirats Arabes Unis.

Conformément aux objectifs de la charte de l'OCI ;

Prenant en considération les résolutions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) recommandant l'établissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les pays membres de l'OCI, et le Plan d'Action adopté par les 3eme et 7eme sommets islamiques pour promouvoir la coopération économique entre les pays membres;

Conformément aux objectifs et principes de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique ;

Rappelant la déclaration ministérielle du COMCEC sur le lancement du premier cycle de négociations commerciales à sa I9^{eme} session ;

Convaincus du rôle essentiel du commerce dans la réalisation d'un niveau plus élevé de coopération économique, l'accroissement des opportunités de production et d'investissement et la promotion du bien être entre les pays membres de l'OCI ;

Reconnaissant les besoins spécifiques des Pays les Moins Avancés Membres de l'OCI ;

Considérant les engagements bilatéraux et multilatéraux de chaque pays membre à part ;

Notant le désir de certains Etats participants de poursuivre le tableau du processus volontaire accéléré de réduction tarifaire ;

Mettant l'accent sur la nécessité de tenir des cycles successifs de négociations commerciales en vue d'élargir, d'améliorer et de consolider le Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI ;

Réaffirmant leurs engagements à atteindre les objectifs du présent protocole en accordant l'attention nécessaire aux procédures et aux calendriers de l'application ; se sont convenus sur ce qui suit :

Article 1
Définitions

Aux fins du présent Protocole les termes et références suivants signifient :

1. OCI : l'Organisation de la Conférence Islamique ;

2. COMCEC : le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les pays membres de l'organisation;

3. CNC : le Comité dans le cadre duquel les cycles de négociations sur les préférences commerciales sont tenues entre les Etats participants;

4. SPC-OCI : le Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique ;

5. Accord Cadre : l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI ;

6. Protocole : le Protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI ;

7. STP : le Schéma du Tarif Préférentiel à appliquer entre les Etats participants en vertu du présent Protocole ;

8. Etats membres : Les Etats membres de l'OCI ;

9. Etats Contractants : les Etats membres de l'OCI et parties de l'Accord Cadre ;

10. Etats Participants : les Etats contractants qui ont signé, ratifié et appliqué le protocole;

11. **PMA:** les Etats membres de l'OCI désignés comme pays les moins avancés par les Nations Unies, à moins que le COMCEC n'en décide autrement ;

12. Tarifs : les Droits de douane prévus dans les tableaux de tarifs nationaux ;

    Il a été convenu que les tarifs de certains pays participants peuvent également se rapporter aux droits d'importation prévus dans leurs tableaux de tarifs nationaux ;

13. Para - tarifs : concernent les taxes et charges à la frontière autres que les tarifs sur les transactions de commerce extérieur d'effet équivalent aux tarifs qui sont imposés uniquement sur les importations mais non les taxes et charges indirectes **qui** sont imposées de la même manière sur les produits nationaux similaires. Les

charges à l'importation correspondant à des services spécifiques ne sont pas considérées comme des mesures para-tarifaires ;

Il a été convenu que les charges à la frontière se rapportent à tous frais et droits autres que les tarifs imposés sur l'importation.

14. Barrières non tarifaires : Toute mesure, réglementation ou pratique autre que les « tarifs » et les « para - tarifs » dont l'effet est de restreindre les importations ou de fausser le commerce de façon significative ;

15. Liste Négative : la liste des produits, définie conformément au Système Harmonisé de codification et de désignation des tarifs nationaux des Etats Participants, qui ne sera pas soumise à une réduction tarifaire en vertu du STP.

Article 2

Dispositions Générales

1. Les produits qui doivent être inclus dans le STP doivent être définis conformément au niveau SH de codification de tarifs nationaux des Etats participants.

2. Le taux de base de la réduction tarifaire est le taux appliqué à la Nation la Plus Favorisée (NPF), en vigueur le premier octobre 2003.

   Dès l'entrée en vigueur du STP les produits soumis à une réduction tarifaire ne feront l'objet ni de nouveaux droits de douane ni d'une augmentation de ceux appliqués par les Etats participants au présent Protocole lors de leurs échanges commerciaux.

   Les pays les moins avancés bénéficient d'un délai de grâce de trois ans en ce qui concerne la réduction tarifaire sur les produits couverts par le STP à compter de la date d'application.

   Les autres Etats participants faisant face à des situations exceptionnelles sont autorisés sur leur demande et suite à l'approbation du COMCEC de bénéficier du même délai de grâce à partir de la date de la mise en application.

Article 3

Programme de Réduction Tarifaire

1. Aux fins de la réduction tarifaire, chaque pays participant doit couvrir 7% de l'ensemble de ses lignes tarifaires définies au SH de codification des tarifs nationaux. Tout Etat participant, dont 90 % et plus de la totalité de ses lignes

tarifaires, sont comprises entre 0 % et 10 %, et estimées d'après le taux de base, doit uniquement couvrir 1 % de l'ensemble de ses lignes tarifaires SH.

2. Les 7 % de l'ensemble des lignes SH visées au paragraphe 1 doivent inclure uniquement les lignes tarifaires supérieures à 10 %.

3. Les tarifs imposés sur 7 % de l'ensemble des lignes SH visées au paragraphe 1 et ayant des tarifs :

   a) supérieurs à 25 % doivent être réduits à 25 %

   b) supérieurs à 15 % et s'élevant à 25 % doivent être réduits à 15 %

   c) supérieurs à 10% et s'élevant à 15 % doivent être réduits à 10%

   en six tranches annuelles par les PMA et en quatre tranches annuelles par les autres pays, à compter de la date d'entrée en vigueur du STP.

4. Les Etats Participants doivent notifier le Secrétariat du CNC de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction et de la liste de produits trois mois après la date de l'entrée en vigueur du présent Protocole.

Article 4

Tableau du Processus Volontaire Accéléré de Réduction Tarifaire

1. Nonobstant les articles pertinents du présent Protocole et en vertu de l'article 6 (2) de l'Accord-Cadre sur le SPC-OCI, les Etats participants désireux d'offrir davantage de concessions peuvent le faire entre eux à titre volontaire. Les Etats participants disposés à joindre le Processus Volontaire Accéléré de Réduction Tarifaire en notifient le Secrétariat du CNC dans un délai de trois mois après la mise en vigueur du STP.

2. Le Tableau de Réduction Tarifaire doit inclure tous les produits autres que ceux figurant sur la liste négative. La liste négative ne doit pas dépasser :

   a) 25 % de l'ensemble des lignes tarifaires SH, en plus des lignes ayant des tarifs équivalents ou inférieurs à 10%, pour les pays en développement dont le taux tarifaire moyen est équivalent ou supérieur à 20 %.

   b) 20 % de l'ensemble des lignes tarifaires SH, en plus des lignes ayant des tarifs équivalents ou inférieurs à 10 %, pour les pays en développement dont le taux tarifaire moyen varie entre 15 et 20 % .

   c) 15 % de l'ensemble des lignes tarifaires SH pour les pays en développement dont le taux tarifaire moyen est inférieur à 15 %.

d) 30 % de l'ensemble des lignes tarifaires SH pour les PMA.

3. Les tarifs doivent être réduits par l'application d'une marge préférentielle au taux courant NPF appliqué au niveau SH de codification tarifaire nationale.

4. La marge préférentielle doit augmenter à 50 % en cinq tranches à partir du quatre vingt dix jour de l'entrée en vigueur du présent Protocole, alors que les PMA doivent mettre en application le programme sur sept tranches.

5. Les pays en développement doivent augmenter la marge préférentielle à 50 % pour les produits des PMA en trois tranches.

6. Au début ou avant la cinquième année de la date de la mise en application du présent Tableau de Processus Volontaire Accéléré, les Etats participants peuvent entamer des négociations en vue d'étendre la couverture des produits et d'accroître les concessions.

Article 5

Les Règles d'Origine

Les produits commercialisés entre les Etats participants sont éligibles au traitement préférentiel s'ils sont conformes aux règles d'origine annexées à l'Accord-Cadre (Annexe III) et ce jusqu'à l'adoption de nouvelles règles d'origine par le Comité de Négociations Commerciales.

Article 6

Suppression des Para-Tarifs

1. Dès l'entrée en vigueur du présent Protocole, les Etats participants suppriment leurs para-tarifs sur les produits soumis à la réduction. La période accordée aux PMA sera trois ans et pourrait être prolongée sur une demande présentée au CNC et approuvée par celui-ci.

2. Dès l'entrée en vigueur du présent Protocole, il n'est permis ni d'introduire de nouveaux para-tarifs ni d'accroître ceux qui sonfdéjà appliqués, sur les produits soumis à la réduction tarifaire.

Article 7

Suppression des Barrières Non Tarifaires

1. Dès l'entrée en vigueur du présent Protocole, les Etats participants doivent supprimer leurs barrières non-tarifaires sur les produits soumis à la réduction. La

période accordée aux PMA sera trois ans et pourrait être prolongée sur une demande présentée au CNC et approuvée par celui-ci.

2. Dès l'entrée en vigueur du présent Protocole, il n'est permis ni d'introduire de nouvelles barrières non tarifaires sur les produits soumis à la réduction tarifaire ni d'augmenter celles déjà appliquées.

Article 8

Anti-Dumping, Subventions et Mesures Compensatoires

Si une partie constate que les subventions accordées faussent considérablement le commerce avec une autre partie, ou que ses échanges commerciaux avec ladite partie font l'objet d'un dumping, elle peut prendre les mesures appropriées conformes aux règles pertinentes de l'OMC.

Article 9

Mesures de Sauvegarde

Avant l'application des mesures de sauvegarde, la partie envisageant l'application de telles mesures doit fournir au Comité de Négociations Commerciales toutes les informations pertinentes nécessaires à l'examen minutieux de la situation, et ce dans le but de chercher une solution acceptable par toutes les parties. Et pour ce faire, les Parties doivent mener dans l'immédiat des consultations dans le cadre du Comité de Négociations Commerciales. Si, à l'issue des consultations, les parties ne parviennent pas à un accord dans trente jours, la partie pourrait appliquer des mesures de sauvegarde conformes aux règles pertinentes de l'OMC.

Article 10

Révision **du** Protocole

Conformément aux objectifs et principes énoncés dans l'Article 2 (6.9) de !' '.ccord-Cadre, et s'inspirant de l'expérience de la mise en œuvre du SPC-OCI, le Protocole doit être révisé périodiquement.

Article 11

Structure Institutionnelle

1. Le COMCEC doit superviser la mise en application totale du protocole du STP conformément aux dispositions de l'Article 13 de F Accord-Cadre.

2. Le Comité de Négociations Commerciales est responsable de l'application du protocole du STP ainsi que du bon fonctionnement du SPC-OCI. Le Comité de Négociations Commerciales s'acquittera de ses fonctions conformément à l'article 13 de l'Accord-Cadre et à son règlement intérieur adopté lors de la 19ème session du COMCEC.

3. Le Comité de Négociations Commerciales doit tenir des réunions régulières dans l'objectif de s'acquitter de son mandat conformément au Protocole et à l'Accord-Cadre en vue d'éclaircir et d'y incorporer les questions liées au commerce et d'aider au développement et à l'élargissement du SPC - OCI.

Article 12

Dispositions finales

1. L'Accord-Cadre doit servir de document de référence en ce qui concerne les questions non couvertes par le STP.

2. Le protocole doit entrer en vigueur quatre vingt dix jours à compter de la date de la réception par le dépositaire des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation d'au moins 10 gouvernements des Etats participants. L'adhésion ultérieure de tout Etat contractant au présent protocole sera effective un mois après la date de dépôt de ses instruments de ratification.

3. Le secrétariat général de l'OCI est le dépositaire du protocole. Le secrétariat général doit notifier tous les Etats participants ou contractants qui ont signé le Protocole du dépôt de tout instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, de l'entrée en vigueur du protocole, et de tout autre acte ou notification relatifs au protocole ou à sa validité.

Le présent Accord est rédigé en arabe, en anglais et en français, les trois textes faisant également foi. En cas de différend d'interprétation le texte anglais fait foi.

PROTOCOLE SUR LE SCHEMA
DU TARIF PREFERENTIEL POUR LE SPC-OCI (STP)

NOM DU PAYS		DATE	SIGNATURE
1-	La République Populaire du Bangladesh		
2-	La République du Cameroun		
3-	La République Arabe d'Egypte		
4-	La République de Guinée		
5-	La République Islamique d'Iran		
6-	Le Royaume Hachémite de Jordanie		
7-	La République du Liban		
o	La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste		
9-	LaMalaisie		
10-	La République Islamique du Pakistan		
11-	La République du Sénégal		
12-	La République Arabe Syrienne		
13-	La République Tunisienne		
14-	La République de Turquie		
15-	La République de l'Ouganda		
16-	L'Etat des Emirats Arabes Unis		

ANNEXE

14

Original : Anglais

MESSAGE
DE S.E. PROF. EKMELEDDIN IHSANOĞLU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
DANS LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 25 novembre 2005)

Au nom de son Excellence, Prof. Ekmeleddin insanoğlu, le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), je voudrais exprimer mes vœux et profond respect à tous les participants. Son Excellence le Secrétaire Général n'a pas pu prendre part à cette session car il assiste en ce moment même à la réunion du Conseil d'administration du Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA).

C'est un grand honneur pour moi de représenter son Excellence le Secrétaire Général de l'OCI à la cérémonie de clôture de la 21eme Session du COMCEC.

A présent, permettez moi de lire le message de S.E. le Prof. Ekmeleddin insanoğlu, le Secrétaire Général de l'OCI.

Bismillah al-Rahman al-Rahim

S.E. Dr. Abdullatif ŞENER, Vice-Premier Ministre et Ministre d'Etat, de la République de Turquie,
Excellences, Ministres,
Délégués distingués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaikoum wa Rahmatollah wa Barakatou

A la clôture de la 21eme Session du COMCEC, je voudrais exprimer mes remerciements aux Ministres, aux chefs de délégation et aux délégués pour leurs efforts sincères déployés pour aboutir à nombre de décisions importantes.

Monsieur le Président,

Au cours de cette Session, nous avons pris des décisions importantes concernant le processus de mise en application du Plan d'Action de l'OCI pour la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

En ce qui concerne l'Accord-Cadre sur le Système de Préférences commerciales entre les Etats membres (SPC-OCI), nous avons fait un grand pas en avant en adoptant la version définitive du Protocole sur le Schéma du Tarif préférentiel (STP). Nous avons également pris note avec satisfaction de la signature du Protocole par trois pays membres à savoir la République Arabe d'Egypte, le Royaume Hachémite de Jordanie et la République de Turquie. Les autres pays participants ont heureusement exprimé leur intention de signer le Protocole le plus tôt possible.

Ces mesures contribuent davantage à créer un climat positif et à faire naître plus d'espoir nous permettant de renforcer les relations de coopération économique et commerciale entre nos nations. A cet égard, je voudrais également mentionner que tous les Etats membres de l'OCI devraient adhérer à ce système dans les meilleurs délais. J'espère que toute la famille de l''OCI pourra commencer à discuter les moyens et les modalités de la mise en place d'une zone de libre échange dans un futur proche. Car celle-ci constitue l'in des principaux objectifs du COMCEC que les ulémas ont souligné lors de leur rencontre à la Mecque en septembre 2005. Par conséquent, j'appelle à nouveau les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier dans les meilleurs délais l'Accord-Cadre suri- İTP.

A cet égard, je voudrais également exprimer ma satisfaction du fait que n.ux nouveaux Etats membres à savoir la République arabe syrienne et l'Etat des Emirats arabes unis ont adhéré à l'Accord-Cadre sur le système de préférence commerciale portant ainsi à 16 le nombre des Etats adhérents. J'espère que les

autres Etats feront de même. Dans ce contexte, je voudrais à nouveau remercier la République de Turquie pour avoir abrité et présidé avec succès le premier cycle de négociations commerciales en vertu de l'Accord-Cadre sur le Système de Préférence Commerciale entre les pays islamiques.

Au cours de notre discussion sur le "Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres" nous avons suivi avec grand intérêt le progrès encourageant réalisé dans ce domaine par les Etats membres. Nous avons également approuvé une série de recommandations importantes issues de l'Atelier de travail consacré à ce thème et qui a été organisé à Casablanca, Royaume du Maroc les 14 et 15 juin 2005. J'espère que nous pourrons évaluer et donner suite à ces recommandations ainsi qu'aux résolutions adoptées par les précédentes conférences des ministres du tourisme lors de la tenue de la 5ème Conférence islamique des ministres du tourisme qui se tiendra à Bakou, République d'Azerbaïdjan en septembre 2006. A cet égard je voudrais exprimer mon appréciation et ma profonde gratitude au gouvernement de la République d'Azerbaïdjan pour l'appui précieux et l'intérêt qu'il accorde aux activités de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Je voudrais également appeler à nouveau à tous les Etats membres de l'OCI à apporter dans l'immédiat toute l'aide matérielle et humanitaire possible au Gouvernement et au peuple frères du Pakistan afin qu'ils puissent faire face aux conséquences désastreuses du séisme qui a récemment frappé le pays et alléger les souffrances des victimes. Je suis convaincu que Jes Etats membres et les institutions de l'OCI continueront d'être au premier rang de ceux qui apportent une aide financière et une assistance technique au Pakistan. Je suis également convaincu de l'urgence de créer un fonds de secours permanent lié à l'OCI, pour faire face aux catastrophes naturelles.

Avant de conclure, je voudrais une fois de plus adresser mes remerciements et ma haute estime à son Excellence Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour les efforts précieux qu'il déploie et la sagesse avec laquelle il a mené nos délibérât i on s pour assurer le succès des Sessions du COMCEC.

Au nom du Président de la République de Turquie, je voudrais également remercier S.E. Dr. Abdullatif ŞENER pour avoir conduit avec aisance les travaux de la présente session afin qu'elle aboutisse à des conclusions satisfaisantes.

J'aimerais également transmettre ma profonde gratitude et mon appréciation aux honorables Ministres et Délégués distingués qui ont contribué avec grande sagesse au succès de cette session.

J'exprime également mon appréciation et transmet mes félicitations au Bureau de la Coordination du COMCEC pour ses précieux efforts afin d'organiser de façon méticuleuse le travail de la session, aussi bien qu'aux Organisations subsidiaires de l'OCI, aux institutions spécialisées et affiliées pour leur travail assidu et leur soutien pour mener à bien les activités du COMCEC. Je ne dois pas oublier également de remercier les interprètes, les traducteurs, et tous ceux qui ont contribué au succès de notre conférence.

Je voudrais également vous assurer tous, que le Secrétariat Général de l'OCI n'épargnera aucun effort pour assurer le suivi et la mise en œuvre de toutes les résolutions du COMCEC.

En conclusion, je prie Allah, le Tout Puissant, de nous aider et de guider nos pas pour réaliser la prospérité et le bien-être de la Oummah Islamique. Je vous souhaite à vous tous, un bon retour.

Prof. Ekmeleddin insanoğlu

Wassalamou Alaikoum wa Rahmatullah wa Barakatou

ANNEXE

15

Original : Turkish

ALLOCUTION
DU PROFESSEUR ADJOINT ABDULLATIF SENER,
VICE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE D'ETAT
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

(Istanbul, 25 novembre 2005)

Honorables Ministres,
Représentants Distingués,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction pour la clôture réussie de la 21eme session du COMCEC. J'espère et je crois que le COMCEC, avec les contributions et le soutien de nos pays frères, apportera son aide pour intensifier et consolider la coopération économique et commerciale entre les pays et jouera un rôle important dans la réalisation de nos objectifs.

Ont assisté à la 21eme session du COMCEC 285 délégués et représentants en provenance de 13 institutions internationales et 51 pays. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, les membres distingués des institutions concernées et tous les participants qui ont assisté à la session pour l'intérêt qu'ils ont porté et les contributions qu'ils ont faites au COMCEC.

Honorables Ministres,
Représentants Distingués,

Les évolutions récentes de l'économie mondiale et leur impact sur les pays islamiques ont été évalués et discutés en détail lors de cette session.

Les activités du COMCEC ont besoin d'une re-évaluation régulière en vue d'assurer leur continuité et efficacité, et à cet effet, les nécessités de l'économie globale et les tendances sociales devraient être intégrées dans le cadre de notre coopération.

Honorables Ministres,
Représentants distingués,

Le tourisme, qui progresse en parallèle avec l'amélioration du bien-être, est devenu l'un des secteurs du développement le plus rapide dans le monde. Durant la décennie passée, la demande sur le tourisme international a augmenté de 24 % et les dépenses en tourisme a atteint 28 %. En 2004, le nombre de touristes internationaux est passé à 716 millions, et les recettes de tourisme étaient évaluées à 536 milliards de dollars américains. Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de Tourisme, le nombre de touristes, de par le monde, est prévu d'atteindre 1,5 milliards de personnes et le total des recettes du tourisme 2 trillions dollars en l'an 2020.

Les activités du tourisme international ne contribueront pas seulement à la prospérité de nos pays qui ont de profondes racines historiques et culturelles, mais permettront à nos nations de mieux se connaître d'une façon réciproque.

Les Etats membres du COMCEC ont besoin de déployer davantage d'effort pour faciliter et augmenter l'afflux des touristes, qui va de pair avec ses lois et règlements applicables, et promouvoir la coopération entre les institutions du secteur privé et les organisations opérant dans le secteur du tourisme. Dans le but de faciliter l'échange d'information et la coopération et de renforcer l'interaction du tourisme entre les Etats membres du COMCEC, les séminaires communs, les ateliers, les exhibitions, la culture, les événements artistiques et les autres activités communes doivent être promus.

Cette année la participation active à la l^{ere} Foire Touristique des pays islamiques organisée simultanément avec le COMCEC, par les compagnies de tourisme en étroite collaboration avec les représentants du Gouvernement des Etats membres a réalisé des bénéfices importants.

Ayant réalisé un progrès significatif dans l'industrie du tourisme au cours des vingt cinq dernières années, la Turquie est prête à coopérer et à partager son expérience dans une panoplie de domaines englobant la planification, la formation touristique, la facilité d'investissements, la promotion des activités et le développement conjoint des produits avec les pays islamiques frères.

Honorables Ministres,
Représentants distingués,

Je suis heureux que les programmes de renforcement de capacités pour l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres ont fait l'objet de discussion au cours de la 21eme Session du COMCEC. Dans ce contexte j'espère que nos efforts conjoints régleront les problèmes qui se dressent aux pays les moins avancés dans leur lutte contre la pauvreté et que tous leurs efforts déployés en vue d'un développement durable porteront leurs fruits. Dans l'esprit de ces objectifs, nous avons besoin de créer de solides partenariats avec le secteur privé et les Organisations non Gouvernementales.

Honorables Ministres,
Représentants distingués,

Je voudrais également exprimer ma satisfaction du fait que le "Protocole sur le schéma de préférence commerciale" dans le cadre du projet du COMCEC intitulé "Accord-Cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres (SPC-OCI)" a été achevé et signé lors de la 21ème Session du COMCEC. Ouvert à tous les pays islamiques, cet Accord dont le but est de libéraliser le commerce, constitue un point de départ d'extrême importance. Il fixe des objectifs concrets et un calendrier pour la suppression des barrières tarifaires. Je voudrais également féliciter les Etats membres qui ont signé le Protocole pendant la présente Session du COMCEC et je souhaite que les autres parties concernées qui ne l'ont pas encore fait le signe dans les meilleurs délais.

Honorables Ministres,
Représentants distingués,

La mise en application du Plan d'Action relatif à la Coopération économique, qui constitue la base des activités du COMCEC, n'est possible qu'avec la contribution du Secrétariat Général et l'appui précieux apporté par les institutions pertinentes. J'appelle, à cette occasion, tous les Etats membres à participer à ces projets et à en proposer d'autres.

Prenant en considération le rôle croissant des institutions internationales dans l'économie mondiale, je pense que le fait de choisir l'Organisation de la Conférence

Islamique en tant que coordinateur de la mise en application de ces projets importants intégrés dans le cadre du Plan d'Action constitue une démarche significative et appropriée.

Je voudrais à l'avance adresser mes remerciements aux Etats membres et aux institutions de l'OCI pour les efforts qu'ils déploieront à cette fin. Je souhaite que ces projets aboutissent à des résultats concrets et contribuent largement à la promotion de la coopération entre nos pays et faciliteront par conséquent une mise en application réussie du Plan d'Action.

Honorable Ministres,
Représentants distingués,

A son vingt et unième anniversaire, le COMCEC, avec ses projets concrets et ses réunions régulières est devenu un forum de coopération économique réussi dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique. Il n'y a aucun doute que tous les pays membres et les participants distingués ont une grande part à cette réalisation.

En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde appréciation à toutes les délégations, aux membres distingués de la presse, au Secrétariat Général et aux institutions liées à l'Organisation de la Conférence Islamique qui ont contribué au succès de cette session grâce à leur précieux soutien.

De plus, je voudrais remercier le personnel du Bureau du COMCEC, le personnel de soutien, les traducteurs et interprètes pour leur dévouement et leurs efforts méticuleux.

J'espère que vous avez eu un bon séjour en Turquie. Espérant vous revoir l'année prochaine, à la vingt deuxième Session du COMCEC, je vous souhaite un bon retour.